Emergency Preparedness Canada
Protection civile Canada

Report to Parliament on the operation of the *Emergency Preparedness Act*

April 1, 1989 - March 31, 1990

Canada

Report to Parliament on the operation of the

Emergency Preparedness Act

April 1, 1989 - March 31, 1990

© Minister of Supply and Services Canada 1989
Cat. No. D81-3/1990
ISBN 0-662-57643-8

90-07030/

Minister Responsible
for Emergency Preparedness

CANADA

Ministre responsable
pour la Protection civile

August 10, 1990

To His Excellency the Right Honourable Ramon J. Hnatyshyn, P.C., C.C., C.M.M., C.D., Q.C., Governor General of Canada

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY:

I have the honour to present, for the information of Your Excellency and the Parliament of Canada, the Report on the operation of the *Emergency Preparedness Act* for the period April 1, 1989 - March 31, 1990.

Respectfully submitted,

Bill McKnight

Bill McKnight

Ottawa, Canada K1A 0K2

CONTENTS

Introduction 1
- Canada's Emergency Preparedness and Response System Ministerial Responsibility

Federal Planning 4
- Orders and Regulations 4
- National Emergency Arrangements 5
- Status of Federal Planning 6
- Developing a Model for a Part I National Public Welfare Emergency - National Earthquake Support Plan 30
- Federal Review of Tanker Safety and Marine Spills Response Capability 31
- Continuity of Government 32

Federal-Provincial-Territorial Co-operation 33
- Memoranda of Understanding 33
- Role of EPC Regional Offices 33
- Federal-Provincial-Territorial Conferences 34
- Federal Lands 34
- Joint Emergency Preparedness Program 34
- Disaster Financial Assistance Arrangements 35
- Workers' Compensation 36
- Government Emergency Operations Co-ordination Centre 36
- Essential Records Program 37
- Vital Points Program 37
- Major Industrial Accidents Co-ordinating Committee 38

International Co-operation 40
- International Decade for Natural Disaster Reduction 41
- NATO Affiliation 41
- NATO Symposium 42

Exercises 43

Education and Training 44

Public Information 47

Public Perceptions 47
Working with the Provinces and Territories 48
Working with the Media 48
Private Sector Sponsorship 48
Building an Emergency Preparedness Culture 48

Research and Special Projects 50

Conclusion 52

Appendix A: Joint Emergency Preparedness Program 53

Appendix B: Disaster Financial Assistance Arrangements 61

Appendix C: Emergency Preparedness Canada 63

INTRODUCTION

The *Emergency Preparedness Act* requires the Minister Responsible for Emergency Preparedness to table before Parliament an annual report on the operation of the Act.

The Act was proclaimed on September 30, 1988 and became effective the following day, establishing Emergency Preparedness Canada (EPC) as a branch of the Public Service of Canada. *

Canada's Emergency Preparedness and Response System

To understand the operation of the Act and the effectiveness of its implementation, it is important that responsibilities for emergency preparedness of various orders of government in Canada be clearly understood. Considerable confusion has arisen in the past because of misunderstandings and misconceptions of where responsibilities lay in preparing for and responding to emergencies. **It should be noted that EPC is *not* responsible for co-ordinating the activities of all levels of government. Nor is it responsible for dealing with the preventive aspects of an emergency. EPC's responsibilities are limited to those functions set out in sections 4 and 5 of the *Emergency Preparedness Act*.**

The Canadian emergency response system, under legal and constitutional arrangements, is based on the following premises:

- Responsibility for initial action in an emergency lies with the individual; he or she should know what to do to protect life and property.

- If the individual cannot cope, the municipal services respond. Each mayor is responsible for ensuring that emergency plans exist and are exercised within his or her municipality. Most emergencies occur within, and are dealt with effectively by, a municipality.

- If the municipality cannot manage to respond effectively to an emergency, the province or territory is expected to come to its aid. Provincial or territorial governments are responsible for co-ordinating the interface with the municipalities.

- If a province or territory needs help, the federal government's aid is formally requested, usually - but not necessarily - through Emergency Preparedness Canada; **the federal government only intervenes when asked or when the emergency clearly lies within federal jurisdiction (e.g. floods or fires on**

* For further details on EPC see Appendix C.

federal lands, air crashes on federal airports). When the federal government *does* intervene, unless a lead Minister has been designated in advance, a Minister, and hence department, is named to assume the lead role and co-ordinate the collective effort of the federal government. Usually, the department whose normal responsibilities most closely relate to the circumstances of the disaster (e.g. Environment Canada, as has been the case in several recent environmental disasters), would be given the lead.

Emergency Preparedness Canada monitors potential and actual emergencies from the Government Emergency Operations Co-ordination Centre in Ottawa around the clock, and ensures, in concert with the Privy Council Office, that a department is named to take the lead and is fully supported by other departments as required. Emergency Preparedness Canada would rarely take the lead in responding to an emergency, and then usually only until a lead Minister were named.

The anticipated catastrophic earthquake in British Columbia provides a good example of where responsibilities lie. In such an event, the Government of British Columbia would retain overall crisis management responsibility within the province. This would include emergency arrangements with all of its own departments and agencies, with municipalities and with regional components of federal departments wherever practical. A catastrophic public welfare type emergency, even if declared a national emergency under Part I of the *Emergencies Act*, would not alter the division of authorities established by the Constitution: the provincial government would remain in control of its own affairs. Within the rest of Canada, the federal government would play a crucial role by providing British Columbia with a reference point for its emergency support requirements. This co-ordinative support role by the federal government could encompass all departments of the federal government and all other provincial and territorial governments, as well as the private sector.

Ministerial Responsibility

The *Emergency Preparedness Act* requires each federal Minister to plan and prepare for emergencies related to his or her normal area of responsibility. Emergency Preparedness Canada assists departments to develop and maintain appropriate arrangements to meet these responsibilities.

Emergency Preparedness Canada's purpose, as enunciated in section 4 of the *Emergency Preparedness Act*, is to advance civil preparedness in Canada for emergencies of all types, including war and other armed conflict. This is accomplished by facilitating and co-ordinating, among government institutions and in co-operation with provincial governments, foreign governments and international organizations, the development of civil emergency plans and assisting, when required, in their implementation.

A great deal of the planning carried out under the auspices of the *Emergency Preparedness Act* should also be regarded in the context of the *Emergencies Act*. It would be unreasonable to view the state of national preparedness without considering

the provisions of both. Briefly, the *Emergencies Act* gives the Government of Canada, under extraordinarily adverse conditions, and in consultation with provincial governments, exceptional powers to deal with four types of national emergency, namely:

- Part I - Public Welfare Emergencies (natural or human-made) which are beyond the capacity or authority of a province to handle.

- Part II - Public Order Emergencies, which constitute "threats to the security of Canada."

- Part III - International Emergencies, which threaten the sovereignty, security or territorial integrity of Canada or any of our allies.

- Part IV - War Emergencies, which mean real or imminent armed conflict involving Canada or any of our allies.

The Parliament of Canada has the responsibility for confirming the invocation of any part of the *Emergencies Act* and, under Part IV, for overseeing its use once it is invoked.

FEDERAL PLANNING

As required by the *Emergency Preparedness Act*, every Minister accountable to the Parliament of Canada is responsible for planning and preparing for emergencies related to his or her normal area of responsibility.

An interdepartmental committee of senior executives was formed in 1989 to advise the Minister Responsible for Emergency Preparedness on issues related to civil emergency planning. The Minister's Advisory Committee on Emergency Preparedness (MACEP), comprising Assistant Deputy Ministers from a number of federal departments, is chaired by the EPC Executive Director. The Committee met twice in the period under review.

Orders and Regulations

When departments have developed their respective orders and regulations, Emergency Preparedness Canada will co-ordinate their submission to the Governor in Council. Among the recommendations put forward by MACEP was that a timetable be prepared for developing orders and regulations pursuant to both the *Emergency Preparedness Act* and the *Emergencies Act*. EPC has established, in co-operation with the federal departments, a work program for this task and has engaged a consultant to assist in initiating the process. It is estimated that this task will take two to three years to complete.

National Emergency Arrangements

The emergency preparedness policy established by the Government of Canada in 1980, required the development of 11 national emergency agencies (NEAs) and assigned responsibility for their development to specific Ministers with, in some cases, collateral responsibility to another Minister, namely:

Sector	Minister
Construction	Public Works
Energy	Energy, Mines and Resources
Financial Control	Finance
Food	Agriculture Fisheries and Oceans
Health and Welfare Services	Health and Welfare
Housing and Accommodation	Canada Mortgage and Housing
Human Resources	Employment and Immigration Labour
Industrial Production*	Industry, Science and Technology Supply and Services
Public Information	Prime Minister
Telecommunications	Communications
Transportation	Transport

The agencies were to be developed to ensure that if Canada ever faced a serious national crisis, the Nation would have plans in place to ensure control and regulation of national resources to meet the threat. It was not until the mid-1980s, however, that departments were given the additional resources they required to proceed with this planning. Because a conventional war overseas or a nuclear attack on North America were virtually the only circumstances envisaged at that time in which all of the national emergency agencies would be fully involved, and because the *War Measures Act* was the only statutory instrument available to activate the agencies, the initial planning by departments focussed on that threat. The introduction in 1988 of the *Emergencies Act*, to replace the *War Measures Act*, provided a new and broader

* Other departments such as Energy, Mines and Resources, Forestry, External Affairs and National Defence also play a role in helping to plan this NEA.

requirement for national emergency arrangements. The new Act set out four types of national emergency: public welfare, public order, international and war.

While the original "control and regulation of national resources" focus of the national agencies was still appropriate for the international and wartime categories, in which the federal government would clearly have the lead role, provincial governments stressed that responsibility for managing public welfare and public order emergencies should remain within their jurisdiction. Thus, it was agreed that in public welfare and public order national emergencies the federal government would play a supportive, rather than a lead, role. This is clearly reflected in the stringent consultation process required under Parts I and II of the *Emergencies Act*.

The emergencies legislation enacted in 1988 made it necessary that **all** Ministers develop plans to meet, within their particular areas of responsibility, threats to their organizations and staff, to ensure continuity of essential services to the public, as well as to provide support to other Ministers and other orders of government facing an emergency. Within this framework, the **national emergency agencies** became one element of a wider range of **national emergency arrangements** which greatly broadened the planning task of federal departmental planners. Whereas prior to passage of the *Emergencies Act* efforts had been directed primarily toward completion of the national emergency agency (i.e. war) plans, planning for national emergencies is now proceeding on a broader front to encompass **all** types of national emergencies.

Emergency Preparedness Canada, in co-operation with the federal emergency preparedness networks, has attempted to establish milestones for the development of NEAs. Considering the diversity of the various sectors they represent, the varying degree of provincial participation and the differing priorities of individual federal departments, this is no easy task. To facilitate progress, EPC issued a milestone document which targets fall 1990, the start of Exercise CANATEX 90, as the completion date for the federal component of national emergency arrangement planning.

Status of Federal Planning

The following is a cross-sampling of the status of emergency preparedness in federal departments in the year under review:

- **Agriculture Canada**

Agriculture Canada, in co-operation with Fisheries and Oceans Canada, is responsible for planning national emergency arrangements for food and agriculture: Food and Agriculture Emergency Response System (FAERS). As the name implies, the departments, recognizing the limitations of the national emergency agency format, have developed a broadly based set of arrangements directed at all types of national emergency impacting on the agri-food sector. FAERS, therefore, is an all-hazards emergency management approach based on existing federal, provincial and private-sector organizations. The national FAERS policy and planning framework is complete and regional FAERS components are progressing in Saskatchewan, Alberta,

British Columbia, New Brunswick and Quebec. Another significant output was the draft Emergency Preparedness Order for Food and Agriculture.

During the past year, Agriculture Canada responded to a variety of emergencies (e.g. the Hagersville tire fire). The department, in conjunction with Emergency Preparedness Canada, conducted three emergency management workshops at the Canadian Emergency Preparedness College in Arnprior, Ont. The department also participated in a 1989 NATO exercise.

The degree of progress in developing FAERS policies, plans and procedures is contingent upon resources, particularly personnel, that the various federal, provincial and private sector organizations in the agri-food sector are willing or able to dedicate to emergency management. The forecasted development of FAERS is based on the assumption that these organizations will indeed be able to dedicate the required resources.

Immediate challenges are to:

- monitor the environment for potential emergencies affecting the agri-food sector and to ensure an effective response
- obtain private-sector commitment and support for FAERS
- complete FAERS regional components in all provinces
- train and exercise FAERS policy, plans and procedures during the CANATEX 90 exercise
- fulfil Canada's ongoing NATO commitments for civil emergency planning
- develop a formal relationship with the U.S.A. on North American-wide emergency preparedness for food and agriculture.

• Atomic Energy Control Board (AECB)

Highlights of the past year's activities included:

- monitoring Ontario Hydro's emergency exercise for the Pickering Generating Station and the Point Lepreau Nuclear Generating Station off-site exercise
- conducting an appraisal of the radiation emergency program at the Chalk River Nuclear Laboratories of Atomic Energy of Canada Ltd., as part of the evaluation of the radiation safety program of licensees
- monitoring an incident at Ontario Hydro's Bruce nuclear generating station on January 22, 1990.

Additional resources will be allocated to the emergency preparedness program to enhance AECB's capability to react to emergencies that might arise.

• Atomic Energy of Canada Limited (AECL)

Significant effort was expended by AECL in the area of emergency preparedness in fiscal year 1989-90. In addition to the activities in CANDU Operations and the Research Company, a Corporate Crisis Management Plan was completed and tested in 1989. The test required corporate executives to respond to a simulated emergency originating in one of the operating companies. Lessons learned from the exercise were used to improve crisis management procedures.

Chalk River Nuclear Laboratories (CRNL)

To comply with the terms of the Atomic Energy Control Board (AECB) licence to operate the Chalk River Nuclear Laboratories, CRNL is required to review, at least annually, off-site and on-site emergency procedures, and submit the results to the Board. Although the likelihood of a serious nuclear accident is extremely remote, it is nevertheless important to have complete up-to-date plans in effect to deal with this eventuality. Contact was maintained with other emergency planning groups such as Emergency Planning Ontario and the local Nuclear Preparedness Committee and associated sub-committees.

Phone numbers to be protected under the Line Load Control Program, as well as plant-wide emergency procedures, were extensively updated.

Although the AECB found that the Chalk River plans were generally appropriate and adequate, a number of recommendations were made to improve them. AECL has itemized these recommendations and set implementation target dates for accomplishing them.

Whiteshell Nuclear Research Establishment, Pinawa, Man.

An Atomic Energy Control Board review of the status of emergency preparedness at the Whiteshell Nuclear Research Establishment, Pinawa, Man., resulted in the establishment of a formal emergency preparedness project plan and team to review emergency preparedness, including revision of all documentation and hazard/vulnerability analysis where necessary.

A joint security/emergency preparedness exercise was held at Whiteshell in September 1989 involving participation of the RCMP Special Forces and Tactical Teams. The AECB staff participated as observers in this exercise. Although primarily a security exercise, all aspects of the emergency plan were tested, except for site evacuation. Tabletop exercises were held by all emergency response groups at Whiteshell. Such exercises will be conducted at least once a year by all groups. Personnel have attended emergency planning courses at the Canadian Emergency Preparedness College.

A review of the emergency communications network is being conducted in conjunction with modernization of the Pinawa telephone exchange.

CANDU Operations

In May 1989, CANDU Operations published and implemented its Crisis Management Plan, which includes emergency measures. Emergency response procedures are an integral part of normal CANDU operations, though they naturally assume greater importance during an actual emergency. CANDU Operations intends developing more comprehensive procedures in the coming fiscal year.

• Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC)

The Corporation is responsible for planning the National Emergency Agency for Housing and Accommodation (NEAHA). The concept of operations for the central (federal) component of the NEAHA and a draft framework to facilitate development of arrangements with the provinces have been completed. During fiscal year 1989-90, CMHC concluded plan development with the provinces of Alberta and Prince Edward Island. Planning is also under way with Manitoba, New Brunswick, Nova Scotia and Newfoundland and it is expected that the NEAHA plans for all provinces and territories will be completed by 1995. It should be noted that these plans are applicable to all four types of national emergencies.

CMHC is currently developing its own internal Business Resumption Plans which will facilitate internal business recovery after an emergency, as well as provide for the safety and welfare of employees during emergencies.

In fiscal year 1989-90, CMHC participated in two workshops on the development of a National Earthquake Support Plan and prepared a draft emergency support function for housing for inclusion in the plan. The purpose is to identify existing federal and private industry housing resources that could support provincial and municipal housing elements in a series of inter-related plans. This would allow quick, effective response in the event of a catastrophic earthquake... or indeed, any disaster of similar proportions.

In 1988, the National Research Council, at the request of CMHC, prepared a research paper entitled *Assessment of Earthquake Effects on Residential Buildings and Services*. Following the San Francisco earthquake, CMHC asked NRC to prepare another study of the effect the earthquake had on housing, and to verify the findings of the earlier study. This report was distributed to government and private sector emergency planners.

CMHC participated in symposia, courses and exercises and, as in previous years, branch office staff offered assistance to provincial and local authorities in emergencies ranging from severe forest fires in Manitoba, to an explosion in an Ottawa condominium.

• Canada Post Corporation

The Corporation has a state-of-the-art national control centre equipped to react effectively to emergencies and provide timely status reports to senior Canada Post executives. This centre - located in Ottawa, linked to nine divisional control centres, as

well as to major Canadian air and ground transportation systems, and to the national meteorological forecasting network - monitors the movement of mail 24 hours a day, seven days a week, ensuring that schedules are met.

As a natural extension of this system, Canada Post Corporation has established a framework for prompt emergency response that serves as a focal point for an elaborate corporate emergency planning program encompassing a wide range of emergencies. These include: fire; evacuation; bomb threats; dangerous goods; structural damage caused by earthquakes; tornadoes and floods; utility-related incidents resulting, for example, from power failures and ruptured gas lines; crime; vehicle accidents; and death or serious injury from various causes.

Canada Post began enhancing its emergency response capability in 1987 when Security and Investigation Services staff undertook development of a comprehensive emergency planning program policy. This included preparation of a master manual of emergency procedures, an evacuation plan, and the training of approximately 30 Security and Investigation Services postal inspectors. The latter, in turn, conducted extensive emergency planning surveys that identified the location and operation of all building emergency systems and equipment, building layout, and human resources requirements for each building's Emergency Measures Organization. Evacuation procedures were then designed to accurately reflect the appropriate emergency system.

The national control centre is being equipped in 1990 with a software system to further enhance its response capability, and Canada Post staff will receive further emergency training.

• Canadian International Development Agency

The Canadian International Development Agency (CIDA), through its International Humanitarian Assistance Program, is responsible for the management of Canada's response to requirements for emergency relief and humanitarian assistance for victims of disasters in developing countries. Specifically, CIDA provides financial support for programs of assistance to victims of both natural and human-made disasters. The program provides financial assistance to international institutions or to Canadian or international non-governmental organizations that have programs to help suffering people in areas affected by disasters. CIDA's main operating policy is to provide cash grants rather than supporting non-solicited in-kind goods or services. CIDA is a member of the Interdepartmental Overseas Response Committee chaired by the Department of External Affairs.

• Department of Communications

The Department of Communications, responsible for planning the National Emergency Agency for Telecommunications (NEAT), has completed a draft concept of the organization and a draft departmental emergency book. The creation of regional emergency

telcommunications committees in all provinces and territories except Ontario, Alberta and the Northwest Territories, is facilitating the regional equivalents of the NEAT planning.

The department is also responsible for planning telecommunications support to the federal support plan that would be activated after a catastrophic earthquake in Canada. Officials of the Pacific Region and National Headquarters, in consultation with other federal departments, the telecommunications carriers and Alberta and British Columbia provincial officials, made progress in developing this plan.

During the year departmental officers participated in the preparation and conduct of two Emergency Communications courses at the Canadian Emergency Preparedness College, and made presentations at a number of symposia and work-shops. Officers also participated in the planning, execution and post-exercise analysis of a number of successful national and international emergency preparedness and telecommunications exercises leading to the development of improved measures for the operation of telecommunications in emergencies. Two updates of the line-load control data base were effected during fiscal year 1989-90, and the department began preparing a guide to be used by interested parties in developing regional or local broadcast-based warning systems.

• Consumer and Corporate Affairs

While this department does not have prime interest or responsibility for potential emergencies outside its own area of responsibility, arrangements have been made for departmental human resources to be made available to Agriculture Canada in an emergency. Normal departmental emergency procedures are in place and practised.

• Employment and Immigration Canada

Employment and Immigration Canada (EIC), supported by Labour Canada, has completed the federal component of planning for the National Emergency Agency for Human Resources (NEAHR). Consultations will begin shortly on the provincial-territorial components of the NEAHR. This national emergency agency would only be activated in an International or War Emergency. Public Welfare and Public Order Emergencies can be responded to through an enhancement of EIC's normal services.

The department has developed the emergency support function for human resources in the interim National Earthquake Support Plan; developed a Memorandum of Understanding between EIC and the Energy Supplies Allocation Board concerning the utilization of EIC office space in an Energy Supplies Emergency; released the departmental readiness plan, and completed a departmental emergency book.

Tabletop exercises to test crisis management arrangements within EIC were carried out in seven regions, and the department participated in an international exercise at Newport, Rhode Island.

EIC was active in emergency preparedness training. A human resources training course involving presentations by four other departments, was given at the Canadian Emergency Preparedness College. EIC provided directing staff at EPC-sponsored site management courses and sent regional and local staff to take courses at the College in Arnprior. In addition, three staff members were sent on an exercise design course in New York State.

Approximately 125 EIC staff from 15 local offices were involved when the Manitoba Region was asked to provide support to the evacuation, reception and eventual re-entry of persons evacuated from Northern Manitoba during the forest fires emergency last summer.

Immediate priorities include participation in the planning for CANATEX 90 to ensure the widest possible participation of the department, finalization of the Emergency Preparedness Order: Human Resources, and regionalization of the departmental emergency book.

• Energy, Mines and Resources Canada

Energy, Mines and Resources Canada, responsible for planning the National Emergency Agency for Energy (NEAE), has developed comprehensive arrangements to ensure availability of energy for **all** national emergencies. These arrangements have been co-ordinated with all provincial ministries of energy and emergency measures organizations.

Measures to be taken pursuant to the *Energy Supplies Emergency Act* in oil supply emergencies, and similar arrangements by the National Energy Board, pursuant to Part I of the *Emergencies Act*, for other energy forms, have been planned.

The National Emergency Agency for Energy public information plan was approved. A staffing plan was also approved and standby staff recruited from provincial governments, the natural gas and electric power industries. Plans were finalized for standby staff training sessions to be held May-June 1990. These sessions will provide initial training for standby staff and will mark completion of the development of plans for the establishment and operation of the NEA.

Recruiting for the Energy Supplies Allocation Board (ESAB) standby staff was completed. Orientation sessions for provincial and industry nominees to the ESAB emergency standby organization were conducted in all provinces and the Northwest Territories.

A final session was conducted in Ottawa for federal and oil industry nominees for staff positions in the ESAB emergency organization headquarters. The primary objective was to familiarize nominees with both international and national contingency planning for petroleum emergencies and the respective agencies and programs for emergency management.

Memoranda of Understanding were signed between ESAB and the provinces of Ontario and British Columbia. Nova Scotia signed earlier and others are expected to follow.

The ESAB Domestic Allocation Systems Test began on October 25 and

concluded December 20. Companies participated in the test to exercise ESAB's ability to formulate crude oil and product entitlements and the industry's ability to prepare plans for the redistribution of supply within Canada and for export to meet Canada's international energy allocation obligations.

Energy, Mines and Resources Canada participated in two U.S. exercises in fiscal year 1989-90. The department also participated with Supply and Services Canada and Industry, Science and Technology Canada in the Interdepartmental Working Group on Strategic Materials which prepares plans for mitigating the effects of the unavailability of strategic materials in the event of an international crisis.

The Seismology Program of the Geological Survey of Canada provided seismological advice relating to the nature and extent of ground shaking and other effects of postulated earthquakes to Emergency Preparedness Canada in developing the national earthquake support plan.

Immediate priorities include:

- completing the transition from development to maintenance of plans
- participating in a NATO Wartime Oil Organization training session
- developing a program to allocate propane in an emergency to enable Canada to meet the natural gas liquids portion of its International Energy Agency obligations.

• Environment Canada

Environment Canada's emergency preparedness responsibilities are carried out mainly by the Atmospheric Environment Service, Conservation and Protection, and the Canadian Parks Service.

Atmospheric Environment Service (AES)

Since the Atmospheric Environment Service policy on peacetime emergency response was approved in April 1989, the focus has been on implementing the policy through improved co-ordination and procedures. The latter are being accomplished by participation on preparedness committees, formalizing response teams and work groups, reviewing existing plans and capabilities, recommending and developing improved operational systems, continuing research, and staging training courses and exercises. During the past year considerable experience was gained in support of response to specific events.

Severe and Extreme Weather Emergencies: AES routinely maintains a severe weather watch, and issues warnings and advice on the duration and intensity of severe, life-threatening meteorological events. Severe weather research and development continued, in the year under review, on Doppler radar systems, storm detection, and tracking and prediction techniques. The use of artificial intelligence technology in severe weather prediction was investigated through projects such as SWIFT (Severe Weather Intelligent Forecast Terminal). Field study plans and analyses continued for the Canada-U.S. co-

operative Experiment on Rapidly Intensifying Cyclones in the Atlantic, and the Canadian Atlantic Storms Project. Operational preparedness activities included refresher training workshops for forecasters, special workshops and case studies of significant storms, and upgrading of severe weather detection and forecast techniques.

More than 200 separate severe weather events were reported by AES in 1989-90. The most significant were severe storms and tornadoes in Regina, Sask., in June; flooding in Essex County, Ont., in July; hurricane-force winds on the East Coast in August, September and December; a cold wave in parts of Eastern Canada in December; and destructive snow squalls in Ontario in January and February.

Conservation and Protection (C&P)

Highlights of C&P in the year under review included drafting a policy on emergency response and upgrading and exercising several regional plans.

C&P also continued to advise on formulation of spill contingency plans for chemical and pertroleum industries, as well as for other industry sectors, and for federal departments and agencies.

In related activity, C&P provided joint leadership with other government departments and the Canadian Chemical Producers' Association on the Major Industrial Accidents Co-ordinating Committee, and by participation on, or leadership of, some of its working groups, including conservation and protection guidelines for industry and first-responder training standards.

C&P continued regional spill response training courses presentations, had input into industry-led groups dealing with spill response training issues, and prepared and presented two refresher training sessions for Environment Canada staff on personal protection and use of analytical instruments in spills.

Among other activities, C&P continued followup to the *Nestucca* oil barge spill, and responded to approximately 800 oil and hazardous spills related to federal responsibility or concern. The department sent a number of technical experts, at Exxon's request, to advise on the *Exxon Valdez* spill off Alaska.

Canadian Parks Service (CPS)

The CPS has completed its Service level directive, and begun a review of current emergency plans and practices. Regions are in the process of redeveloping existing plans and guidelines to meet requirements of the new directive. CPS continues to carry out its responsibilities for emergency response in all national parks, historic parks and canals. As such, CPS took action, with other federal agencies, in responding to the *Nestucca* oil barge spill (as it impacted on Pacific Rim National Park), and responded to several other smaller scale events.

Department-wide activities

Pollution Emergencies: The immediate goal is to improve operational readiness on

the part of Environment Canada to respond to all scales of hazards, whether natural or human-made, that may result in a pollution emergency.

The lead co-ordinative role in pollution emergencies rests with Conservation and Protection, but Atmospheric Environment Service is also active in providing support to both the former and to other clients.

Training workshops involving many agencies were conducted in most Conservation and Protection and Atmospheric Environment Service regions. The prototype Atmospheric Environment Service emergency weather station system was further tested and six field units were developed, one for each region. Presentations were made by staff of Conservation and Protection and Atmospheric Environment Service at several conferences. Improvements were made to air and marine dispersion models, with emphasis on mesoscale development. Operational readiness of the Canadian Meteorological Centre hemispheric model was improved and tested.

Conservation and Protection co-ordinated both Environment Canada's input and the government role in the federal Marine Spills Review. As well, both Conservation and Protection and Atmospheric Environment Service participated in several multi-agency drill exercises, including CANUSLANT on the East Coast. Emergency communications procedures were tested and improved in co-ordination with other services and departments.

Incident reports were prepared for approximately 500 separate events. Departmental support was provided in more than 30 pollution emergencies, including the Hagersville tire fire, a gas release from an oil rig in the Beaufort Sea, chemical warehouse fires in four cities, and several oil spills on the East and West Coasts.

Natural Emergencies: Operational support from Atmospheric Environment Service communications, weather and dispersion services was also provided in the following: major forest fires in Northern Manitoba; earthquakes and volcanic activity along the West Coast, including Mount St. Helen's; a major quake in Northern California; and Mount Redoubt in Alaska. Support was also provided for avalanche warnings and control for the Rockies and for spring snowmelt and ice jam flooding in the Atlantic Provinces, Quebec and British Columbia.

National and International Events: Emphasis was placed on improving co-ordination and communications with other federal departments and international agencies. Both Conservation and Protection and Atmospheric Environment Service participated in an international exercise involving a major chemical disaster on the St. Clair River. National and international nuclear emergency response systems were tested, including the Global Telecommunications System for early notification. Atmospheric Environment Service participated in the federal co-ordination of the response to three nuclear submarine accidents and two satellite re-entries. The Service also played a supporting role when the Federal Nuclear Emergency Response Plan was tested during the Ontario Darlington '89 exercise.

Both Services were involved in representing the department. Atmospheric Environment Service continued to co-ordinate general departmental preparedness functions. Both Conservation and Protection and Atmospheric Environment Service were involved in representing the department and the federal government on several international working groups dealing with environmental accidents and releases to the atmosphere.

Health and Safety Committee: The safety and welfare of Environment Canada employees during an emergency were addressed through national and regional committees. Activities included preparation and distribution of chemical inventories, safety videos, information displays and surveys and consultations.

Priorities: In the coming year Conservation and Protection, Atmospheric Environment Service and Parks Canada will continue implementing Service and departmental policy, and co-ordinating preparedness and response procedures, co-ordinating emergency communications, testing and improving procedures; implementing an expanded role of the Regional Environment Emergency Response Team; establishing a national emergency team with advisory and response roles; consulting with users of Atmospheric Environment Service emergency support services; developing civil emergency plans in consultation with all orders of government agencies; and exercising all emergency procedures and systems.

• External Affairs

In the past fiscal year, the department reviewed emergency measures in the *Government Emergency Book* and assigned responsibility for primary and collateral measures to various departmental divisions. Plans are in hand for incorporating these assignments and formally outlining an initial action plan for each of the divisions involved.

In co-operation with other government departments and agencies, principally Solicitor General Canada, the department contributed to the development of a national counter-terrorism plan, some aspects of which were tested in the Canada-U.S. TRANSBORD III exercise. A concerted effort was also made to ensure that every mission abroad provided headquarters with updated consular contingency plans (including evacuation) and personal safety plans. Pressure for the completion of all such plans is being maintained.

The Emergency Preparedness Division and the Operations Centre have been thoroughly tested. As well as participating in exercises, several crises led to the establishment of interdepartmental task forces, in some instances requiring operating 24 hours a day for extended periods. These crises included civil disorder in China, an attempted coup in Manila, the revolutionary overthrow of the government in Romania, and the San Francisco earthquake. Task forces and/or monitoring groups were also established as a result of crises relating to events in Kenya, Ethiopia, Colombia, Haiti, Sri Lanka and Peru.

To improve the department's emergency response capability, the Operations Centre was expanded and renovated. Additional and updated electronic equipment was installed to enhance the efficiency of media monitoring, collection and storage of data and display of information and graphics. The need for better secure communications is being addressed, with Stu III Canadian and U.S.A.-key telephones available for use in emergencies, and a secure facsimile expected shortly. The latter deficiency has been identified repeatedly during interdepartmental exercises and actual emergencies.

• Finance Canada

Finance Canada, responsible for planning the National Emergency Agency for Financial Control (NEAFC), is only now in the process of addressing formally its responsibilities in this area. Given its constant requirement to respond to urgent situations, the department has now formalized its emergency planning mechanisms, and given emergency planning priority. A consulting firm has been identified and will be engaged before July 1990 to assist in the preparation of departmental plans. Finance expects to be able to test these plans in conjunction with CANATEX 90.

• Fisheries and Oceans Canada

While food and fish co-ordination will become part of the Food and Agriculture Emergency Response System (FAERS) and form a segment of the FAERS output in a declared international emergency, details of this interrelationship have yet to be resolved. Planning for national co-ordination of the two industries is not generally so advanced as it is for other food elements of FAERS. More work on this interface is anticipated shortly.

In the year under review, the department developed a draft emergency preparedness order pursuant to the *Emergency Preparedness Act* to reflect its responsibilities.

Fisheries and Oceans participated in draft updates of NATO publications related to fishing vessel control in wartime, and an officer from the department's Pacific Region participated in an exercise on the naval control of shipping, BELL BUOY 89. As well, staff were involved in interdepartmental preparedness for the national CANATEX 90 exercise.

The Fisheries Emergency Control Organization held its annual training course for 25 field staff at the Canadian Emergency Preparedness College, Arnprior, Ont.

The department participated in the response to a number of oil and chemical spills, including two in the Gulf of St. Lawrence, one in St. John harbour, one in the Beaufort Sea and several on the Pacific Coast. On two occasions (*Nestucca* oil spill, Cariboo Pulp and Paper hydroxide spill), fisheries had to be closed. The department was also involved in 192 marine search and rescue incidents in the last fiscal year.

Immediate challenges include receiving approval in principle of the departmental emergency planning order, encouraging managers to take more responsibility for their share of the emergency preparedness

program, and increasing the awareness of Fisheries and Oceans' responsibilities in emergencies.

• Health and Welfare Canada

Health and Welfare Canada has developed a concept for the National Emergency Agency for Health and Welfare Services and initiated work on a casualty management system. Provincial consultation is scheduled to begin in 1990.

The department responded in various ways to many emergencies during the year, including:

- Manitoba forest fires
- an incident at the Bruce nuclear reactor
- a Saskatchewan tornado
- a PCB incident at Goose Bay
- a fire at an Ottawa senior citizens' home
- the Hagersville tire fire
- *Hurricane Hugo.*

The nature of the response ranged from providing advice to the Red Cross in the wake of *Hurricane Hugo*, to the deployment of National Medical Stockpile items (beds, blankets, registration and enquiry cards) in Manitoba, to critical incident stress debriefings in Saskatchewan.

The main challenge for the coming year lies in meeting the demands of the many emergency plans, projects and exercises with limited staff.

Immediate priorities are furtherance of national emergency arrangements, development of the emergency planning order and the preparation of departmental emergency preparedness policy. The emphasis in exercising will be CANATEX 90. It is also planned to further the department's ability to monitor and co-ordinate emergency operations.

Among the activities in the period under review:

- Funds were made available to refurbish the National Medical Stockpile, a new vault was constructed at the central depot, and an agreement was signed with a pharmaceutical firm to stockpile and rotate intravenous solutions for the National Medical Stockpile Program. The result is more cost-effective and equally efficient.

- Began developing an emergency planning order under the *Emergency Preparedness Act.*

- Reactivated a departmental emergency planning committee and developed an *Emergency Response Guide* for use in the Emergency Services Division.

- Continued liaison with provincial officials, holding a federal-provincial emergency health and social services conference in October, and an advisory committee meeting in June, 1989.

- Revised the Emergency Health and Welfare Services support function of the National Earthquake Support Plan and participated in the March 1989 workshop on earthquake preparedness.

- Revised the Federal Nuclear Emergency Response Plan.

- The Emergency Services Division continued participation on international committees and liaison with American counterparts and international organizations such as the World Health Organization, the Pan-American Health Organization and NATO. As well, meetings were held with non-government organizations such as The Canadian Red Cross and St. John Ambulance to discuss matters of mutual interest and to ensure continuing co-operation in the field of emergency preparedness.

- The department participated in a number of national and international exercises, and continued working on preparations for CANATEX 90.

- Conducted 29 courses at the Canadian Emergency Preparedness College, for a total of 499 participants. Two courses were held in B.C. and Quebec on setting up emergency hospitals. In addition, lectures on critical incident stress and emergency feeding were delivered to university students and emergency responders.

• Indian and Northern Affairs Canada

Apart from being responsible for planning for emergencies that could affect day-to-day operations of the department, Indian and Northern Affairs is also responsible for maintaining and preserving large tracts of federal land across Canada, and for helping resident native populations develop emergency plans and procedures.

Over the past year, planning has been undertaken across the country to assist Indian Bands to develop self-reliant emergency plans while building on existing emergency response capabilities of both the federal and provincial governments. To date, formal arrangements have been made with the governments of Manitoba, Alberta and Saskatchewan to help further this process. An arrangement with British Columbia should be in place shortly. Emergency Preparedness Canada regional directors have been active in this process providing advice, liaison between the department and the provincial governments, and maintaining a watching brief on developments. EPC headquarters staff have also been helpful, providing advice and support as and when needed.

The department is commissioning a national study to clarify and establish its roles and responsibilities in emergency planning. When completed (December 1990), Indian and Northern Affairs should be able to further refine its planning effort, providing strategic plans and procedures, including resource and training requirements, while ensuring the best possible use of available resources.

Given the number of Indian Bands in Canada (60 in Manitoba alone), Indian and Northern Affairs Canada is forecasting it will take three to five years to complete this planning and implementation process.

• Industry, Science and Technology Canada (ISTC)

Progress on planning the National Emergency Agency for Industrial Production (NEAIP) has been restricted to formulating:

- a history of similar organizations since 1937
- a draft NEAIP concept of operations
- a review of the legal basis for required emergency actions
- a framework for a price control regime
- a concept of priorities and allocation system for the NEAIP.

Recognizing the significance of Canada's international trade, international co-operation on industrial civil emergency planning in both NATO and North American contexts continues to receive attention as ISTC gives priority to accelerating the development of plans for the National Emergency Agency for Industrial Production.

The department did not have to respond to any emergencies during the year under review and development of departmental emergency plans focussed on maintaining existing arrangements and providing representation on interdepartmental committees. As well, a departmental representative chaired the NATO Industrial Planning Committee. The departmental section of the plan for the National Emergency Agency for Public Information was produced and a review of industrial vital points was begun.

No departmental exercises were conducted, although ISTC was involved in planning for, participating in, and reporting on international exercises.

Training was provided primarily through seminars and workshops at the Canadian Emergency Preparedness College, and the department was represented at the Disaster Management Seminar in Hamilton, Ont., in the fall.

• Justice

The Department of Justice will be refining a draft civil emergency plan relating to the Minister's area of accountability in the next fiscal year. Officials have participated in an international exercise and have attended meetings of the Interdepartmental Exercise Co-ordination Committee. The Department of Justice participated actively in the TRANSBORD III exercise.

• Labour Canada

Labour Canada, part of the National Emergency Agency for Human Resources, participated in several seminars and workshops at the Canadian Emergency Preparedness College.

During the past fiscal year Labour Canada also established the Safety and Security Services Branch to deliver services related to occupational safety, health and security, as well as development of departmental emergency planning. The departmental emergency book was revised, with final changes to be approved in fiscal year 1990-91.

• National Defence

Departmental policy on civil emergency planning and preparedness relating to Parts I and II of the *Emergency Preparedness Act* is based largely on two National Defence documents: *Provision of Services to Non Defence Agencies* and, to a limited extent, *HQDP 200 Internal Security Operations*.

Defence staff are involved with other government departments in the preparation of interdepartmental plans such as the National Counter-Terrorism Plan and the National Earthquake Support Plan. The former does not require any change in Defence policy; the latter, because it may require considerable support from the Canadian Forces, and require a prior commitment of resources, will initiate a review of current policy.

The Canadian Forces are charged with providing combat-ready forces for a variety of national and international commitments. To meet these, cyclical training is conducted annually at the individual, subunit, unit and formation level. The nature of this training is such that much of it would be applicable to all levels of emergency. Training is confirmed by exercises, and during the past year the Forces have participated in numerous exercises both in Canada and overseas.

During the year under review, the Canadian Forces responded to many incidents. These included:

- Hostage-taking incident on Parliament Hill, April 7, 1989. Provided assistance to the RCMP in the form of two helicopters.

- Flooding at Fort Albany, May 8-15, 1989. Provided 1800 sleeping bags to evacuees.

- Manitoba forest fires, May 12-14, 1989. Provided a helicopter to evacuate personnel threatened by fire in Northern Manitoba.

- Assistance to Ontario Provincial Police, June 1-4, 1989. Provided a helicopter to assist police search for an escaped prisoner.

- Ontario forest fires, June 20-21, 1989. Deployed a Hercules aircraft to evacuate residents from Webequie and Landsdown House.

- Ontario forest fires, July 20-21, 1989. Provided Hercules aircraft to airlift supplies and evacuate residents from Bearskin Lake, and made 300 sleeping bags and a large quantity of towels and pillows available.

- Manitoba forest fires, July 22-August 5, 1989. Thirteen aircraft and a mobile radar were provided to airlift supplies and evacuate residents threatened in Northern Manitoba. Provided personnel to operate reception centres, as well as a large quanitity of bedding, tables and chairs.

- Quebec forest fire, July 25-August 4, 1989. Placed a Hercules aircraft on standby for possible evacuation of people from Radisson, Que. Also deployed mobile radar to permit the safe operation of civil aircraft.

- Missing person search, Saint John, N.B., August 19-21, 1990. Deployed 110 military personnel to aid in a ground search.

- Missing person search, Masset, B.C., September 2, 1989. Fifteen military personnel assisted in a ground search.

- *Operation Hugo* - disaster relief to Montserrat, September 28-October 28, 1989. A Mobile Air Traffic Control Unit and a Field Engineer Detachment were sent to Montserrat to assist in the reconstruction and continued operation of the airfield following *Hurricane Hugo*.

- Missing diver search, Torbay, Nfld., October 19-27, 1989. Eight military divers assisted in the search.

- Assistance to the RCMP, Newcastle, N.B., November 20-27, 1989. Rations and quarters, winter clothing and night-vision devices were provided to the RCMP to aid in their search for a suspected killer.

- Assistance to Glenwood, Nfld., February 6, 1990. A helicopter to assist in the inspection of a damaged water tower.

- Tire fire, Hagersville, February 12-28, 1990. Provided a helicopter and 350 sleeping bags and mattresses to the Province of Ontario to help in the fight against the fire.

- Medevac - Canadian civilian from Managua, Nicaragua, February 28, 1990. A Hercules aircraft returning from a supply flight to Canadian UN Forces in Nicaragua carried out the medical evacuation of a Canadian civilian from Managua to Canadian Forces Base Trenton.

• Privy Council Office (PCO)

Planning for the National Emergency Agency for Public Information (NEAPI) which impinges on all the other NEAs, is proceeding well. Emergency Preparedness Canada is undertaking the planning for it on behalf of the Privy Council Office Communications Secretariat. All federal departments, provincial and territorial emergency organizations have been consulted and involved in the planning. Senior media executives have been briefed, details of operation agreed upon, workshops have been staged, senior government executives have been briefed on arrangements, and alert lists of key players are updated quarterly. The *National Emergency Public Information Response Plan* for the Canada-wide co-ordination of public information in national emergencies defined in Parts III and IV of the *Emergencies Act*, represents a formula for co-operation among different orders of government and the private sector. The arrangements outlined in this document should enable organizations to achieve the extraordinary degree of public information co-ordination necessary in major crises. Work has already begun on preparing a companion plan to address national emergencies under Parts I and II of the Act. When completed, the compre-

hensive plan will provide, for the first time, senior emergency management and public information officials in the federal, provincial and territorial governments with a common multi-hazard approach to the co-ordination of public information in national emergencies.

The broad issue of crisis management was addressed by PCO in a booklet developed by various Secretariats and circulated to assist managers in the identification and management of crises. The document has proven invaluable in providing a checklist for the effective co-ordination of the response of the federal government to crises.

Another major emergency planning initiative was the development of an emergency plan for the PCO and Federal Provincial Relations Office. The plan was designed to ensure that in an emergency the Prime Minister has the logistical support to provide leadership, that Cabinet can meet and function, and that the PCO can continue to operate. The plan addresses facility and employee readiness in an emergency, the availability and use of alternative facilities, including backup power and communications equipment, and establishment of a crisis centre in the Langevin Block, Ottawa.

• Public Service Commission (PSC)

To ensure that the Commission could continue to function, managers established an emergency plan to ensure the safety and welfare of its employees in a fire, bomb threat or any other emergency. As well, information essential to the continued fulfilment of the PSC's mandate was stored on electronic tape at Public Archives Canada.

• Public Works Canada

The department has completed planning for the federal component of the National Emergency Construction Agency (NECA), and development of provincial components proceeded in all provinces except Ontario, Quebec and Newfoundland. Quebec has agreed to begin joint planning early in fiscal year 1990-91. Draft procedural manuals were produced and a resource inventory control system feasibility study was completed. Organizational development of the NECA is scheduled for completion by the end of 1992. The NECA could be activated under Parts I, III and IV of the *Emergencies Act*.

Plans were drafted for the Engineering and Construction Resource Support Annex to the interim National Earthquake Support Plan, and departmental and regional emergency books were updated (these books will contain readiness plans for national public welfare, public order, international and war emergencies). A draft regional emergency operations centre design guide was produced, as were operations and maintenance procedural manuals for each zonal emergency operations centre in the Pacific Region. In addition, a hazards analysis of the Halifax, Dartmouth and Bedford area was conducted. Emergency co-ordination centres, with secure telephone communications and data-processing facilities, are being established at Public Works headquarters and in the regions.

Priorities include:

- development of NECA planning in the remaining provinces, and completion of planning for provincial organizations

- continuing development of departmental plans to support the national plan for assistance to a province in a catastrophic earthquake

- completing arrangements for a new order-in-council defining the emergency responsibilities of the Minister of Public Works

- implementing the strategy for transferring custodianship of emergency government facilities and the Canadian Emergency Preparedness College to Emergency Preparedness Canada (EPC)

- developing an appropriate strategy for national arrangements for public protection

- developing a new strategy in collaboration with EPC for emergency government facilities requirements, including provisioning.

• Revenue Canada, Customs and Excise

The department reviewed, updated or provided new emergency plans for the 379 work sites of Customs and Excise housing five or more employees. As well, departmental emergency planning policy was amended, and a presentation on emergency preparedness was given to regional managers of Finance and Administration. A consolidated regional emergency plan was distributed to all regions, but no training exercises were conducted, although the need is apparent: transportation of dangerous goods provides a threat to many border-crossing points. The formation of a Security and Emergency Measures Co-ordinating Committee should enhance departmental emergency preparedness.

During the Hagersville, Ont., tire fire, border entry points in Toronto, Hamilton, Fort Erie, Niagara Falls and Windsor were prepared for the possible use of the *Goods for Emergency Use Remission Order*. The Order facilitates the transborder shipment of emergency equipment and supplies.

• Revenue Canada, Taxation

While emergency plans and procedures exist for each departmental facility, Taxation recognizes the need to address disaster recovery planning for its main computer centre. For this reason it has appointed a full-time co-ordinator to ensure that this is done. A proposal is now being prepared, in conjunction with Customs and Excise, to arrange for a mutual 'hot site,' possibly in the private sector. This would ensure computer backup, complete with people and supplies, to ensure uninterrupted ability to function, no matter what the emergency. Planning has also begun to develop a similar in-house standby system by distributing processing resources to different locations.

• Secretary of State of Canada

The department's emergency preparedness program consists of ensuring the safety of departmental employees in incidents such

as fires or bomb threats at its headquarters in Hull and in other offices across the country.

To this end, in the last fiscal year the department:

- updated building evacuation plans and prepared a survey indicating emergency measures in all regional offices

- initiated broader training for members of local health and safety committees to include elements of emergency preparedness

- launched a pilot project on a self-evaluation program regarding compliance with the regulations and standards of the *Canada Labour Code*, Part II

- held fire emergency exercises which met required standards; outlined individual responsibility in a booklet distributed to members of the departmental fire organization

- re-certified the departmental fire emergency and first-aid organization

- established priorities for the forthcoming fiscal year, which include the re-certification of first-aiders, and expanded training within the emergency measures framework.

• Solicitor General Canada

The Ministry comprises four operational elements and a Secretariat: Royal Canadian Mounted Police, Canadian Security Intelligence Service, Correctional Service of Canada and the National Parole Board.

Each of the operational elements has developed emergency plans and procedures relating to individual routine operational requirements. These individual procedures complement the Ministry's national emergency planning program, including the National Counter-Terrorism Plan, endorsed by Cabinet in June 1989. Responsibility for activating and managing the plan is assigned to the Ministry's National Security Co-ordination Centre.

Development of the National Counter-Terrorism Plan has been the major preoccupation of the National Security Co-ordination Centre for the past 18 months. Following release of the *Report of the Senate Special Committee on Terrorism and Public Safety* on July 30, 1987, a task force was established to review the government's counter-terrorism contingency planning and crisis management procedures and effect any necessary improvements. A draft plan was approved by the Interdepartmental Committee for Security and Intelligence and subsequently tested in a major transborder exercise with the U.S.A., TRANSBORD III, in June 1989.

Recommendations contained in the post-exercise report were incorporated into a new draft plan which will be reviewed with all the provinces, and revised as required, to ensure the development of a truly national counter-terrorism plan. Concurrently, the Ministry will focus further attention on its responsibilities for Public Order Emergencies as identified in the *Emergencies Act*. An official of the National Security Co-ordination Centre

chairs a working group and a steering committee of emergency planning officials, responsible for ensuring the effective co-ordination of the Ministry's emergency procedures both intra- and inter-departmentally. Emergency Preparedness Canada is expected to play a significant role in this process by providing an effective interdepartmental forum for the required collaboration of all government emergency planning officials.

In addition to the above active participation in the Ministry's co-ordinated national emergency planning program, further points relating to the respective planning programs of the RCMP, CSIS and CSC follow:

Royal Canadian Mounted Police (RCMP)

- In the last 12 months the RCMP departmental emergency plan was updated.

- A number of enhancements were made to the National Emergency Operations Centre (NEOC) and fan-out duty roster. A secure telephone and fax system were installed in the NEOC, and a round-the-clock on-call duty roster for NEOC commanders and their assistants was implemented.

- The RCMP participated in TRANSBORD III.

- On April 7, 1989 the RCMP National Emergency Operations Centre was activated when a hijacked bus arrived on Parliament Hill. During this incident the National Emergency Operations Centre operated in support of the Division Emergency Operations Centre, providing a direct link to other federal departments and alleviating much of the pressure on the divisional operations centre.

- Priorities include maintaining operational readiness at RCMP emergency operations centres by updating emergency planning, providing suitable training, and obtaining the necessary equipment to meet operational requirements.

Canadian Security Intelligence Service (CSIS)

During the year under review the Service began several initiatives at both the national and regional levels to standardize emergency preparedness procedures, including a review of requirements in emergency operations centres at headquarters and in major regional offices. CSIS participated in the TRANSBORD III exercise, and on various committees and working groups. The Service also took advantage of training offered by Emergency Preparedness Canada, and met all requirements of the Line Load Control Program.

Priorities include:

- continuing to support and participate in emergency preparedness committees and working groups

- updating contact points for Line Load Control

- developing an essential records policy

- developing a Service-wide emergency preparedness plan

- reviewing and defining fully CSIS' responsibilities within the Continuity of Government Program.

Correctional Service of Canada (CSC)

The Service conducts annual training exercises at all of its major institutions to test arrangements and understandings with a variety of external agencies such as police, fire, medical, utilities and hospitals. As well, individual candidates are sent to courses in Emergency Planning and Exercise Design at the Canadian Emergency Preparedness College. The Service is conducting an extensive review of contingency planning and emergency response program and policies; this should be completed by December 1990.

• Statistics Canada

Emergency preparedness activities have concentrated on preparations for local emergencies that could affect staff or premises of the Tunney's Pasture Complex in Ottawa. Approximately 400 persons are responsible for safely evacuating occupants during a fire or other emergency and for conducting searches in the event of a bomb threat.

Statistics Canada is represented on the Interdepartmental Civil Mobilization Committee, and the Sub-Committee on Information Needs, advising on the availabity of certain data relating to commodities etc., assisted as required by other subject matter experts within the department. Furthermore, the departmental Input-Output model is used to conduct simulation studies.

• Supply and Services Canada

This department has been undergoing a significant analysis of its activities in the last fiscal year, and has recently begun a review of the emergency preparedness planning function as part of this process. Phase I of this review will be completed by early summer, and the entire project by the fall of 1990. In addition, emergency preparedness planning priorities include:

- participation in CANATEX 90

- continuation of work resulting from involvement in interdepartmental committees and working groups on earthquake preparedness, vital points and continuity of government.

Significant progress has been made in developing the departmental emergency book, Vol. II, and the departmental alerts book. Drafts of each are ready for internal review and will be used during CANATEX 90.

• Transport Canada

Through its activities during the year under review, Transport Canada has demonstrated its ongoing commitment to emergency preparedness and emergency planning for both peacetime and international emergencies.

To fulfill its emergency preparedness responsibilities, Transport Canada has divided its emergency planning responsibilities among three operational modes: Air, Marine and Surface, co-ordinated by a fourth, the Emergency Planning Group, which has overall functional and operational responsibility for multi-modal incidents. Collectively, these four functions are responsible for putting in place arrangements for the National Emergency Agency for Transportation (NEATRAN), and preparing the department to respond effectively in transportation-related emergencies that can arise at any time.

In the latter category, in the past year the Aviation/Airports Group provided operational support during the forest fires in Northern Manitoba, for two aircrashes in B.C., two aircraft bomb threats, and a propane leak at Ottawa International Airport. The Surface Group received and processed 403 Railway Initial Occurrence Reports.

Apart from operational response, the department also made good progress with planning for national emergencies and, in particular, the NEATRAN. The central component has been completed and a departmental emergency book produced. Planning in the three transport modes has also advanced. NEATRAN (Air) will be completed by the end of 1990. A draft plan for NEATRAN (Marine) has been completed and is being refined. NEATRAN (Surface) planning is continuing, with ongoing planning proceeding in the highways and motor carrier industry with British Columbia, Ontario and Newfoundland. Joint planning is also under way with the rail and coastal ferry industries.

In related activity, the department completed:

- Transport Canada Alerts Book and a first series of amendments
- departmental Vital Points directive
- outfitting of Transport Canada offices at the Central Emergency Government Headquarters, Carp, Ont.

The development of a Transport Canada Railway Industry Memorandum of Agreement on provision of priority rail service is in its final stages.

Staff from all four functional areas also participated in an extremely wide range of training programs and national and international exercises, including a simulated hijacking at Edmonton International Airport and the Canada/U.S. TRANSBORD III exercise.

Priorities for the coming year include finalization of the National Earthquake Support Plan, preliminary planning for an essential records program, continued planning and development of the Transport Canada Crisis Centre, continued joint planning with the provincial governments, and an examination of cross-border issues by the U.S./Canada Railway Transport Working Group.

• Treasury Board of Canada

Apart from the normal planning required to maintain its own departmental operations during an emergency, Treasury Board Secretariat is involved with emergency

preparedness in its role as a central agency of government. In support of that role, under which the Board would be a key player in the maintenance and support of government operations, staff of the Secretariat have actively participated on various committees and attended seminars to gain familiarity with the issues, and provide advice on such matters as resources.

• Veterans Affairs Canada

The department has initiated a program within the Security Services Directorate to review and update emergency plans for its facilities throughout Canada. Training is conducted for members concerned with safety in offices, and annual exercises are held to test plans and procedures.

*

In summary, most departments assigned responsibilities for developing national emergency arrangements specifically directed toward Parts III and IV emergencies under the *Emergencies Act* have completed the federal component of their planning. There are one or two exceptions, but efforts are being made to effect progress. In some instances expectations have been exceeded. All departments made good progress in the development of their respective elements of the National Earthquake Support Plan, the model to be used for developing a generic set of national emergency arrangements for a Part I Public Welfare Emergency.

There has been similar collaboration in the development of a national counter-terrorism plan. This plan is a major contribution to preparedness for a Public Order National Emergency under Part II of the *Emergencies Act*. This plan was exercised during TRANSBORD III in June 1989 and appropriate changes to it are being made as a result of the exercise.

Many departments cited lack of human and fiscal resources as factors impeding progress in the development of emergency plans. Although emergency planning is a required function of senior management in all federal departments, agencies and Crown corporations, an apparent lack of commitment in some quarters is disturbing. In the last fiscal year, departmental emergency preparedness programs and activities were challenged by new and growing pressures in the face of an already small resource base. More seemingly pressing priorities within departments, together with continuing pressure on resources generally, will require creative managerial solutions to ensure that the emergency preparedness requirements of the *Emergency Preparedness Act* are met.

Developing a Model for a Part I National Public Welfare Emergency - National Earthquake Support Plan

As indicated earlier, municipalities and provinces are responsible for having plans in place to ensure effective response to disasters. Under constitutional arrangements, responsibility for handling the effects of a disaster lies with the province in which it occurs. The federal government intervenes only when asked, or when the matter is clearly within federal jurisdiction. However, a disaster such as a catastrophic earthquake (e.g. greater than 8.5 on the Richter scale) would almost certainly be beyond the capacity of a municipality, and possibly a province, to handle. For that reason the federal government has developed a national support plan, taking into account the supporting roles of the other provinces and territories.

As British Columbia is the most probable area in Canada for a catastrophic earthquake to occur, the development of a national support plan to come to the aid of the province was seen as a high priority. Officials of Emergency Preparedness Canada and representatives of 14 other departments and Crown corporations have been working with B.C. officials on a plan that would serve as a prototype to respond to a catastrophe of any kind anywhere in Canada. It is called the *National Earthquake Support Plan*. This plan will serve as a model for the development of a generic national plan for responding to national public welfare emergencies under Part I of the *Emergencies Act*.

Extensive consultations have been held with provincial and federal planners, and detailed federal public information planning has been proceeding concurrently with operational planning. EPC has sponsored three federal-provincial workshops, and has arranged for EPC officials to attend workshops and exercises in California and elsewhere to draw upon the experience of others.

EPC has enlisted the help of the Canadian Radio-Television News Directors Association to help foster public awareness of what to do before, during and after an earthquake. EPC has also equipped and trained the staff of the Government Emergency Operations Co-ordination Centre, which operates around the clock, every day of the year.

Under the Joint Emergency Preparedness Program, the government has helped fund the salary of a provincial earthquake planner (75 per cent the first year, 25 per cent thereafter), and the cost (33 per cent) of printing in B.C. telephone directories hints on precautionary measures to take in a tsunami or an earthquake.

To raise public awareness, EPC has also:

- Made a prize-winning video *Earthquakes in Canada?* It explains the nature of earthquakes, where and why they occur, what is likely to happen on the West Coast, and what to do before, during and after an earthquake to minimize effects.

- Produced a series of lively TV public service announcements on what to do in an earthquake.

- Distributed hundreds of thousands of a self-help brochure on how to be prepared for an earthquake.

- Distributed earthquake posters giving survival hints to schools and many organizations in B.C.

- Encouraged hundreds of newspapers and organizations to reprint the contents of the earthquake brochure in columns and newsletters and encouraged the multicultural media to reproduce the contents in many languages.

- Produced an excellent booklet on basic rescue skills specifically to help B.C. be prepared for an earthquake, and has run articles in the print media, including the quarterly *Emergency Preparedness Digest*.

- Been extremely pro-active in seeking opportunities for radio and television interviews on what to do before, during and after an earthquake, particularly after those in Quebec and California, when interest was high, and has made many fact sheets on aspects of earthquakes available to the public. The EPC regional staff in B.C. has been most active in seizing every opportunity to speak at schools and to groups interested in learning what self-help measures they can take before, during and after an earthquake to preserve life and property.

Plans are never finalized; testing often reveals flaws, and plans must be revised and tested again. However, this National Earthquake Support Plan, which can be adapted to meeting all manner of hazards in other provinces and territories, is moving along as quickly as the participating province permits. The progress made in this area has not gone unnoticed by the media, which have given considerable favourable coverage to the federal government's efforts.

Federal Review of Tanker Safety and Marine Spills Response Capability

On April 14, 1989, the Minister of the Environment announced that the federal government would conduct an interdepartmental review of Canada's oil spill prevention and response capabilities. To complement this internal review, the Prime Minister later announced (June 8, 1989) the formation of a public review panel headed by Vancouver marine lawyer David Brander-Smith, Q.C.

Both reviews were prompted by the *Exxon Valdez* oil spill in Alaska in March, 1989 and the *Nestucca* tanker barge spill off Washington State on December 23, 1988. Both reviews were given the mandate of examining Canadian policy and capability for preventing and cleaning up oil and chemical spills in Arctic waters, on the Pacific and Atlantic coasts, and through the Great Lakes and along the St. Lawrence River.

The interdepartmental review was coordinated by Environment Canada in cooperation with Transport Canada and the Department of Fisheries and Oceans; activities were directed by a steering committee of the three deputy ministers involved. Two of Emergency Preparedness Canada's

senior officials participated in the review, advising on policy and emergency preparedness aspects of the issue. Recommendations and conclusions were forwarded to the review panel.

Continuity of Government

The *Emergency Preparedness Act* charges Emergency Preparedness Canada with establishing arrangements for ensuring the continuity of government during an emergency. In the late 1950s, during the Cold War, a Continuity of Government Program was established to ensure that in the event of a nuclear attack on North America, elected government would continue. A network of central emergency government headquarters, interlinked with supporting regional and local facilities, was constructed. The program, which was placed on hold in 1968, is now under review to determine arrangements necessary to ensure continuity of government in the types of emergencies identified in the *Emergencies Act*.

This review will be undertaken as part of a more global view of what the program should constitute and what additional factors federal emergency managers should be considering in their planning.

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CO-OPERATION

Emergency preparedness is the sum of many parts and to maintain and develop a national system of emergency preparedness calls for a team effort. The system is only as good as the weakest link in the chain. This is the basic rationale underlying the federal government's commitment to co-operative planning and initiatives in emergency preparedness. Disasters are no respecters of time, person or place and so it is essential that emergency preparedness officials across the country work together to develop new and more effective forms of emergency preparedness.

Memoranda of Understanding

To establish a basis for intergovernmental co-operation in emergency preparedness for the whole spectrum of possible emergencies that could confront Canada, the federal government has been negotiating Memoranda of Understanding on Emergency Preparedness with the provinces and territories. To date, agreements have been signed with eight of the 10 provinces and the two territories.

Role of EPC Regional Offices

From a federal perspective, a key to successful ongoing co-operation is having a federal representative on the spot, working hand in hand with provincial, territorial and other federal officials to co-ordinate planning and to keep the federal government attuned to their needs and desires.

For this reason, EPC maintains a regional director in each provincial capital. Two of these directors, B.C. and Alberta, also serve the Yukon and Northwest Territories, respectively. They help administer federal emergency planning programs, facilitate provincial/territorial participation in joint ventures, and ensure that federal emergency planning initiatives mesh with those being undertaken by the provinces and territories. They also provide a single point of access to the federal government on emergency preparedness matters.

During 1989-90, these regional directors were involved in activities as diverse as:

- working with a shipbuilding company in Quebec to develop joint emergency plans with the Canadian Coast Guard and Quebec Harbours Authority and surrounding municipalities
- co-ordinating federal support to provide transportation and accommodation for evacuees during the Manitoba forest fires
- co-ordinating the activities of a federal-provincial-municipal working group in Nova Scotia with a mandate to develop emergency preparedness training programs - particularly a major exercise

involving 500 people and 11 federal departments planned for the Halifax-Dartmouth area in May, 1990

- working to integrate Indian bands into municipal emergency planning arrangements with neighbouring communities in Saskatchewan.

Federal-Provincial-Territorial Conferences

Federal-provincial-territorial consultation on emergency preparedness is encouraged by holding meetings of ministers responsible for emergency preparedness, and of senior officials. These meetings provide a high-level forum for discussion of policy, planning and operational matters of mutual concern.

In 1989, Ministers met at the end of June in Charlottetown, P.E.I. Senior officials also met then, and again in Ottawa in February 1990.

Many orders and regulations relating to the *Emergencies Act* will, of necessity, have to interface with provincial-territorial arrangements. To facilitate this interface, discussions on a federal-provincial consultation process, as required by the Act, were initiated during the year under review.

Federal Lands

One of the issues raised at this year's conference was the question of response to emergencies on federal lands. Large tracts of federal lands exist throughout Canada in various forms such as national parks, Indian reserves and military bases. Though federal emergency plans exist for many of these lands, they do not always interface with municipal, provincial or territorial plans, nor do they always take into account the jurisdictional issues involved.

As a result of discussions at the conference, a federal-provincial working group co-chaired by Emergency Preparedness Canada and Emergency Planning Ontario was set up to clarify procedures and federal and provincial responsibilities for responding to emergencies on federal lands.

The working group met in November 1989 to develop a set of guidelines to assist federal and provincial-territorial planners. A report was submitted to the federal-provincial conference of senior emergency preparedness officials held in February.

Joint Emergency Preparedness Program

Funded at approximately $6.5 million annually, or 25 cents per Canadian, the Joint Emergency Preparedness Program (JEPP), represents 35 per cent of EPC's annual budget and allows the Government of Canada, in consultation and co-operation with provincial and territorial governments, to contribute to provincial, territorial and municipal projects that enhance the national capacity to respond to emergencies.

Projects submitted by the provincial and territorial emergency organizations are evaluated by EPC regional directors and senior managers according to established criteria. The financial contribution of the federal government is negotiated separately for each project approved and the funds are

made available once the agreed-upon conditions are met and the project is completed.

In fiscal year 1988-89, $6,552,571.31 was paid and, as of December 1989, the entire 1989-90 allocation had been committed and proposals were already being received for the next fiscal year.

As in the past, project grants favoured the development and evaluation of emergency plans and training and the purchase of communications and emergency response equipment.

During the year under review, EPC also developed an evaluation mechanism to rationalize the decision-making process for project approval. This will be discussed with the provinces and territories and, when adopted, should ensure the most effective use possible of JEPP funds.

Projects approved under JEPP are listed in Appendix A.

Disaster Financial Assistance Arrangements

Emergency Preparedness Canada manages, on behalf of the Government of Canada, the Disaster Financial Assistance (DFA) arrangements.

These arrangements are intended to assist the provincial and territorial governments where the cost of dealing with a disaster would be greater than they could reasonably be expected to bear.

Under these arrangements, the federal government provides, at the request of a province or territory, financial assistance in accordance with a formula based on population (see Appendix B). Generally, payments are made to restore public works to their pre-disaster condition and to facilitate the restoration of basic, essential, personal property of private citizens, farmsteads and small businesses.

Under the formula, cost sharing begins when eligible provincial expenditures in relation to a particular disaster exceed an amount equal to $1 per capita of the provincial or territorial population. When expenditures exceed this level, the amount of federal assistance payable to a province rises progressively, as outlined in Appendix B.

In fiscal year 1989-90, the federal government paid out approximately $13 million for recovery from disasters that had occurred in previous years. The single largest payment of $10 million went to Quebec for damage caused by a severe storm which struck the Gulf of St. Lawrence in 1983. New Brunswick received a final payment of $2,910,456 to help with damages caused by flooding in 1987 when the St. John River overflowed its banks. Manitoba also received an advance payment of $270,000 to help cover the cost of damages caused by flooding in the spring of 1988. Another payment of $450,000 is currently being processed for the Northwest Territories for damages caused by flooding in the spring of 1989. Together, the 1989 contributions bring the amount paid out by the federal government in post-disaster assistance since 1970 to more than $147 million.

Workers' Compensation

Emergency Preparedness Canada is in the process of renegotiating agreements on workers' compensation with each of the provinces and territories to replace ones that have been in effect since the 1960s. To date, seven provinces have signed agreements: Nova Scotia, Saskatchewan, Prince Edward Island, Newfoundland, Alberta, New Brunswick and British Columbia. Negotiations are continuing.

The agreements are intended to encourage the role of volunteers in emergency response activities, and provide for sharing the cost of compensation paid to volunteer emergency services workers who are injured, or to the heirs of those who are killed, while training for or performing emergency response duties. The federal government reimburses 75 per cent of payments made by the provincial workers' compensation boards for injury or death sustained by registered volunteer emergency service workers.

Government Emergency Operations Co-ordination Centre

The Government Emergency Operations Co-ordination Centre plays a key role in monitoring and reporting on impending, developing and actual emergencies. It is from this Centre that EPC can muster co-ordinated federal response if necessary.

Staff at the Centre monitor the news media and receive reports from a network of provincial, federal and international contacts. The information gathered is reviewed to identify those emergencies that may require action by federal authorities, either because of a clear-cut federal responsibility or in response to a request from a province. Situated at EPC headquarters in downtown Ottawa, the Centre uses sophisticated, state-of-the-art equipment to ensure rapid gathering and dissemination of information to the Minister and appropriate federal departments, agencies and Crown corporations.

During 1989 the Centre installed several new computerized databases which greatly improved its ability to provide pertinent, accurate information. This included a videodisc map references system that can provide maps of any part of the nation. When fully developed the system will enable staff to call up maps on a computer screen and create overlays displaying information, such as the precise location of an emergency, population density in the immediate area, sensitive points such as hospitals and schools, and other relevant information.

Equally useful is a new database obtained from the Canadian Centre for Occupational Health and Safety. It provides current information on thousands of chemicals, including possible adverse effects and recommended medical treatment. Using the database, staff can quickly provide information to first responders dealing with emergencies involving chemicals.

In keeping with its role as a central information source for emergency-related subjects, the Centre also installed a database containing global weather statistics.

If a federal response to an emergency is required, the Centre, which functions 24 hours a day, seven days a week, can serve as an electronic focal point for emergency government operations. It is a central location through which all operational communications can be channelled and from which senior departmental officials can co-ordinate support, analyze the situation, and respond to changing emergency conditions.

The Centre is a self-contained facility supported by independent telecommunication, electrical, heating and ventilation systems. If necessary, any federal department can, at a moment's notice, move into the Centre and use it as an emergency operations centre, a liaison or co-ordination centre, or a combination of both. An adjoining boardroom equipped with closed-circuit television can be used for media briefings. Flexibility is the byword of the Centre.

During fiscal year 1989-90, the Centre kept the federal government informed about a range of emergencies, including tornadoes in Saskatchewan, flooding in the Northwest Territories and the *Exxon Valdez* oil spill on the West Coast. The Centre was also very active during the Manitoba forest fires, providing status reports on numbers of people evacuated, size and number of fires burning, and provincial and federal resources employed to help evacuees and fight the fires. The Centre monitored developments of the tire fire in Hagersville, Ont., and ensured that federal officials were kept informed until a lead Minister and department were named to co-ordinate any federal effort that could conceivably be needed to assist Ontario.

Essential Records Program

Emergency Preparedness Canada co-ordinates a federal program to identify and preserve those records that would be essential for government to function during and after a national crisis. Government and private organizations across the country are becoming more aware of the need to make alternative arrangements for storing vital records in case their operations should be jeopardized.

Vital Points Program

Certain plants, facilities and services are vital to the functioning of our society. To protect these in national emergencies, EPC, through the Interdepartmental Advisory Committee on Vital Points, manages a program that identifies which installations should be protected.

There are two categories of vital points.

Those few in Category I are critical to the nation. They are generally federal installations and because of their importance the Solicitor General is responsible for protecting them in time of crisis.

Category II vital points are more numerous and the owners are responsible for protecting them. They include facilities such as docks, nuclear power plants, petroleum pumping stations and telephone exchanges.

The RCMP maintains computerized lists to keep track of the installations and their status. Vital points on the federal list

are selected by government departments for approval, and an Advisory Committee confirms inclusion in the central inventory. Provincial vital points are managed by five provincial and two territorial committees, co-chaired by EPC regional directors. The provincial and territorial lists are sent to the Advisory Committee on Vital Points for co-ordination.

Progress continued to be made at a steady pace in fiscal year 1989-90 and RCMP security consultations continued. Vital points information is maintained and stored on computer. A simpler, more effective computer program is being developed to keep track of all vital points information.

Major Industrial Accidents Co-ordinating Committee

The Major Industrial Accidents Co-ordinating Committee (MIACC) was established following release of the report *Bhopal Aftermath Review: an Assessment of the Canadian Situation* which examined the potential for a similar catastrophic industrial accident in Canada.

MIACC combines the efforts of public and private sectors to enhance the prevention of and preparedness for major accidents involving hazardous materials in Canada. The Committee is sponsored by Emergency Preparedness Canada, Transport Canada and Environment Canada. Its governing body, the Steering Committee, includes representatives from sponsoring federal departments; the governments of Alberta, New Brunswick, Ontario and Quebec; several industrial associations, including the Association for Conservation of the Canadian Environment, the Association of Firefighters and the Canadian Safety Association.

The steering committee, supported by a secretariat (a permanent office handling the daily business of MIACC), and eight working groups formed to address concerns raised by the membership, ensure active participation.

The most significant event for MIACC in fiscal year 1989-90 was the annual general meeting held in Toronto, Ont., in November. More than 40 per cent of participants represented industry, a greater number than in the preceding three years. The usefulness of the papers and action plans presented by the working groups at the conference signalled a step forward for the organization. A working group co-ordinator was named to facilitate the efforts of the working groups addressing important issues such as:

- risk assessment guidelines for industry
- standards for emergency response personnel
- contingency planning for municipalities
- accident trend analysis
- specifications for buffer zones around municipalities
- transportation
- co-ordination of chemical information centres
- emergency medicine, biological agents and protective clothing

- contingency planning for industry and accident prevention.

Plans for future workshops involving public and private sector representation are in hand, and an evaluation of the existing MIACC structure and its funding is proceeding.

Emergency Preparedness Canada has fostered further joint public/private sector involvement in emergency preparedness by featuring successful plans and arrangements in the quarterly *Emergency Preparedness Digest*.

INTERNATIONAL CO-OPERATION

Canada co-operates with her neighbours and allies to meet the effects of emergencies. For this reason, emergency preparedness activities often extend beyond national boundaries. Emergency Preparedness Canada co-ordinates Canada's civil emergency planning activities with other members of the North Atlantic Treaty Organization (NATO) and maintains close working relationships with the United States, with which Canada signed a *Comprehensive Agreement on Civil Emergency Preparedness and Management* in 1986. As stipulated in the Agreement, a meeting is held annually to discuss matters of mutual interest and to review the activities of ongoing working groups in the areas of transportation, health services, communications and exercises. Traditionally, this meeting is hosted alternately by Emergency Preparedness Canada and its U.S. counterpart, the Federal Emergency Management Agency (FEMA).

In November 1989, the third Consultative Group Meeting with senior officials, including those from the Federal Emergency Management Agency and Emergency Preparedness Canada, was held in Washington, D.C. Discussions were wide ranging and progress was made in many areas of trans-border emergency preparedness and planning. Of particular note was the work done in the health services field. An agreement to facilitate the easy shipment of medical supplies and equipment across the border in an emergency has been finalized. It is expected that the agreement will be approved and signed off in 1990 by the U.S. Department of Health, and Health and Welfare Canada, on behalf of their respective governments.

There has also been increased co-operation in the important area of bilateral exercises fostered by the Exercise Working Group. As a result, a number of exercises are planned during the coming year. During the last 12 months a major counter-terrorism exercise allowed both nations to test their plans and arrangements for responding to a trans-border terrorist incident. To facilitate bilateral activity, EPC and FEMA have signed terms of reference for the exchange of liaison officers during bilateral exercises and emergencies.

Apart from working with the U.S., Canada is also becoming a player on the international emergency preparedness scene where many nations and organizations are sharing information and ideas in an effort to find better solutions to common problems. Consistent with its support of the Major Industrial Accidents Co-ordinating Committee on the home front, EPC and Environment Canada provided a Canadian delegation for the ad hoc group of experts on industrial accidents caused by hazardous substances, arranged by the Environment Committee of the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). The OECD program is linked with the United Nations Awareness Preparedness for Emergencies at the Local Level Program in which EPC also participates.

During the year under review the OECD sponsored three international workshops to exchange information and ideas on how to reduce the effects, frequency and seriousness of industrial accidents through prevention and better preparedness systems.

EPC is represented on the Overseas Emergency Response Committee which examines ways of co-ordinating and refining Canada's efforts to help nations respond to disasters.

International Decade for Natural Disaster Reduction

In related international activity, the Royal Society of Canada and the Canadian Academy of Engineering have formed an ad hoc advisory committee to propose a plan for Canada's participation in the United Nations-sponsored International Decade for Natural Disaster Reduction (IDNDR). EPC has supported this committee, and the committee chairperson was invited to address the Federal-Provincial-Territorial Conference of Senior Officials on the IDNDR. EPC expects to play a part in the establishment, definition and operation of the Canadian national committee and the federal government interdepartmental committee.

NATO Affiliation

In the period under review EPC continued to co-ordinate Canada's participation in NATO civil emergency planning activities. The department arranged for Canadian representation on civil emergency planning committees responsible for determining the Alliance's wartime resource requirements, and with developing plans and arrangements for NATO Civil Wartime Agencies to meet those requirements.

The NATO committee structure comprises a Senior Civil Emergency Planning Committee (SCEPC) reporting directly to the NATO Council on matters of policy, and eight supporting committees responsible for specific planning areas. These include ocean shipping, food and agriculture, petroleum resources, civilian industry, communications and civil defence.

EPC maintains a permanent representative on the Canadian delegation at NATO headquarters in Brussels, Belgium, to consult with member nations and to advise the ambassador on civil emergency preparedness matters. The department's Executive Director represents Canada in plenary session of the SCEPC and a senior official from headquarters provides representation to the Civil Defence Committee. Designated emergency planning officers from other departments represent Canada on the other committees, with EPC providing co-ordination. That co-ordination includes arrangements to ensure consistency with government policy.

In other related activity, EPC participated directly and co-ordinated other departmental participation in the NATO civil-military co-operation course held at the NATO school in Oberammergau, West Germany.

NATO Symposium

From May 1 to 3, 1989, the NATO Civil Emergency Planning Symposium was held in Ottawa. This marked the first time the event, staged every three years, had been held in Canada. EPC organized and hosted the symposium on behalf of the Government of Canada for more than 100 participants representing nearly all NATO countries. The theme of the 1989 Symposium was *Crisis Management and Decision-Making*.

EXERCISES

An emergency plan that is never tested is next to worthless. Only by exercising a plan and evaluating the results can planners see if what is proposed in theory works in practice.

A number of departments collaborated in TRANSBORD III, a bilateral (Canada/U.S.) counter-terrorist exercise held in June 1989. EPC co-sponsored the exercise for Canada with the Solicitor General of Canada. This exercise met the requirements, both of our national emergency preparedness mandate, and that of our co-operative agreement with the United States.

In July, EPC co-ordinated Canadian participation in a major international exercise held at the U.S. Naval College in Newport, Rhode Island. The exercise provided a comprehensive forum in which to discuss and test civil emergency procedures for responding to an international crisis.

Apart from the advisability of making and testing emergency plans in a period of relative tranquility, the *Emergency Preparedness Act* is explicit in **requiring** that training and exercises be conducted to test civil emergency plans.

While the Act states that such plans be made and tested, and while it makes good sense to do so in a period of relative calm to ensure the security and well being of the population, it nevertheless is difficult for a government in a period of rapid world change, accompanied by calls for peace and disarmament, to appear to be engaging in what could be construed as provocative activities. NATO was sufficiently sensitive to unfolding events in the East Bloc and Soviet Union to cancel its annual exercise early in 1990, designed to test member nations' ability to respond to threats from the Warsaw Pact.

CANATEX 90, a national civilian exercise for which EPC began planning three years ago, and which is being held in the fall of 1990, has been designed to meet public concerns related to national emergency preparedness. The exercise will permit planners to test decision-making roles in response to a potential international emergency without using a scenario that could be misinterpreted. Federal planning has reached such a stage that plans need to be tested and evaluated. This is the first time in 20 years that such an exercise will be held in the civil sector.

EDUCATION AND TRAINING

The Canadian Emergency Preparedness College in Arnprior, Ont., trained, in the period under review, 3,000 municipal, provincial and federal officials in emergency planning and response techniques in 120 sessions. The College, operated by Emergency Preparedness Canada, had an operating budget of $2.1 million in fiscal year 1989-90 and received a constant stream of laudatory comments and letters from mayors and elected officials testifying to the cost-effectiveness of education and training in emergency preparedness. The College also hosts and organizes special seminars, workshops and symposia. In 1989, they ranged from a School Board Emergency Preparedness Workshop to one on National Emergency Arrangements for Public Information, and from a national symposium, the topic of which was *The Social Cost of Disasters*, to an Agriculture Canada workshop on preparing for an invasion of a foreign animal disease.

During the year, the College also launched three major new initiatives in emergency preparedness training and education. One of the most unusual was the decision to develop and teach a course designed specifically for elected officials in Canada's North. The course was given first in Iqaluit (using simultaneous interpretation into Inuktituk) to an Innuit audience assembled from all over the Eastern Arctic. Later in the year, the course was offered in Fort Providence to Dene mayors and councillors assembled from the lower Mackenzie River region. Again, simultaneous interpretation into two Dene languages enabled College staff and Dene students to communicate.

As part of its continuing efforts to maintain and improve educational and training standards, the College also held its first Methods of Education and Adult Training Techniques course in April, 1989. The objective was to provide emergency preparedness trainers a chance to hone their presentation skills and exchange ideas with other professionals in the field.

Construction of a new 120-unit student residence to replace 85 rooms in aging World War II 'temporary' buildings should be completed by April 1991.

Over the past few years the demand across the country for attendance at the College has increased dramatically, totally exceeding the number the College can accommodate. In fiscal year 1989-90, provincial representatives at the Federal-Provincial Training Conference confirmed this requirement and emphasized the lack of resources. This prompted a study of the selection process by which candidates are chosen to attend courses. Although each province has its own guidelines, no national guidelines for selection existed. Subsequently, national guidelines were produced and are now being used by provincial, territorial and municipal governments.

Furthermore, in 1987, the Federal-Provincial Training Conference recognized the requirement for a national training stan-

dard. A basic standard has now been established, using the entry level courses at the College as a prerequisite to taking more advanced courses, thus increasing the general standard of training.

Provincial representatives have acknowledged that the three levels of government (municipal, provincial and federal) should share the responsibility for training. To this end, the College implemented an instructor development program in 1989 to enable a College Plans and Operations Course to be run in the Atlantic Region, and another in the West. Provincial instructors, guided by a College education officer, ensured that the courses given in Prince Edward Island and Alberta were of the same high level of instruction as the courses delivered in Arnprior. However, these two courses were the exceptions. Human and financial limitations may prevent the federal government from continuing to stage regional courses.

In 1989, the Federal Conference of Senior Officials recognized an immediate need for additional training at the entry level. As a result, the Conference struck a task force on training, education and research. The task force requested the Standing Working Group of the Federal-Provincial Training Conference to develop a set of guidelines that would provide solid estimates of the numbers of people needing training in emergency preparedness in Canada. Such information is essential to the development of a strategy to expand training and education in emergency preparedness response.

The Working Group discussed several options in assessing the criteria needed for participant selection for Canadian Emergency Preparedness College courses and concluded that participants should be selected by determining the minimum complement of personnel to perform the functions needed in a community to plan and manage in an emergency.

To ensure that the guidelines could be applied universally, the Group defined 'community' as it applied to emergency response and preparedness, i.e. "A community would have an elected body of officials with the authority to enact by-laws or resolutions and would have access to essential emergency services."

The above notwithstanding, the Group recognized that some areas of the country are unique, e.g. certain regions, districts and federal properties, including National Defence bases and Indian reservations. The Working Group also included federal and provincial parks in the target group - areas that expand rapidly because of seasonal influx - and unorganized areas which have mutual aid agreements.

The target group functions in emergency preparedness were then analyzed. By using a matrix to display functions and the courses conducted at Arnprior, and taking into the account the need to take certain courses before attending others, it was possible to determine the minimum number of people to be trained. This minimum number was needed to ensure that attainable goals would emerge.

Because of the critical number of vacancies in emergency preparedness training across the country, the Working Group reduced the list of vacancies to "must haves" to produce the minimum number of people to be trained.

The study concluded that there is an annual minimum training requirement in Canada of more than 20,000 people for the 10 courses judged to be essential. Only 10 per cent of this requirement is being met by the Canadian Emergency Preparedness College. To meet the total requirement, more than 600 additional courses would have to be conducted elsewhere each year.

The data also showed the demand for advanced courses such as Emergency Site Management, and specialty courses, including Emergency Communication and Emergency Public Information. There is no shortage of candidates.

PUBLIC INFORMATION

The federal government's emergency preparedness communications objectives are to ensure that Canadians are aware of the nature and possible impact of emergencies, of the means of preventing or mitigating their effects and of the federal government's plans to respond.

Public Perceptions

In fiscal year 1989-90, Emergency Preparedness Canada received and analysed the results of a survey derived from 2,006 interviews conducted between December 3 - 31, 1988, in respondents' homes. The sample was selected to represent the Canadian population aged 18 years and over, and provided a picture of what the Canadian public knows about the emergency response system in Canada and of measures to take to protect life and property in various emergencies. This was deemed essential for providing the basis for a finely tuned public information program.

The results, shared with all provincial and territorial emergency organizations, indicated that an overwhelming percentage of Canadians (78 %) said they do not get enough information on what to do in an emergency, and an even larger percentage indicated that they would be very interested in receiving information on emergency preparedness or disaster planning.* The survey showed that in general the public was confused about which level of government was responsible for responding to an emergency, and thought insufficient money was being spent on emergency preparedness. The majority were of the opinion that preparing for emergencies should be a high priority for government. Conversely, the survey also showed that a surprising number of Canadians appear well informed about the items they should have on hand or the things they should do in an emergency.

Environmental deterioration (77%), industrial accidents (60%) and natural disasters (50%) were cited by Canadians as the disasters or emergencies most likely to occur in their area. A followup survey will be made in 1991 to determine what effect ongoing communications efforts have made.

* This interest is reflected in the number of requests for information received at EPC HQs in Ottawa: EPC now receives almost 40 per cent more enquiries and three times the number of requests for self-help publications than two years ago. Furthermore, whereas circulation of the quarterly *Emergency Preparedness Digest* was 5,000 two years ago, as of March 31 it was 17,000, and readership surveys show it to be pertinent Canadian information to Canadian planners, managers and first responders.

Working with the Provinces and Territories

Recognizing that by working together scarce dollars can be stretched farther, Emergency Preparedness Canada and the provincial and territorial emergency organizations co-operate by making informational materials such as videotapes, public service announcements and publications readily available for each other's use, and helping inform the public of their availability.

Working with the Media

Emergency Preparedness Canada's Communications Directorate takes an assertive, pro-active stance on public information initiatives to fulfill the government's emergency preparedness mandate. The Directorate works closely with the media, upon whom it relies in great part to deliver its messages. A series of public service announcements for televison, based on the results of the survey, and featuring well-known personalities, were distributed with encouraging success: an estimated three million dollars' worth of free air time. Each announcement concentrated on self-help advice such as where to take cover in an earthquake, and the importance of keeping on hand an emergency supply of food and water. The basic message has been constant: "It CAN happen here...prepare for tomorrow today!

Communications strategies for letting Canadians know about federal joint emergency projects or disaster financial assistance through announcements relating to cheque presentations, have been tailored with care and contacts with the media followed up assiduously. EPC realizes that such presentations provide an occasion for helping explain the role of the various orders of government in emergency preparedness and post-disaster assistance.

Private Sector Sponsorship

EPC has no money for advertising. So the Communications Directorate has tried to persuade a number of firms in the private sector to use emergency preparedness themes in **their** advertising. Supermarket chains, a major hardware/automotive supply house, a national distributor of electronic equipment, and one of the biggest insurance companies in the country, were approached to encourage them to support messages related to emergency preparedness. Initial reaction has been encouraging and augurs well for the future.

Building an Emergency Preparedness Culture

The federal government realizes that the ideal place to start inculcating a climate of emergency preparedness and awareness in Canadians is in the schools. Young people are the self-reliant Canadians of tomorrow. It is important to stress at an early age that government "cannot do it all," that it is up to the individual to know what to do to be prepared for emergencies. For this reason, EPC sponsored, with the concurrence and co-operation of Emergency Planning Ontario and the Ontario Ministry of Education, a feasibility study to determine whether there were a place in the curriculum for emergency preparedness. The result was positive. Extensive testing of a

multi-media, bilingual educational kit was undertaken in 15 schools in the past fiscal year. The schools represented a mix of urban and rural anglophone and francophone students. Reaction by students and teachers has been most positive. EPC is now looking to the private sector for effective distribution of the kits to schools across the country.

RESEARCH AND SPECIAL PROJECTS

As the advisability of being prepared for emergencies becomes more apparent on both human and economic grounds, the need for research and development into better ways of delivering programs, better training methods and faster and more effective methods of emergency response is apparent.

Emergency Preparedness Canada, in the year under review, sponsored a number of projects:

Earthquake Vulnerability Analysis. A study commissioned to develop and demonstrate a methodology for seismic zonation combining three types of data - slope stabilization, soil liquefaction potential, and soil characterization through seismic wave amplification levels - is nearing completion and should add to the knowledge on the behaviour of soils and buildings in earthquakes.

Electronic Bulletin Board System. The aim of this pilot project is to facilitate the exchange and dissemination of information between professionals working in the field of emergency preparedness. Using a personal computer and specially adapted existing software, an individual can plug into a network encompassing selected information sources within North America, ranging from emergency social services to search and rescue and community planning.

University Initiatives. EPC gave financial support to the University of British Columbia to help develop course material for a university-level program in disaster research and emergency planning. Similar help was given to the University of Quebec at Rimouski. Both institutions hope to find corporate sponsors to provide ongoing financial support for such a program.

Assessment of Municipal Vulnerability. The aim of this study is to show the frequency, magnitude and type of natural hazards to be expected in a specific geographical area, in this case the Province of Quebec. Using computer-generated maps, municipalities will be able to identify the most likely natural hazards threatening their area and adjust their emergency plans accordingly. When completed, the methodology and analytical techniques used in the study should be invaluable for creating similar computer-based vulnerability estimates for other parts of Canada.

Community Services Utilization. Community health services can play a vital role in any emergency. With this in mind, EPC commissioned two studies to determine how community health services in two major Canadian cities respond to emergencies. One study documented the community health services response after the Edmonton tornado; the other examined the community health systems and procedures for responding to emergencies that are in place in the Quebec City area. The lessons derived from the two studies will provide guidelines for other communities seeking to improve the efficiency of their community health services.

Geocoding of Health and Environmental Hazards. EPC funded a project to create an inventory of health and environmental hazards in the Quebec City area. The object was to create a database to be used in conjunction with the Geomatic Hazards Simulation Workstation being developed by EPC. The latter project was initiated in 1988 and is a geographical information system designed to display emergency resources in a given area. The system can also be used to create simulations such as chemical plume dispersions. Together, the two projects will be of enormous benefit to emergency managers as they will provide them with a comprehensive computer program identifying emergency resources, hazards, and potential effects for any geographical area contained within the database.

National Symposium. The topic of the symposium held at the Canadian Emergency Preparedness College, September 26-28, 1989, was *The Social Costs of Disasters*. The invited audience included planners, government officials, mental care specialists and academics. The three days of lectures, presentations and discussions ranged from the effects of changing cultural environments on emergency preparedness, to recovery and rehabilitation following a disaster.

Stuart Nesbitt White Fellowship. Emergency Preparedness Canada sponsors a fellowship program providing financial aid to students pursuing postgraduate studies in fields related to emergency preparedness. The purpose is to encourage disaster research and emergency planning in Canada by developing a number of qualified professionals in this field.

The 1989 recipient of the fellowship was Scott Christie of Halifax, N.S. He will be pursuing a doctorate in clinical psychology at the Albert Einstein College of Medicine at Yeshiva University in New York. His studies will focus on the psychological reactions of disaster victims.

The fellowships, named in honour of a former EPC director general, are valued at approximately $11,000 a year and are granted annually. They can be awarded for up to four years, and are administered by the Association of Universities and Colleges of Canada. Three other recipients are holding fellowships as they pursue their studies.

NATO Questionnaire. As part of Canada's contribution to the NATO Alliance, EPC designed a comprehensive questionnaire to be used to evaluate the state of civil emergency preparedness in member countries. A report will be published in 1991 and the findings used to set emergency preparedness policy and goals for the Alliance. The data will also be used to form a partial assessment of how each nation contributes to NATO.

CONCLUSION

Canadians are becoming more aware of daily perils as the result of disasters such as the Barrie and Edmonton tornadoes, train derailments, accidents involving hazardous materials, the St-Basile-le-Grand and Hagersville fires, and the anticipation of severe earthquakes in British Columbia. They know it CAN happen here!

The chief objective of federal emergency preparedness is to advance civil emergency preparedness in Canada for emergencies of all kinds.

Emergency preparedness has to be a co-operative project with every Canadian in every province and territory playing a part. Emergency preparedness is not just the business of municipal, provincial and federal governments: it is everybody's business to "plan for tomorrow...today!"

Emergency Preparedness Canada is the co-ordinating instrument through which federal, provincial and territorial governments can advance in concert. They jointly endeavour to support the activities of the municipal governments and of individual Canadians.

While fiscal year 1989-90 saw significant strides in progress, much remains to be done at the federal level. The adoption of orders and regulations will be particularly important for the clear delineation of departments' responsibilities in national emergency arrangements. The effective use of scarce emergency preparedness resources within departments and the setting of government-wide program priorities, against an ever-changing environment, will continue to present a challenge to Ministers and their officials.

Appendix A

Joint Emergency Preparedness Program

Committed Funds Fiscal Year 1989-90

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
British Columbia	Public Information - telephone directory inserts	Fed.	5,000
		Prov.	10,000
	Earthquake/tsunami planning officer	Fed.	40,125
		Prov.	13,375
	National Emergency Agencies - (NEA) planning officer	Fed.	40,125
		Prov.	13,375
	North Saanich - emergency power	Fed.	10,250
		Prov.	10,250
	Oak Bay - emergency operations centre (seismic analysis)	Fed.	1,500
		Prov.	1,500
Alberta	Public protection, continuity of government and resource management	Fed.	40,847
		Prov.	13,616
	Field services sub-program validation and model development	Fed.	4,207
		Prov.	4,207
	Town of Rimbey - communications system	Fed.	18,115
		Prov.	18,115
	County of Stettler #6 - rescue/communications equipment	Fed.	29,759
		Prov.	29,759
	Town of Bruderheim - regional communications system	Fed.	11,339
		Prov.	11,339
	County of Smoky Lake - communications system	Fed.	21,733
		Prov.	21,733

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
Alberta	Improvement District #5 - Kananaski County - regional emergency response vehicle	Fed.	9,863
		Prov.	9,863
	Village of Coutts - rescue vehicle	Fed.	6,950
		Prov.	6,950
	County of Lethbridge - jaws of life	Fed.	14,900
		Prov.	14,900
	County of Camrose #22 - communications equipment	Fed.	5,282
		Prov.	5,282
	City of Lethbridge - emergency operations centre	Fed.	76,349
		Prov.	76,349
	Town of Canmore - regional communications upgrade	Fed.	4,745
		Prov.	4,745
	City of Grande Prairie - hazardous materials equipment	Fed.	30,290
		Prov.	30,290
	Town of Swan Hills - rescue/command vehicle	Fed.	55,500
		Prov.	55,500
	Improvement District #15 - regional communications system	Fed.	26,222
		Prov.	39,332
	Town of Edson - rescue vehicle equipment	Fed.	9,876
		Prov.	9,876
	Town of Three Hills -response equipment	Fed.	8,953
		Prov.	8,953
	Town of Barrhead - regional response enhancement	Fed.	10,300
		Prov.	11,700
	Town of Lac La Biche - response equipment	Fed.	11,400
		Prov.	11,400

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
Alberta	Smoky River - hazardous materials response equipment	Fed.	8,336
		Prov.	8,336
	Town of Evansburg - regional response vehicle	Fed.	11,407
		Prov.	11,407
	Disaster Social Services validation and model development	Fed.	8,650
		Prov.	8,650
Yukon	Multi-departmental mobile radio system	Fed.	124,000
		Terr.	516,000
	Village of Carmacks - emergency communications	Fed.	3,963
		Terr.	3,963
	Village of Mayo - emergency communications system	Fed.	6,020
		Terr.	6,020
Northwest Territories	Hay River - emergency generator	Fed.	18,000
		Terr.	12,000
	Baffin - regional emergency response equipment	Fed.	29,734
		Terr.	19,823
	Ongoing program to develop and maintain an emergency response capability throughout the Northwest Territories	Fed.	158,029
		Terr.	129,297
	City of Yellowknife - emergency communications system	Fed.	27,984
		Terr.	41,975
	City of Yellowknife - emergency telephone interconnect	Fed.	1,571
		Terr	1,047
	Baker Lake - emergency response equipment	Fed.	22,200
		Terr.	14,800

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
Northwest Territories	Hay River - flood forecasting equipment	Fed. Terr.	3,600 2,400
Saskatchewan	Ongoing program to enhance the province's overall state of emergency preparedness	Fed. Prov.	209,057 233,562
	Gull Lake Mutual Aid Area - communications system	Fed. Prov.	10,499 10,499
	Creighton Mutual Aid Area - communications system	Fed. Prov.	16,030 16,030
	Hudson Bay/Porcupine Mutual Aid Area - communications system	Fed. Prov.	9,268 9,268
	Wadena Mutual Aid Area - rescue vehicle	Fed. Prov.	38,511 38,511
	Prince Albert - communications equipment	Fed. Prov.	442 442
	Big Muddy Mutual Aid Area - communications equipment	Fed. Prov.	37,029 37,029
	North Saskatoon Mutual Aid Area - command post/rescue vehicle	Fed. Prov.	7,051 7,051
	North Saskatoon Mutual Aid Area - communications system	Fed. Prov.	14,211 14,211
	Esterhazy and District Mutual Aid Area - response vehicle	Fed. Prov.	6,741 6,741
	Battleford Mutual Aid Area - chemical suits	Fed. Prov.	4,760 4,760
	Herbert Mutual Aid Area - rescue vehicle	Fed. Prov.	12,085 12,085

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
Saskatchewan	Wadena Mutual Aid Area - mobile command post	Fed.	35,221
		Prov.	35,221
	Wadena Mutual Aid Area - mobile command post	Fed.	5,937
		Prov.	5,937
	St. Walburg Mutual Aid Area - mobile command post	Fed.	12,428
		Prov.	12,428
	Meadow Lake Mutual Aid Area - communications system	Fed.	15,687
		Prov.	15,687
	Moose Jaw Mutual Aid Area - communications system	Fed.	7,438
		Prov.	7,438
	Lake Lee Mutual Aid Area - communications system	Fed.	28,154
		Prov.	28,154
	Carrot River Valley Mutual Aid Area - rescue equipment	Fed.	3,320
		Prov.	3,320
	North Saskatoon Mutual Aid Area - communications system	Fed.	9,309
		Prov.	9,309
	Maple Creek Mutual Aid Area - rescue equipment	Fed.	2,150
		Prov.	2,150
Manitoba	Ongoing program to enhance the province's overall state of emergency preparedness	Fed.	268,100
		Prov.	463,300
	City of Brandon - emergency command/rescue vehicle	Fed.	78,016
		Prov.	78,016
	City of Brandon - EOC communications system	Fed.	46,714
		Prov.	46,714
	Manitoba EMO - emergency information system	Fed.	6,394
		Prov.	6,394

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
Manitoba	Village of Somerset/R.M. of Lorne - communications system	Fed.	9,884
		Prov.	9,884
	Village of Glenboro/R.M. of South Cypress - emergency command and rescue vehicle	Fed.	33,009
		Prov.	33,009
	Town of Rivers - communications system	Fed.	4,787
		Prov.	4,787
	Town of Snow Lake - communications equipment	Fed.	5,340
		Prov.	5,340
	Moose Lake - emergency communications equipment	Fed.	5,900
		Prov.	5,900
	Town of Rivers - extrication equipment	Fed.	5,490
		Prov.	5,490
	Town of Killarney/R.M. of Turtle Mountain - communications system	Fed.	7,031
		Prov.	7,031
	Town of Roblin/R.M. of Shell River - communications system	Fed.	6,274
		Prov.	6,274
	R.M. of Hanover - chemical suits, breathing apparatus and generator	Fed.	3,665
		Prov.	3,665
	Village of Teulon/R.M. Rockwood - response vehicle	Fed.	17,264
		Prov.	17,264
	EMO Video - 1989 forest fires	Fed.	5,000
		Prov.	5,000
	Town of Morris - mobile command post	Fed.	54,592
		Prov.	54,592

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
Ontario	Ongoing program to enhance provincial and municipal planning and response capabilities	Fed. Prov.	1,900,000 2,100,000
Quebec	Integrated communications network (Phases 3 and 4)	Fed. Prov.	1,500,000 1,833,333
New Brunswick	Wartime emergency planning program	Fed. Prov.	34,500 11,500
	Emergency rescue vehicle for southeastern New Brunswick	Fed. Prov.	59,100 59,100
	Miramichi Valley - emergency rescue vehicle	Fed. Prov.	80,000 80,000
Nova Scotia	Command/control and communications facilities	Fed. Prov.	300,000 300,000
	Wartime emergency planning and training	Fed. Prov.	37,500 12,500
Prince Edward Island	Ongoing provincial emergency preparedness program	Fed. Prov.	106,700 106,700
	Emergency training for volunteer firefighters	Fed. Prov.	36,682 14,062
	Ongoing public protection, continuity of government and planning	Fed. Prov.	33,750 11,250
	Integrated mobile radio trunking system	Fed. Prov.	500,000 680,000
	Charlottetown Mutual Aid Area - emergency response vehicle	Fed. Prov.	31,204 31,204
	Three Oaks - emergency generator	Fed. Prov.	22,000 22,000

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split ($)	
Prince Edward Island	Upgrading provincial shelter plan	Fed.	31,431
		Prov.	7,858
	Montague and District Mutual Aid Area - rescue equipment	Fed.	16,904
		Prov.	16,904
	New Glasgow Mutual Aid Area - emergency response vehicle	Fed.	36,935
		Prov.	36,935
Newfoundland	Ongoing provincial emergency preparedness program	Fed.	59,160
		Prov.	39,440
	Emergency planning officer	Fed.	30,000
		Prov.	10,000
	Town of Lewisporte - emergency rescue equipment	Fed.	29,131
		Prov.	19,421
	City of Mount Pearl - emergency response vehicle	Fed.	54,000
		Prov.	36,000
	Town of Stephenville Crossing - emergency communications package	Fed.	13,299
		Prov.	8,866
	Town of Grand Bank - emergency power and communications package	Fed.	8,940
		Prov.	5,660
	City of Corner Brook - emergency power supply	Fed.	21,000
		Prov.	14,000
	Port aux Basques - rescue equipment	Fed.	4,623
		Prov.	3,082

Appendix B

DISASTER FINANCIAL ASSISTANCE ARRANGEMENTS

Contributions Paid in Fiscal Year 1989-90

Province	Event	Contributions Paid in FY 89-90
Quebec	1983 Storm	$10,000,000 (advance)
New Brunswick	1987 Flood	$2,910,456 (final)
Manitoba	1988 Flood	$270,000 (advance)

Formula

(per capita sharing)

Provincial Eligible Expenditures	Federal Share
First $1	Nil
Next $2	50%
Next $2	75%
Remainder	90%

Example: population 800,000. Eligible expenses: $24,000,000

		Provincial	Federal	Federal Portion
1st $1 per capita	$ 800,000	$ 800,000	$ 0	Nil
Next $2 per capita	1,600,000	800,000	800,000	50%
Next $2 per capita	1,600,000	400,000	1,200,000	75%
Remainder	20,000,000	2,000,000	18,000,000	90%
	$24,000,000	4,000,000	20,000,000	

Appendix C

EMERGENCY PREPAREDNESS CANADA

Until becoming a separate branch of the public service on October 1, 1988, EPC depended on the Department of National Defence for many central support services. After this date, EPC began providing its own services, and is in the process of detaching itself completely from National Defence.

In the period under review, EPC has been realigning departmental planning, operational and administrative systems and processes to take full advantage of the economies and efficiencies offered by computer technology. To streamline the workload, a network of microcomputers has been installed, linking headquarters, the College, regional EPC and key federal offices. Staff received training to exploit this network to the full.

Two strategic planning conferences were held at headquarters to elucidate EPC's future role and manner of operating within that framework.

Mandate

Emergency Preparedness Canada is charged by the *Emergency Preparedness Act* with responsibility..."to advance civil preparedness in Canada for emergencies of all types by facilitating and co-ordinating, among government institutions and in co-operation with provincial governments, foreign governments and international organizations, the development and implementation of civil emergency plans."

Program Objective

To advance civil preparedness in Canada for emergencies of all types.

Program Description

Working with other federal departments and agencies and with other orders of government and in accordance with international arrangements, EPC undertakes a program of co-ordinated planning, policy development, policy implementation, training and communications in the area of emergency preparedness and response and provides administrative and corporate support services to this end.

Program Organization for Delivery

The organization is headed by an Executive Director who reports to the Minister Responsible for Emergency Preparedness. The Executive Director is supported by a Director General Readiness and Operations, a Director General Program Development, and a Director General Corporate Programs.

The **Readiness and Operations Branch** is responsible for:

- providing liaison with provincial emergency measures organizations through EPC regional offices in each provincial capital

- providing a comprehensive program of public information related to a wide range of emergency preparedness activities
- establishing arrangements for ensuring continuity of constitutional government during an emergency
- maintaining an emergency co-ordination centre to monitor and report on emergencies and to provide an operations centre to Ministers and/or the Cabinet if needed in an emergency
- managing the Joint Emergency Preparedness Program
- managing the Disaster Financial Assistance arrangements
- managing the Emergency Services Workers' Compensation agreements
- managing the Vital Points Program
- managing a program to provide for the protection of essential records in the event of an attack on North America.

The **Program Development Branch** is responsible for:

- co-ordinating and facilitating the development of federal emergency policies and programs
- monitoring and assessing the federal government's level of emergency preparedness
- sponsoring research relating to emergency preparedness
- exercising and evaluating crisis management plans and arrangements
- co-ordinating the emergency preparedness activities of federal departments, agencies and Crown corporations in international fora and with provincial governments
- developing and delivering training programs
- developing and conducting national conferences and symposia.

The **Corporate Programs Branch** is responsible for:

- providing financial management in the areas of budgeting, estimates, multi-year operational plans, accounting services
- administering human resources development and personnel management in the areas of staff relations, staffing, classification, compensation, training, career planning, official languages, employment equity
- providing long-range corporate planning, corporate policy analysis, support in areas of legislation, secretariat services, audit and evaluation, security, parliamentary and central agency liaison, monitoring of regulatory affairs; access to information and translation services
- developing information systems for management
- providing administrative support in

administration, personnel, finance, records management, informatics, contract administration and accommodation.

Emergency Preparedness Canada's budget for fiscal year 1989-90 was $18.764 million, allocated as illustrated below.

EMERGENCY PREPAREDNESS CANADA
BUDGET 1989-1990

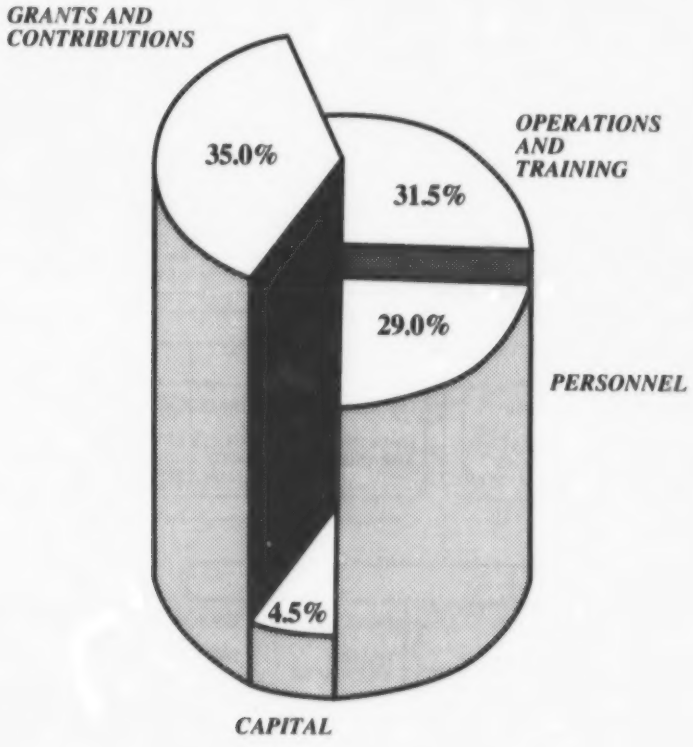

ORGANIZATION
EMERGENCY PREPAREDNESS CANADA

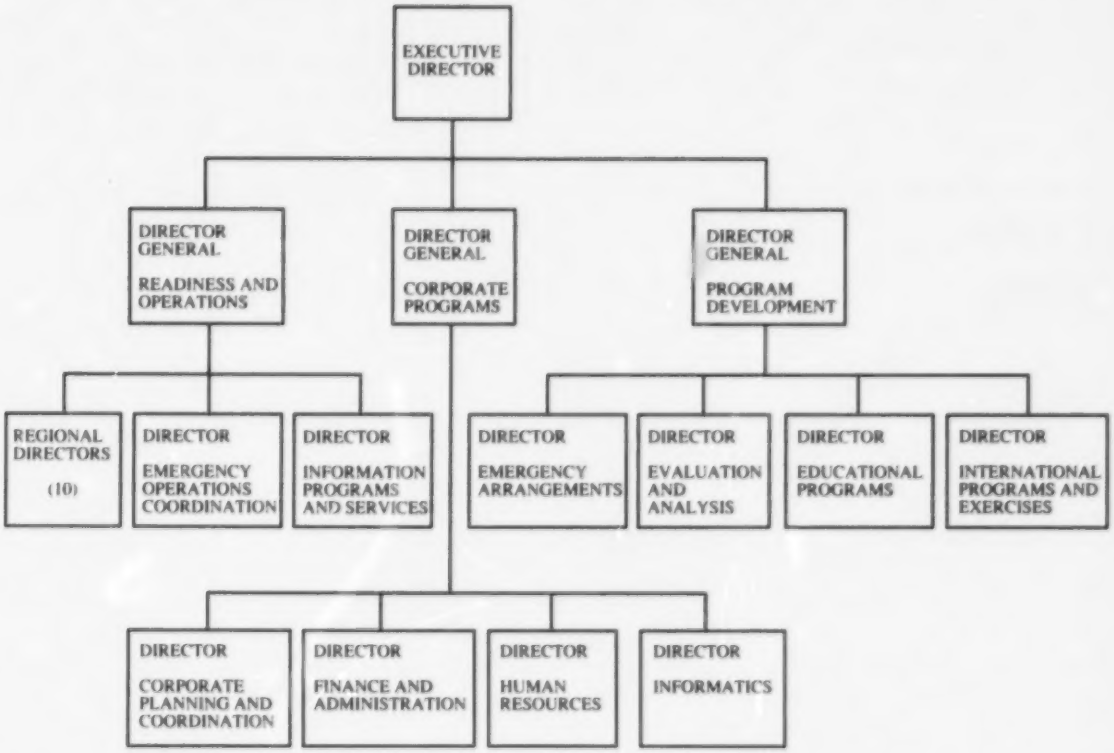

Protection civile Canada
Emergency Preparedness Canada

Rapport au Parlement sur l'application de la *Loi sur la protection civile*

1er avril 1989 au 31 mars 1990

Canada

Rapport au Parlement sur l'application de la

Loi sur la protection civile

du 1er avril 1989 au 31 mars 1990

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989
Nº. de cat. D81-3/1990
ISBN 0-662-57643-8

Minister Responsible
for Emergency Preparedness

CANADA

Ministre responsable
pour la Protection civile

Le 10 août 1990

À Son Excellence le très honorable Ramon J. Hnatyshyn, C.P., C.C., C.M.M., C.D., C.R., Gouverneur général du Canada

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

J'ai l'honneur de présenter, à titre informatif, à Votre Excellence et au Parlement du Canada, le rapport sur l'application de la *Loi sur la protection civile* pour la période du 1er avril 1989 au 31 mars 1990.

Je prie votre Excellence d'agréer l'assurance de ma très haute considération.

Bill McKnight

Bill McKnight

Ottawa, Canada K1A 0K2

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1
Le système canadien des mesures et d'urgence 1
Les responsabilités ministérielles 2

La planification fédérale 4
Les ordres et règlements 4
Les dispositions nationales d'urgence 5
La planification au sein des ministères fédéraux 7
Mise au point d'un modèle correspondant à la Partie I (sinistre): plan national de soutien en cas de tremblement de terre 33
Examen fédéral de la sécurité des navires citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversement maritime 35
Continuité du gouvernement 35

La coopération fédérale-provinciale 36
Protocoles d'ententes 36
Le rôle des bureaux régionaux de PCC 36
Les conférences fédérales-provinciales-territoriales 37
Les terres fédérales 37
Le Programme conjoint de protection civile 37
Accords d'aide financière en cas de catastrophe 38
L'indemnisation des travailleurs bénévoles 39
Le Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement 39
Le Programme des documents essentiels 41
Le Programme des points névralgiques 41
Le Comité de coordination des accidents industriels majeurs 41

La coopération internationale 43
La décennie internationale pour la réduction des désastres 44
Collaboration avec l'OTAN 44
Le symposium de l'OTAN 45

Exercices 46

Formation 47

L'information publique 50
Les perceptions du public 50
La collaboration avec les provinces et les territoires 51
La collaboration avec les médias 51
L'appui du secteur privé 51
L'élaboration d'une culture de la protection civile 51

La recherche et les projets spéciaux 53

Conclusion 56

Annexe A : Le Programme conjoint de protection civile 57

Annexe B : Accords d'aide financière en cas de catastrophe 65

Annexe C : Protection civile Canada 67

INTRODUCTION

Selon les dispositions de la *Loi sur la protection civile*, le ministre responsable doit déposer au Parlement, chaque année, un rapport sur l'application de cette loi.

La loi a été proclamée le 30 septembre 1988 et est entrée en vigueur le jour suivant, établissant Protection civile Canada (PCC) comme entité de la Fonction publique du Canada.*

Le système canadien des mesures d'urgence

Pour bien comprendre le fonctionnement de la loi et l'efficacité de son application, il importe de reconnaître les responsabilités de protection civile des divers ordres de gouvernement au Canada. Dans le passé, on a constaté une certaine confusion due à une mésentente et à une interprétation erronée concernant le siège des mandats de planification et d'intervention en situation d'urgence. **On doit noter que PCC n'est pas responsable de coordonner les activités de tous les niveaux de gouvernement. Elle n'est pas non plus responsable des aspects préventifs des urgences. Sa responsabilité se limite aux seules fonctions établies dans les sections 4 et 5 de la *Loi sur la protection civile*.**

Le Système canadien d'intervention en cas d'urgence, en vertu des dispositions juridiques et constitutionnelles, repose sur les prémisses suivantes :

- Ce sont les individus qui ont la responsabilité de l'intervention initiale; ils devraient savoir ce qu'il faut faire dans une situation d'urgence pour protéger les vies et les biens.

- Si les individus ne sont pas en mesure d'intervenir, ce sont les services municipaux qui doivent le faire. Chacun des maires est responsable de la planification et de l'application des mesures d'urgence sur le territoire de sa municipalité. La plupart des urgences et des opérations qu'elles suscitent surviennent à cet échelon.

- Si une municipalité ne peut intervenir efficacement dans une situation d'urgence, il incombe à la province ou au territoire de lui venir en aide. Les gouvernements provinciaux ou territoriaux ont la responsabilité de coordonner l'interface avec les municipalités.

- Si une province ou un territoire a besoin d'aide, il s'adresse officiellement au gouvernement fédéral en passant habituellement, mais non pas nécessairement, par Protection civile Canada. **Le gouvernement fédéral n'intervient que si on lui demande de le faire ou encore si l'urgence est**

* Voir l'Annexe C pour des renseignements supplémentaires sur PCC.

clairement de son ressort (par ex. des inondations ou des incendies sur des terres fédérales, l'écrasement d'aéronefs sur des aéroports fédéraux, etc.). Lorsque le gouvernement fédéral intervient effectivement, si un ministre responsable n'a pas été désigné d'avance, on nomme alors un ministre et son ministère pour assumer le leadership et coordonner l'ensemble de l'intervention fédérale. Habituellement, c'est le ministère dont le mandat se rapproche le plus des circonstances du désastre qui assume ce leadership; ainsi Environnement Canada s'est vu confier la direction des opérations dans plusieurs désastres environnementaux récents.

Protection civile Canada contrôle 24 heures sur 24, depuis le Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement, à Ottawa, les urgences potentielles et effectives. En outre, en collaboration avec le Bureau du Conseil privé, elle s'assure de la désignation d'un ministère pour diriger les opérations et de l'appui des autres ministères selon les circonstances. Protection civile Canada assume rarement la direction des interventions et, si elle le fait, c'est habituellement pendant un bref délai, jusqu'à ce qu'un ministre responsable soit désigné.

Un tremblement de terre catastrophique anticipé en Colombie-Britannique fournit un bon exemple de l'attribution des responsabilités. Dans une telle éventualité, le gouvernement de la Colombie-Britannique conserverait la responsabilité de gérer l'ensemble de la situation de crise dans la province. Cela comprendrait des dispositions d'urgence adoptées par ses propres ministères et agences, les municipalités et les éléments régionaux des ministères fédéraux là ou cela semble indiqué. Une urgence catastrophique affectant le bien-être public, même si une déclaration de sinistre était proclamée au niveau national en vertu de la première partie de la *Loi sur les mesures d'urgence*, ne changerait rien au partage des compétences établi par la Constitution : le gouvernement provincial demeurerait l'instance compétente sur son territoire. Dans le reste du Canada, le gouvernement fédéral jouerait un rôle clé pour rassembler le soutien d'urgence dont la Colombie-Britannique aurait un pressant besoin. Ce rôle de coordonnateur du soutien s'étendrait à tous les ministères fédéraux, à tous les autres gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'au secteur privé.

Les responsabilités ministérielles

La *Loi sur la protection civile* exige que chaque ministre fédéral planifie des mesures d'urgence en fonction du domaine normal de son mandat. Protection civile Canada aide les ministères à élaborer et à maintenir des dispositions convenables pour s'acquitter de leurs obligations en ce qui a trait aux interventions d'urgence.

Le but de Protection civile Canada, tel qu'énoncé dans la quatrième partie de la *Loi sur la protection civile*, est de mettre au point des mesures applicables au Canada pour les urgences de toute sorte, y compris la guerre et les conflits armés. À cette fin,

elle facilite et coordonne, avec les autres agences gouvernementales, les gouvernements provinciaux, les gouvernements étrangers et les organisations internationales, l'élaboration de plans de protection civile et, au besoin, apporte son concours à leur mise en oeuvre.

Une partie importante de la planification élaborée en vertu de la *Loi sur la protection civile* devrait aussi être considérée dans le contexte de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Il ne serait guère logique d'établir une stratégie nationale d'intervention d'urgence sans tenir compte à la fois des deux textes de loi. En bref, la *Loi sur les mesures d'urgence* donne au gouvernement canadien, dans des situations extrêmement éprouvantes, et en consultation avec les gouvernements provinciaux, des pouvoirs exceptionnels pour intervenir dans quatre types d'urgences nationales :

- Première partie - Les urgences (naturelles ou d'origine humaine) affectant le bien-être public, qui dépassent la capacité d'intervention ou la compétence d'une province.

- Deuxième partie - Les urgences d'ordre public qui "menacent la sécurité du Canada".

- Troisième partie - Les urgences internationales qui menacent la souveraineté, la sécurité ou l'intégrité territoriale du Canada ou de l'un de ses alliés.

- Quatrième partie - Les urgences découlant d'un état de guerre, c'est-à-dire d'un conflit armé réel ou imminent qui engage le Canada ou l'un de ses alliés.

Le Parlement du Canada a la responsabilité de confirmer le recours à l'une ou l'autre partie de la *Loi sur les mesures d'urgence* et, en vertu de la sixième partie, d'en surveiller l'application après l'avoir invoquée.

LA PLANIFICATION FÉDÉRALE

La *Loi sur la protection civile* exige que chaque ministre comptable au Parlement du Canada planifie des mesures d'urgence en fonction du domaine normal de son mandat.

En 1989, un comité interministériel de cadres supérieurs a été mis sur pied pour conseiller le ministre responsable de la Protection civile sur tout ce qui touche à la planification des mesures d'urgence. Le Comité consultatif du Ministre sur la protection civile (CCMPC) regroupe des sous-ministres adjoints d'un certain nombre de ministères fédéraux et est présidé par l'Administrateur général de PCC. Ce comité s'est réuni à deux reprises au cours de l'année écoulée.

Les ordres et règlements

Lorsque les ministères auront mis au point leurs ordres et règlements respectifs, Protection civile Canada en coordonnera la présentation au Gouverneur général en conseil. Le CCMPC a recommandé, entre autres, de préparer un calendrier pour l'élaboration des ordres et règlements découlant de la *Loi sur la protection civile* et de la *Loi sur les mesures d'urgence*. En collaboration avec les ministères fédéraux, PCC a établi un plan de travail pour mener à bien cette tâche et a embauche un consultant qui l'aidera à mettre le processus en marche. On estime que cette entreprise s'étendra sur deux ou trois ans.

Les dispositions nationales d'urgence

La politique de protection civile établie par le gouvernement du Canada en 1980 prévoyait la formation de 11 Régies nationales d'urgence (RNU) et en confiait l'organisation à certains ministres qui, dans certains cas, partageaient cette responsabilité avec un autre ministre. Ces régies étaient les suivantes :

Secteur	Ministre
Construction	Travaux publics
Énergie	Énergie, Mines et Ressources
Contrôle financier	Finance
Alimentation	Agriculture Pêches et Océans
Services de santé et de bien-être social	Santé et Bien-être social
Habitation et logement	Société canadienne d'hypothèque et de logement
Ressources humaines	Emploi et Immigration Canada
Production industrielle*	Industrie, Sciences et Technologie Approvisionnements et Services
Information publique	Premier Ministre
Télécommunications	Communications
Transports	Transports

Ces agences devaient être mises en place pour préparer le Canada à faire face à une crise nationale majeure. Elles auraient pour tâche de planifier, de réglementer et de contrôler les ressources nationales pour permettre au pays d'affronter ce genre de menace. Toutefois, ce n'est qu'au milieu des années 1980 que les ministères obtin-

* D'autres ministères tels qu'Énergie, Mines et Ressources, Forêts, Affaires extérieures et Défense nationale participent également à la planification de cette RNU.

rent les ressources nécessaires pour amorcer cette planification. À cette époque, on n'entrevoyait qu'une guerre conventionnelle outre-mer ou une attaque nucléaire sur l'Amérique du Nord qui aient suffisamment d'ampleur pour engager pleinement l'activité des Régies nationales d'urgence. Par ailleurs, la *Loi sur les mesures de guerre* était le seul instrument juridique en vigueur pour activer les agences; en conséquence, la planification des ministères s'était focalisée sur ce genre de menace. En 1988, l'avènement de la *Loi sur les mesures d'urgence* pour remplacer la *Loi sur les mesures de guerre* a institué un nouvelle structure beaucoup plus large pour encadrer la planification des mesures d'urgence à l'échelle nationale. La nouvelle loi établissait quatre catégories d'urgences nationales : celles ayant trait au bien-être public, à l'ordre public, aux engagements internationaux et à un état de guerre.

L'objectif de "contrôle et de réglementation des ressources nationales" demeurait très valable pour les urgences se rattachant aux engagements internationaux et à un état de guerre, où le gouvernement fédéral s'imposerait sûrement comme chef de file. Toutefois, les provinces insistèrent pour qu'on reconnaisse leur compétence dans le domaine de la gestion des urgences mettant en cause l'ordre ou le bien-être publics. Il fut donc convenu que, dans ces deux secteurs, le gouvernement fédéral apporterait son soutien plutôt que de jouer un rôle de chef de file. Cela apparaît clairement dans le processus de consultations très poussées qui caractérise les deux premières parties de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

La législation sur les urgences adoptée en 1988 exige que **tous** les ministres élaborent des mesures d'urgence dans le secteur de leur mandat, pour faire face à des menaces pesant sur leur organisation et leur personnel, pour assurer au public des services essentiels et pour soutenir les autres ministres et les autres ordres de gouvernement engagés dans une situation d'urgence. Dans ce cadre, les **Régies nationales d'urgence** sont devenues l'un des éléments d'un spectre plus étendu de **dispositions d'urgences nationales** qui a beaucoup amplifié le rôle des planificateurs ministériels. Avant l'adoption de la *Loi sur les mesures d'urgence*, presque toutes les énergies étaient orientées vers l'élaboration des plans de l'agence des urgences nationales (en prévision d'un état de guerre); maintenant, la planification des mesures d'urgence a des ramifications beaucoup plus vastes : elle s'étend à **tous** les genres d'urgences nationales.

Protection civile Canada, en collaboration avec les réseaux fédéraux de mesures d'urgence, s'est évertuée à poser des jalons pour établir les RNU. Compte tenu de la diversité des secteurs représentés, du degré variable de participation provinciale et des priorités individuelles des ministères fédéraux, cette tâche n'a rien d'une sinécure. Pour accélérer les choses, PCC a émis un calendrier d'avancement qui fixe à l'automne 1990 le délai accordé pour compléter la composante fédérale de planification des mesures d'urgence nationales. Cette date coïncide avec le début de l'exercice CANATEX 90.

La planification au sein des ministères fédéraux

Nous reproduisons ci-dessous un échantillonnage de la situation des mesures d'urgence dans les divers ministères fédéraux durant l'année écoulée.

• Agriculture Canada

Ce ministère, en collaboration avec Pêches et Océans Canada, a le mandat de planifier les mesures d'urgence nationales dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, c.-a-d. le Système national d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agro-alimentaire (SNIUA). Le nom laisse deviner que les ministères, reconnaissant les limites de structure de l'agence nationale des mesures d'urgence, ont mis au point une série de dispositions reposant sur une base très large, qui visent toutes sortes d'urgences nationales qui peuvent avoir un impact sur le secteur agro-alimentaire. Le SNIUA représente donc une approche de gestion toute-urgence qui s'appuie sur les organisations fédérales, provinciales et privées qui existent déjà. La politique nationale et le cadre de planification du SNIUA sont complétés et ses composantes régionales sont en voie de réalisation en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Une autre réalisation importante réside dans l'ébauche d'un Ordre de protection civile pour le secteur agro-alimentaire.

Au cours de l'année écoulée, Agriculture Canada est intervenue dans diverses situations d'urgence (par ex. l'incendie de pneus à Hagersville). Le ministère, avec la participation de Protection civile Canada, a tenu trois ateliers sur la gestion des situations d'urgence au Collège de la protection civile, à Arnprior (Ontario). Le ministère a également participé à l'exercice de l'OTAN de 1989.

L'avancement des politiques, plans et procédures du SNIUA est à la remorque des ressources, particulièrement des ressources humaines, que les divers organismes fédéraux, provinciaux et privés du secteur agro-alimentaire sont disposés ou aptes à consacrer à la gestion des urgences. Les prévisions concernant le SNIUA se fondent sur la supposition que ces organismes seront en mesure d'affecter les ressources nécessaires à sa réalisation.

Les défis qui se posent dans l'immédiat sont les suivants :

- observer l'environnement pour déceler les urgences potentielles qui peuvent affecter le secteur agro-alimentaire et assurer une intervention efficace;
- obtenir l'engagement et l'appui du secteur privé à la mise en oeuvre du SNIUA;
- compléter les composantes régionales du SNIUA dans toutes les provinces;
- mettre à l'essai les politiques, plans et procédures du SNIUA au cours de l'exercice CANATEX 90;

- remplir les engagements permanents du Canada envers l'OTAN dans le domaine de la planification des mesures d'urgence;

- élaborer avec les États-Unis un protocole officiel de mesures d'urgence pour l'agro-alimentaire, à l'échelle nord-américaine.

• Commission de Contrôle de l'Énergie atomique (CCEA)

Parmi les points saillants des activités de l'année, il convient de noter :

- le contrôle de l'exercice d'urgence d'Hydro-Ontario à la centrale nucléaire de Pickering et de l'exercice hors-site à centrale de Pointe-Lepreau (Nouveau-Brunswick);

- l'évaluation du programme des urgences de radio-activité des laboratoires nucléaires de l'Énergie atomique du Canada Ltée, à Chalk River, dans le cadre du programme de sécurité nucléaire à l'intention des détenteurs de permis d'exploitation;

- l'enquête sur un incident survenu le 11 janvier 1990, à la centrale nucléaire Bruce d'Hydro Ontario.

La Commission accordera des ressources additionnelles au programme de protection civile afin de pouvoir intervenir plus efficacement dans une situation d'urgence potentielle.

• Énergie atomique du Canada Limitée (EACL)

En 1989-1990, l'EACL a déployé un effort significatif dans le domaine des mesures d'urgence. En plus de ses activités dans le cadre des opérations CANDU et de la Société de recherche, la commission a complété et mis à l'essai un plan de gestion de crise englobant toutes ses composantes. L'essai mettait en cause les cadres de la commission, qui devaient intervenir dans une urgence simulée affectant l'une des sociétés opérantes. Les leçons tirées de cet exercice ont permis d'améliorer les procédures de gestion de crise.

Laboratoires nucléaires de Chalk River (LNCR)

Pour se conformer aux conditions liées au permis d'exploitation octroyé par la Commission de contrôle de l'énergie atomique aux Laboratoires nucléaires de Chalk River, ces derniers sont tenus de faire un essai au moins annuel de leurs mesures d'urgence sur place et hors-site, et d'en fournir les résultats à la Commission. Un accident nucléaire est peu probable, mais il importe néanmoins de posséder des plans complets et à jour pour intervenir efficacement dans une telle éventualité. Dans le cadre de cet exercice, on a maintenu des contacts avec les autres groupes de planification des mesures d'urgence, tels *Emergency Planning Ontario* et le comité local des mesures d'urgence nucléaires et les sous-comités qui en dépendent.

Les numéros de téléphone protégés en vertu du Programme de contrôle de charge des circuits, de même que les procédures d'urgence pour l'ensemble des installations, ont subi d'importantes mises à jour.

La CCEA a constaté que les plans d'urgence des laboratoires de Chalk River étaient généralement adéquats. Néanmoins, elle a soumis un certain nombre de recommandations pour les rendre encore plus efficaces. L'EACL a établi, pour ces recommandations, un ordre d'application ainsi qu'un calendrier pour les mettre en pratique.

Établissement de recherche nucléaire Whiteshell, Pinawa (Manitoba)

Un examen des mesures d'urgence effectué par la Commission de contrôle de l'énergie atomique à l'Établissement de recherche nucléaire Whiteshell, à Pinawa (Manitoba), a eu pour résultat d'amorcer la planification d'un projet officiel de mesures d'urgence et la création d'une équipe dont le mandat est d'examiner tous les aspects de protection civile, y compris l'étude de toute la documentation et une analyse des dangers potentiels et de la vulnérabilité du site si cela paraît nécessaire.

Un exercice mixte de sécurité et de mesures d'urgence a eu lieu à Whiteshell en septembre 1989. Les forces spéciales et les équipes tactiques de la GRC y ont participé. Le personnel de la CCEA y a participé en qualité d'observateur. L'exercice portait principalement sur la sécurité, mais tous les aspects de la planification des mesures d'urgence ont été mis à l'essai, sauf l'évacuation des lieux. Tous les groupes d'intervention d'urgence à Whiteshell se sont livrés à des exercices modélisés. Les mêmes groupes tiendront d'ailleurs chaque année ce genre d'exercices. Le personnel a suivi des cours de planification de mesures d'urgence au Collège de la protection civile du Canada.

On est à faire l'examen du réseau des communications d'urgence en même temps qu'on procède à la modernisation de l'échange téléphonique de Pinawa.

Les Opérations CANDU

En mai 1989, les Opérations CANDU ont publié et mis en oeuvre leur plan de gestion des situations de crise, qui prévoit des mesures d'urgence. Les procédures d'intervention font partie intégrale des opérations CANDU normales mais, bien sûr, c'est dans l'éventualité d'une véritable situation d'urgence qu'elles peuvent prendre leur pleine signification. Les Opérations CANDU ont l'intention de mettre au point des procédures plus globales au cours de l'année qui vient.

• Société canadienne d'Hypothèques et de Logement (SCHL)

La Société est responsable de la planification de la Régie nationale d'urgence pour l'habitation et le logement (RNUHL). Elle a complété le concept des opérations de la composante centrale (fédérale) de la RNUHL ainsi que l'ébauche d'un cadre permettant de faciliter les ententes avec les provinces. Au cours de l'année financière 1989-1990, la SCHL a terminé l'élaboration de plans d'urgence avec l'Alberta et l'Île-du-Prince-Édouard. La planification avec le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve est également en voie d'élaboration. La

Société compte que la planification de la RNUHL avec toutes les provinces sera complétée d'ici 1995. Il convient de noter que cette planification s'applique aux quatre catégories d'urgences nationales.

La SCHL est à mettre au point ses propres plans internes de reprise des activités qui ont pour but de faciliter le redémarrage à la suite d'une urgence, de même que d'assurer la sécurité et le bien-être de son personnel au cours d'une opération de protection civile.

Au cours de l'année financière 1989-1990, la SCHL a participé à deux ateliers sur l'élaboration du Plan de soutien en cas de séisme et a préparé l'ébauche d'une intervention de soutien visant l'habitation qui doit faire partie du plan. L'objet de cet exercice est de reconnaître les ressources d'habitation, fédérales et privées, qui pourraient appuyer les opérations provinciales et municipales dans ce domaine et qui font partie d'une série de plans interreliés. Cela permettrait une intervention prompte et efficace advenant un séisme catastrophique... ou, effectivement, tout autre désastre de même ampleur.

En 1988, à la demande de la SCHL, le Conseil national de recherches a préparé une étude intitulée *Évaluation des effets des tremblements de terre sur les immeubles résidentiels et les services*. À la suite du séisme de San Francisco, la SCHL a demandé au CNR de préparer une autre étude sur l'effet d'un tremblement de terre sur l'habitation et vérifier les conclusions de l'étude précédente. Ce rapport a été distribué aux planificateurs des mesures d'urgence du gouvernement et du secteur privé.

La SCHL a participé à des symposiums, cours et exercices et, comme les années précédentes, le personnel des succursales a offert son aide aux autorités provinciales et locales dans des situations d'urgence dont la gravité allait de feux de forêt catastrophiques au Manitoba à une explosion dans un immeuble en copropriété à Ottawa.

• Société canadienne des Postes

La Société possède un centre national de contrôle, à la fine pointe de la technologie, qui peut réagir efficacement aux urgences et fournir à ses cadres supérieurs des rapports à jour sur l'évolution de la situation. Ce centre est situé à Ottawa et est relié à neuf centres divisionnaires de contrôle, de même qu'aux principaux systèmes canadiens de transports aériens et terrestres et au réseau national de prévisions météorologiques. On y contrôle les mouvements du courrier 24 heures par jour et sept jours par semaine pour assurer le respect des horaires.

Prolongement naturel de ce système, un cadre d'intervention sert de point focal à un programme de planification de mesures d'urgence très élaboré qui se rapporte à des situations très diverses : incendies, évacuations, alertes à la bombe, matières dangereuses, dommages structuraux dûs aux tremblements de terre, tornades et inondations, incidents énergétiques dûs, en particulier, à des pannes de courant ou à des ruptures de canalisations, crimes, accidents routiers, décès et blessures graves attribuables à diverses causes.

C'est en 1987 que la Société canadienne des Postes a commence à perfection-

ner sa capacité d'intervention, lorsque le personnel des Services de sécurité et d'enquête entreprit d'élaborer un Programme intégré de planification des mesures d'urgence. Cette initiative visait la mise au point d'un manuel général de procédures d'urgence, d'un plan d'évacuation et d'un programme de formation d'environ 30 inspecteurs postaux relevant des Services de sécurité et d'enquête. En temps opportun, ceux-ci firent des enquêtes exhaustives en vue de planifier adéquatement les mesures d'urgence. Ils localisèrent et déterminèrent le fonctionnement des systèmes et du matériel d'intervention de tous les immeubles, ils en relevèrent également les plans et précisèrent les exigences en ressources humaines de l'organisation des mesures d'urgence de chaque édifice. Ils mirent alors au point des procédures d'évacuation conformes à un système d'urgence approprié.

En 1990, la Société canadienne des Postes pourvoira le Centre national de contrôle d'un système de logiciel qui rendra encore plus efficace sa capacité d'intervention et son personnel recevra une formation encore plus poussée dans le domaine des mesures d'urgence.

• Agence canadienne de Développement international (ACDI)

Grâce à son Programme d'aide humanitaire internationale, l'ACDI est chargée de gérer les interventions du Canada en matière de secours et d'aide humanitaire aux victimes des désastres de toute sorte dans les pays en voie de développement. Plus particulièrement, cette agence apporte un soutien financier aux programmes d'assistance aux victimes des fléaux et catastrophes d'origine naturelle ou humaine. Le programme vient financièrement en aide aux institutions internationales ou aux organismes non gouvernementaux canadiens et internationaux qui offrent des programmes pour venir en aide aux populations qui souffrent dans les régions affectées par des catastrophes. La politique générale de l'ACDI est d'apporter un appui financier plutôt que de fournir directement des biens et services. L'ACDI est membre du Comité interministériel d'intervention outre-mer que préside le ministère des Affaires extérieures.

• Ministère des Communications

Ce ministère a pour tâche de planifier la Régie nationale d'urgence pour les télécommunications (RNUTC). Il a complété l'ébauche de la conception de cet organisme ainsi que l'ébauche d'un Manuel ministériel de mesures d'urgence. Il a créé des comités régionaux de télécommunications d'urgence dans toutes les provinces et territoires, sauf l'Ontario, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, et cela facilite la planification des structures homologues de la RNUTC dans les régions.

Le ministère est aussi responsable de planifier les télécommunications appuyant le plan de soutien fédéral advenant un tremblement de terre catastrophique au Canada. Les instances officielles de la région du Pacifique et de l'administration centrale, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les réseaux de télécommunications et les autorités provinciales de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ont marqué des progrès dans l'élaboration de ce plan.

Au cours de l'année écoulée, des cadres du ministère ont participé à la préparation et à la présentation de cours sur les urgences en communications, et ont également apporté leur appui à de nombreux symposiums et ateliers. Certains cadres ont aussi participé à la planification, à la mise en oeuvre et à l'analyse des résultats de plusieurs exercices nationaux et internationaux de mesures et de télécommunications d'urgence. Ces exercices ont permis d'améliorer les mesures d'intervention dans le secteur des télécommunications. En 1989-1990, le ministère a effectué deux mises à jour de la base de données pour le contrôle de la charge des lignes de communication. Il a également amorcé la rédaction d'un guide qui servira à élaborer des systèmes d'alerte diffusant à l'échelle régionale ou locale.

• Ministère de la Consommation et des Corporations

Ce ministère n'a pas de responsabilité immédiate liée à des urgences potentielles autres que celles qui relèvent de son mandat spécifique. Toutefois, il a pris des dispositions pour mettre des ressources humaines à la disposition d'Agriculture Canada dans une situation d'urgence. Les procédures ministérielles d'urgence normales sont déjà élaborées et mises en pratique.

• Emploi et Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada (EIC), avec l'appui de Travail Canada, a complété le module fédéral de la planification de la Régie nationale d'urgence pour les ressources humaines (RNURH). Il entreprendra bientôt des consultations concernant les modules provinciaux et territoriaux de la RNURH. Cette régie nationale n'interviendrait que dans une urgence internationale en cas de guerre. Les interventions pour assurer l'ordre et le bien-être publics sont plutôt liées au reforcement des services normaux d'EIC.

Le ministère a mis au point un système d'apport de ressources humaines faisant partie du plan provisoire de soutien en cas de séisme; il a élaboré un protocole d'entente entre EIC et le Bureau de répartition des approvisionnements d'énergie concernant l'utilisation des aires de bureau d'EIC advenant une crise des approvisionnements énergétiques; il a diffusé le plan ministériel de préparation et complété le manuel ministériel de mesures d'urgence.

On a tenu, dans sept régions, des exercices modélisés pour mettre à l'essai la gestion des crises au sein d'EIC et le ministère a participé à un exercice international à Newport (Rhode Island).

EIC s'est adonné activement à la formation sur les mesures d'urgence. Un cours de formation en ressources humaines, où quatre autres ministères faisaient des présentations, a été donné au Collège de la protection civile du Canada. EIC a fourni du personnel d'orientation à des cours de gestion sur place commandités par PCC et il a inscrit du personnel local et régional à des cours donnés au collège d'Arnprior. De plus, trois membres du personnel ont suivi un cours de conception d'exercices donné dans l'état de New York.

Environ 125 employés d'EIC provenant de 15 bureaux locaux ont collaboré à l'évacuation, à l'accueil et

éventuellement à la réinstallation des personnes déplacées lors des incendies de forêts dans le nord du Manitoba l'été dernier.

Les priorités immédiates comprennent la collaboration à la planification de CANATEX 90 pour assurer la participation la plus large possible du ministère, la finalisation de l'Ordre de mesures d'urgence sur les ressources humaines et la régionalisation du manuel ministériel de protection civile.

• Énergie, Mines et Ressources Canada

Ce ministère a pour tâche de planifier la Régie nationale d'urgence pour l'énergie (RNUE). Il a mis au point des dispositions très complètes pour assurer la disponibilité de réserves d'énergie pour **toutes** les situation d'urgence. Ces dispositions ont été coordonnées avec les ministères provinciaux de l'énergie et les organisations de mesures d'urgence.

Le ministère a également planifié les mesures s'appliquant aux approvisionnements pétroliers dans des situations d'urgence, en vertu de la *Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie*, et en rapport avec la première partie de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Le plan d'information publique de la Régie nationale d'urgence pour l'énergie a été approuvé. Un plan de dotation en personnel a aussi été approuvé et on a recruté du personnel de réserve des gouvernements provinciaux ainsi que des sociétés de gaz naturel et d'électricité. On a également finalisé des plans de formation pour le personnel de réserve; les séances auront lieu en mai et en juin 1990. On y donnera une formation de base à ce personnel et cela marquera la fin de la phase d'élaboration des plans concernant la mise sur pied et l'opération de la RNU.

Le recrutement du personnel de réserve pour l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie (ORAE) a été complété. On a aussi tenu des séances d'orientation dans toutes les provinces et territoires, pour le personnel de réserve désigné par les ministères provinciaux et l'industrie.

Une séance finale a eu lieu à Ottawa à l'intention des personnes désignées par le gouvernement fédéral et l'industrie pétrolière pour remplir des postes à l'administration centrale des mesures d'urgence de l'ORAE. L'objectif premier était de familiariser les personnes désignées avec la planification de mesures d'urgence pour parer à une crise pétrolière soit nationale, soit internationale, et avec les diverses agences et programmes destinées à gérer les urgences.

L'ORAE a signé des protocoles d'entente avec l'Ontario et la Colombie-Britannique. La Nouvelle-Écosse avait signé antérieurement un tel protocole et d'autres provinces s'apprêtent à le faire.

L'essai des systèmes d'approvisionnement intérieur de l'ORAE a débuté le 25 octobre et s'est terminé le 20 décembre. Plusieurs sociétés y ont participé pour vérifier la capacité de l'ORAE de définir les attributions de pétrole et de produits pétroliers et celle de l'industrie de planifier la redistribution des approvisionnements au pays et à l'exportation pour satisfaire les

engagements du Canada concernant la répartition énergétique internationale.

En 1989-1990, Énergie, Mines et Ressources Canada a participe à deux exercices en sol américain. Le ministère a aussi participé avec Approvisionnements et Services Canada et Industrie, Sciences et Technologie Canada au Groupe de travail interministériel sur les matériaux stratégiques, qui a pour tâche de préparer des plans en vue d'atténuer les effets d'une pénurie de matériaux stratégiques advenant une crise internationale.

Le Programme sismologique de la Commission géologique du Canada a fourni à PCC des renseignements sur la nature et l'intensité des secousses et autres effets de tremblements de terre hypothétiques en vue de l'élaboration du Plan national de soutien en cas de séisme.

Les priorités immédiates ont pour objet :

- de compléter la transition de l'élaboration au maintien des plans
- de participer à la séance de formation de l'Organisation pétrolière OTAN (temps de guerre)
- de mettre au point un programme pour la redistribution du propane en situation d'urgence, pour permettre au Canada de satisfaire la répartition de gaz naturel liquide à laquelle l'oblige l'Agence internationale de l'énergie.

• Environnement Canada

Les responsabilités d'Environnement Canada dans le domaine de la protection civile relève principalement du Service de l'environnement atmosphérique, de Conservation et Protection ainsi que du Service canadien des parcs.

Service de l'environnement atmosphérique (SEA)

Depuis que la politique d'intervention en temps de paix du Service de l'environnement atmosphérique a été approuvée en avril 1989, on a mis l'accent sur l'application de cette politique au moyen d'une coordination et de procédures plus efficaces. On y arrivera en participant aux comités de protection civile; en donnant des structures officielles aux équipes d'intervention et aux groupes de travail; en examinant les plans et la capacité actuels d'intervention; en recommandant et en élaborant des systèmes opérationnels plus efficaces; en poursuivant la recherche et en mettant en oeuvre des cours de formation et des exercices. Au cours de l'année écoulée, on a accumulé une expérience précieuse dans le domaine de l'intervention dans des situations déterminées.

Urgences attribuables aux intempéries . De façon habituelle, le SEA ément des veilles météorologiques, des avertissements et des renseignements sur la durée et l'intensité des conditions météorologiques qui mettent en danger la vie des citoyens. On a poursuivi la

recherche et le développement portant sur les conditions météorologiques extrêmes, sur les systèmes de radar Doppler, sur la détection des tempêtes et sur les techniques de détection et de prévision. L'utilisation de technologies d'intelligence artificielle appliquées à la prévision des intempéries extrêmes a fait l'objet d'études, telles le projet SWIFT (Severe Weather Intelligent Forecast Terminal). La planification et l'analyse des études sur le terrain se sont poursuivies dans le cadre du programme de coopération canado-américain d'expérimentation sur les cyclones de l'Atlantique et du projet canadien d'étude des tempêtes de l'Atlantique. Les activités de protection civile ont comporté des ateliers de formation de rappel pour les météorologues, des ateliers spéciaux et des études de cas portant sur des tempêtes importantes et la mise à jour de la détection des conditions météorologiques extrêmes et des techniques qui permettent de les prévoir.

En 1989-1990, le SEA a rapporté plus de 200 incidents de conditions météorologiques extrêmes. Les plus graves concernaient de violentes tempêtes et des tornades à Regina (Saskatchewan) en juin; des inondations dans le comté d'Essex (Ontario) en juillet; des vents de force cyclonique sur la côte est en août, septembre et décembre; une vague de froid intense sur de vastes régions de l'est du Canada en décembre; et des tempêtes de neige dévastatrices en Ontario en janvier et février.

Conservation et protection (C&P)

Les points saillants de C&P pour l'année écoulée portaient, entre autres, sur la rédaction d'une politique d'intervention d'urgence et sur la mise à jour et à l'essai de plusieurs plans régionaux.

C&P a également continué de prodiguer des conseils sur l'élaboration de plans d'urgence pour les déversements survenant dans les usines pétrolières et chimiques, de même que dans d'autres secteurs industriels et dans les installations des agences et ministères fédéraux.

Dans d'autres circonstances, C&P a joué un rôle de chef de file, avec d'autres ministères et l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, au Comité de coordination des accidents industriels majeurs. C&P a aussi participé à certains groupes de travail ou il y a joue un rôle de leader, y compris ceux qui se sont penchés sur des lignes directrices de conservation et de protection à l'intention de l'industrie et sur les normes de formation des premiers intervenants dans une situation d'urgence.

C&P a continué de présenter régionalement des cours de formation sur l'intervention en cas de déversement et a préparé et présenté, à l'intention du personnel d'Environnement Canada, deux séances de formation de rappel sur la protection personnelle et l'utilisation des instruments d'analyse dans des situations de déversement.

Parmi les autres activités de C&P, il y a lieu de mentionner un suivi au déversement pétrolier de la barge *Nestucca* et environ 800 interventions liées à des déversements pétroliers ou chimiques jugés dangereux et relevant de secteurs de compétence fédérale. À la demande de la société Exxon, le ministère a dépêché un

certain nombre d'experts techniques pour conseiller cette société sur le déversement de l'*Exxon Valdez* au large de l'Alaska.

Service canadien des parcs (SCP)

Le SCP a complété sa directive sur le niveau de service et a amorcé un examen des plans et pratiques courantes concernant les mesures d'urgence. Les régions sont en train de mettre à jour les plans et lignes directrices existants pour satisfaire les exigences de la nouvelle directive. Le SCP continue de s'acquitter de ses responsabilités d'intervention en situation d'urgence dans tous les parcs nationaux, les lieux historiques et les canaux. Dans cette perspective, le SCP est intervenu, avec d'autres agences fédérales, dans le déversement de la barge *Nestucca* (puisqu'il menaçait le parc national de la boucle du Pacifique). Il est également intervenu dans plusieurs autres situations de moindre ampleur.

Activités à l'échelle du ministère

Urgences liées à la pollution. Le but immédiat est d'améliorer la préparation opérationnelle d'Environnement Canada pour intervenir dans des incidents de tous ordres, naturels ou d'origine humaine, qui peuvent entraîner des situations d'urgence.

Lorsque survient une urgence liée à la pollution, le rôle de chef de file revient à Conservation et protection. Mais le Service de l'environnement atmosphérique intervient aussi pour donner son appui à ce client et à d'autres aussi.

Des ateliers de formation regroupant plusieurs agences ont eu lieu dans la plupart des régions ou Conservation et protection et le Service de l'environnement atmosphérique exercent leurs activités. Le prototype du système de station météorologique d'urgence du Service de l'environnement atmosphérique a de nouveau été mis à l'essai et on a mis au point six modules de fonctionnement sur le terrain, un pour chaque région. Le personnel de Conservation et protection et du Service de l'environnement atmosphérique ont fait des présentations dans le cadre de plusieurs conférences. On a amélioré les modèles de dispersion aérienne et maritime, en insistant sur les développements à l'échelle moyenne. On a aussi amélioré et mis à l'essai la préparation opérationnelle du modèle hémisphérique du Centre météorologique canadien.

Conservation et Protection a coordonné la participation d'Environnement Canada à l'examen fédéral des déversements maritimes et y a assuré le leadership du gouvernement. Par ailleurs, Conservation et protection et le Service de l'environnement atmosphérique ont tous les deux participé à plusieurs exercices regroupant plusieurs agences, dont CANUSLANT sur la côte est. Les procédures de communications d'urgence ont fait l'objet d'essais et ont été améliorées en coopération avec d'autres services et ministères.

Les responsables ont préparé environ 500 rapports d'incidents. Le ministère a apporté son appui dans une trentaine de situations d'urgence entraînant une forme quelconque de pollution. Parmi celles-ci il y a lieu de mentionner l'incendie de pneus à Hagersville, une fuite de gaz dans une installation de forage en mer de Beaufort, des incendies d'entrepôts chimiques dans quatre villes et plusieurs déversements pétroliers sur les côtes est et ouest.

Urgences naturelles. Le soutien opérationnel du Service de l'environnement atmosphérique dans les domaines des communications, de la météorologie et de la dispersion a également été mis à contribution dans le cadre des événements suivants : les grands feux de forêt dans le nord du Manitoba; les séismes et l'activité volcanique sur la Côte ouest, y compris l'éruption du mont St. Helen; un tremblement de terre majeur en Californie et un autre au mont Redoubt en Alaska. Le Service a aussi surveillé les risques d'avalanches dans les Rocheuses et en a averti la population; il a en outre observé la débâcle printanière et prévenu les localités concernées des dangers d'inondations provoquées par les embâcles de glace sur les rivières des provinces de l'Atlantiques, du Québec et de la Colombie-Britannique.

Événements nationaux et internationaux. On s'est efforcé de mieux coordonner les activités et les communications avec les autres ministères fédéraux et les agences internationales. Conservation et protection et le Service de l'environnement atmosphérique ont tous les deux participé à un exercice international impliquant un désastre chimique majeur sur la rivière St. Clair. On a aussi mis à l'essai les systèmes d'intervention nationaux et internationaux dans une situation d'urgence nucléaire; l'essai portait, entre autres, sur le système mondial de télécommunications pour donner une alerte hâtive. Le Service de l'environnement atmosphérique a participé à la coordination de l'intervention fédérale dans trois accidents impliquant des sous-marins nucléaires et deux retours de satellites dans l'atmosphère terrestre. Le Service a aussi joué un rôle de soutien lorsque le plan fédéral d'intervention dans le cas d'un accident nucléaire a été mis à l'essai au cours de l'exercice Ontario Darlington 89.

Les deux services ont représenté le ministère à plusieurs reprises. Le Service de l'environnement atmosphérique a continué de coordonner les fonctions de protection civile du ministère. Conservation et protection et le Service de l'environnement atmosphérique ont tous deux représenté le ministère et le gouvernement fédéral au sein de plusieurs groupes de travail qui se préoccupent des accidents environnementaux et des émissions atmosphériques.

Comité sur la santé et la sécurité. La santé et la sécurité du personnel d'Environnement Canada dans une situation d'urgence ont fait l'objet des travaux de comités nationaux et régionaux. Les activités comportaient la préparation et la diffusion d'inventaires de produits chimiques, des vidéos sur la sécurité et des renseignements sous forme de modules d'exposition, de sondages et de consultations.

Priorités. Au cours de la prochaine année, Conservation et protection, le Service de l'environnement atmosphérique et Parcs Canada continueront d'appliquer la politique du ministère et de leurs services respectifs et de coordonner, mettre à l'essai et améliorer la préparation et les procédures d'intervention, ainsi que les communications d'urgence; donner des responsabilités plus étendues à l'équipe d'intervention régionale pour les urgences environnementales; mettre sur pied une équipe nationale des mesures d'urgence qui puisse conseiller ou intervenir selon les circonstances; consulter les usagers des

services de soutien en cas d'urgence du Service de l'environnement atmosphérique; mettre au point des plans de protection civile en consultation avec les agences gouvernementales de tous les niveaux; et mettre à l'essai tous les systèmes et procédures d'intervention en situation d'urgence.

• Affaires extérieures

Au cours de l'année écoulée, le ministère a fait l'examen des mesures contenues dans le *Manuel d'urgence du gouvernement* et a attribué la responsabilité des mesures de base et des dispositions interministérielles à diverses divisions de son administration. On a établi des plans pour incorporer ces responsabilités et pour tracer les grandes lignes d'un plan d'action pour chacune des divisions concernées.

En collaboration avec d'autres ministères et agences et, particulièrement, le Solliciteur général du Canada, le ministère a contribué à l'élaboration d'un plan national antiterroriste, dont certains aspects ont été mis à l'essai au cours de l'exercice canado-américain TRANSBORD III. On a également fait un effort concerté pour que toutes les missions à l'étranger remettent à l'administration centrale leurs plans consulaires d'urgence mis à jour (y compris des dispositions d'évacuation) et des plans de sécurité personnelle. Nous continuons d'insister pour que ces plans soient complétés.

La Division de protection civile et le Centre des opérations ont fait l'objet d'essais exhaustifs. Tout en participant aux exercices, le ministère s'est vu mêlé à certaines crises qui ont donné lieu à la mise en oeuvre de groupes de travail interministériels qui, dans certains cas, ont dû fonctionner 24 heures par jour pour des périodes prolongées. Parmi ces crises, il convient de rappeler des troubles civils en Chine, une tentative de coup d'état à Manille, le renversement révolutionnaire du gouvernement de Roumanie et le tremblement de terre de San Francisco. Des groupes de travail et (ou) d'observation ont aussi été formés à la suite de situations de crise au Kenya, en Éthiopie, en Colombie, à Haïti, au Sri Lanka et au Pérou.

Dans le but d'améliorer la capacité d'intervention d'urgence du ministère, ce dernier a augmenté et rénové le Centre des opérations. On y a installé des appareils électroniques additionnels, mieux adaptés, pour mieux relever les articles pertinents des médias, pour faire une collecte et un stockage plus efficace des données et pour afficher plus adéquatement l'information et le matériel d'illustration. Nous cherchons a rendre les communications plus sécuritaires au moyen du système canadien Stu III et du téléphone confidentiel américain qui seraient disponibles dans des situations d'urgence. Par ailleurs, nous aurons bientôt un télécopieur sécuritaire pour corriger une difficulté souvent constatée au cours d'exercices interministériels ou dans des situations d'urgence réelles.

• Finances Canada

Ce ministère, qui a pour tâche de planifier la Régie nationale d'urgence pour le contrôle financier (RNUCF), a été un peu lent à s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine. Toutefois, il a maintenant porté la planification des mesures d'urgence à son agenda actif. Il a identifié une firme de

consultants dont il prévoit pouvoir retenir les services avant juillet 1990 pour aider à la préparation des plans ministériels, et il croit pouvoir en faire l'essai dans le cadre de l'exercice CANATEX 90.

• Pêches et Océans Canada

La coordination des approvisionnements agro-alimentaires et halieutiques fera partie du Système national d'intervention en cas d'urgence dans le secteur agro-alimentaire (SNIUA), pour former un segment des extrants de ce système dans une situation d'urgence nationale; toutefois on n'a pas encore mis au point les détails de cette interrelation. La planification de la coordination nationale de ces deux industries n'est pas aussi avancée qu'elle ne l'est pour d'autres éléments du SNIUA. On prévoit d'ici peu faire progresser ce dossier.

Au cours de l'année écoulée, le ministère a élaboré l'ébauche d'un ordre de protection civile, conformément aux dispositions de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Pêches et Océans a participé à la mise à jour de publications de l'OTAN sur le contrôle des bateaux de pêche en temps de guerre et un agent ministériel de la région du Pacifique a participé à l'exercice BELL BUOY 89 sur le contrôle des transports maritimes. En outre, certains membres du personnel ont participé à la préparation interministérielle de l'exercice national CANATEX 90.

L'Organisation du contrôle des urgences en matière de pêcheries a donne un cours de formation à 25 agents travaillant sur le terrain; ce cours a eu lieu au Collège de la protection civile du Canada, d'Arnprior (Ontario).

Le ministère a participé aux opérations d'intervention occasionnées par un certain nombre de déversements pétroliers et chimiques, dont deux dans le golfe St-Laurent, un dans le port de St-Jean (N.-B.), un autre en mer de Beaufort et plusieurs autres le long de la côte du Pacifique. En deux circonstances (le déversement pétrolier du *Nestucca* et le déversement d'hydroxyde de la Cariboo Pulp and Paper), on a dû suspendre les activités de pêche. Le ministère a également participé à 192 opérations maritimes de recherche et sauvetage au cours de l'année écoulée.

Les défis immédiats concernent l'approbation de principe de l'ordre de planification ministérielle des urgences, l'incitation des gestionnaires à assumer plus de responsabilités dans le cadre du programme de protection civile et une sensibilisation accrue des cadres supérieurs aux responsabilités qui incombent à Pêches et Océans dans des situations d'urgence.

• Santé et Bien-être social Canada

Le ministère a mis au point la planification de la Régie nationale d'urgence pour la Santé et le Bien-être et a amorcé l'instauration d'un système de gestion des pertes de vie. On prévoit que les consultations avec les provinces débuteront en 1990.

Le ministère est intervenu de diverses façons dans plusieurs situations d'urgence. Il convient de mentionner :

- les feux de forêt du Manitoba
- un incident affectant le réacteur nucléaire Bruce
- une tornade en Saskatchewan
- un incident de BPC à Goose Bay
- un incendie dans une maison d'accueil du troisième âge à Ottawa
- l'incendie de pneus à Hagersville
- l'ouragan *Hugo*

La nature des interventions variait de conseils à la Croix Rouge (ouragan *Hugo*) à la mise en usage d'un important matériel de secours (lits, couvertures, cartes d'inscriptions et de demandes de renseignements) au Manitoba, et à des séances de réconfort en Saskatchewan.

Le principal défi pour l'année à venir a trait aux exigences d'un bon nombre de plans et projets de mesures d'urgence, ainsi que d'exercices qu'il faut tenter d'exécuter avec des ressources limitées.

Les priorités immédiates concernent l'avancement des dispositions nationales d'urgence, l'élaboration de l'ordre de planification des mesures d'urgence et la preparation de la politique ministérielle de protection civile. CANATEX 90 représentera la principale activité d'exercice. On se propose également d'accroître la capacité du ministère de contrôler et coordonner les opération d'urgence.

Parmi les activités de l'année écoulée, il convient de mentionner :

- des fonds débloqués pour regarnir la réserve national de matériel médical. On a construit une nouvelle voûte au dépôt central et on a signé une entente avec une firme pharmaceutique pour approvisionner par rotation les solutés intraveineux de la réserve nationale de matériel médical. Cette méthode est moins coûteuse et plus efficace.
- l'amorce d'un ordre de planification de mesures d'urgence conformément à la *Loi sur la protection civile*.
- la réactivation du comité ministériel de planification des mesures d'urgence et l'élaboration d'un *Guide d'intervention d'urgence* à l'usage de la Division des services d'urgence.
- des échanges continus avec des hauts fonctionnaires provinciaux, qui ont permis la tenue, en octobre, d'une conférence fédérale-provinciale sur les services d'urgence de santé et de bien-être et une réunion du comité consultatif en juin 1989.
- l'examen des Services d'urgence de santé et de bien-être qui s'intègrent dans le Plan national de soutien en cas de séisme et la participation, en mars 1989, à un atelier sur les mesures d'urgence en prévision d'une secousse sismique.
- l'examen du Plan fédéral d'intervention en cas d'urgence nucléaire.
- la participation de la Division des services d'urgence à des comités interna-

tionaux et à des échanges avec des homologues américains et certains organismes internationaux tels l'Organisation mondiale de la santé, la *Pan-American Health Organization* et l'OTAN. Il faut aussi rappeler que des conférences ont eu lieu avec des organismes non gouvernementaux tels la Société canadienne de la Croix Rouge et l'Ambulance St-Jean pour discuter de questions d'intérêt commun et pour assurer une collaboration soutenue dans le domaine de la protection civile.

- la participation du ministère à un certain nombre d'exercices nationaux et internationaux et les travaux préparatoires à CANATEX 90.

- la présentation de 29 cours au Collège de la protection civile du Canada, auxquels 499 personnes s'étaient inscrites. Deux cours sur l'installation d'hôpitaux de campagne se sont donnés au Québec et en Colombie-Britannique. En outre, des conférences sur le stress résultant d'incidents critiques et sur l'alimentation en situation d'urgence ont été présentées à des étudiants d'université et à des collaborateurs des services d'intervention.

• Affaires indiennes et du Nord canadien

En plus de devoir planifier des mesures pour parer aux urgences qui peuvent affecter le fonctionnement quotidien du ministère, celui-ci est aussi responsable d'entretenir et conserver de vastes étendues de terres fédérales à travers le Canada et d'aider les populations autochtones qui y vivent à mettre au point des plans et procédures d'urgence.

Au cours de l'année écoulée, on a amorcé une planification pan-canadienne pour aider les bandes indiennes à mettre au point des mesures d'urgence, tout en misant sur la capacité d'intervention actuelle des gouvernements fédéral et provinciaux. À ce jour, on a conclu des ententes avec les gouvernements du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan pour faire progresser ce processus. Une entente semblable devrait être conclue sous peu avec la Colombie-Britannique. Les directeurs régionaux de Protection civile Canada ont participé au processus; ils ont apporté leur expérience, ont assuré les liaisons entre le ministère et les gouvernements provinciaux et ont veillé à ses intérêts. Le personnel de l'administration centrale de PCC a aussi collaboré, prodiguant ses conseils et son aide de façon opportune.

Le ministère a commandé une étude nationale pour préciser son rôle et établir ses responsabilités en matière de planification de mesures d'urgence. Lorsque cette étude sera complétée (décembre 1990) le ministères des Affaires indiennes et du Nord devrait être en mesure de faire une planification plus poussée, en mettant au point des stratégies et des procédures et en effectuant des estimations des ressources et de la formation nécessaires, tout en assurant la meilleure utilisation possible des ressources disponibles.

Étant donné le nombre de bandes indiennes au Canada (60 sur le seul territoire du Manitoba), le ministère des Affaires indiennes et du Nord prévoit mettre de trois à cinq ans à compléter ce processus de planification et de mise en oeuvre.

• Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC)

La planification de la Régie nationale d'urgence pour la production industrielle (RNUPI) s'est limitée à la formulation :

- de l'histoire d'organisations semblables depuis 1937
- d'une ébauche de la conception des opérations de la RNUPI
- d'un examen du fondement juridique des interventions d'urgence éventuellement nécessaires
- du cadre d'un régime éventuel de contrôle des prix
- d'un système de priorités et d'allocations pour la RNUPI

Vu l'importance du commerce international du Canada, la coopération internationale pour planifier des mesures d'urgence civiles qui affectent l'industrie, dans les contextes de l'OTAN et nord-américain, est toujours aussi pressante, tant qu'ISTC considère prioritaire de hâter la préparation des plans d'une Régie nationale d'urgence pour la production industrielle.

Au cours de l'année écoulée, le ministère n'a pas eu à intervenir dans aucune situation d'urgence. Les activités ministérielles ont surtout visé à maintenir les dispositions existantes et à assurer sa présence aux comités interministériels. Un représentant du ministère a présidé le Comité de planification industrielle de l'OTAN. Le ministère a produit la section qui le concernait du plan de la Régie nationale d'urgence pour l'information publique; il a aussi entrepris l'examen des points névralgiques de l'industrie.

Aucun exercice ministériel n'a eu lieu, mais ISTC s'est vu engagé dans la planification d'exercices internationaux auxquels il a participé et sur lesquels il a fait rapport.

Des séminaires et des ateliers tenus au Collège de la protection civile du Canada ont assuré la formation et le ministère était représenté au Séminaire sur la gestion des désastres présenté à Hamilton (Ontario) au cours de l'automne.

• Justice

Au cours de la prochaine année, le ministère de la Justice mettra au point l'ébauche d'un plan de protection civile en rapport avec les responsabilités du Ministre dans ce domaine. Certains cadres ont participé à un exercice international ainsi qu'aux réunions du Comité interministériel de coordination des exercices. Le ministère de la Justice a participé activement à l'exercice TRANSBORD III.

• Travail Canada

Travail Canada, qui fait partie de la Régie nationale d'urgence pour les ressources humaines, a participé à plusieurs séminaires et ateliers tenus au Collège de la protection civile du Canada.

Au cours de l'année écoulée, le ministère a également mis sur pied la Direction des services de sécurité et de sûreté dont le mandat est de fournir des services de santé et de sécurité au travail

et d'élaborer une planification ministérielle de mesures d'urgence. Le *Manuel ministériel des mesures d'urgence* a été mis à jour, les modifications finales devant être approuvées en 1990-1991.

• Défense nationale

La politique ministérielle concernant la planification de la protection civile et des mesures d'urgence, conformément aux parties I et II de la *Loi sur la protection civile*, repose surtout sur deux documents de la Défense nationale : *Prestation de services aux organes hors du MDN* et, à un degré moindre, HQDP 200 *Plan des Forces canadiennes pour les opérations de sécurité interne*.

Le personnel de la Défense participe avec celui d'autres ministères à la préparation de plans interministériels tels le Plan antiterroriste national et le Plan national de soutien en cas de séisme. Le premier n'exige aucune modification à la Politique de défense, mais il en va autrement du second. Puisqu'il entraînerait un appui considérable de la part des Forces canadiennes et donc un engagement antérieur de ressources, il suppose un examen de la politique actuelle.

Les Forces canadiennes ont pour mandat de fournir des forces prêtes au combat pour satisfaire un éventail d'engagements nationaux et internationaux. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, le ministère procède à un entraînement cyclique annuel au niveau des individus, des sous-unités, des unités et des formations. La nature de cet entraînement fait qu'il s'applique à tous les niveaux d'urgences. L'entraînement est soumis à des exercices de contrôle et, pendant l'année qui vient de s'achever, les forces ont participé à de multiples exercices tant au pays qu'à l'étranger.

Au cours de l'année écoulée, les Forces canadiennes sont intervenues dans plusieurs incidents :

le détournement d'un autocar sur la colline parlementaire le 7 avril 1989 : deux hélicoptères ont appuyé l'intervention de la GRC;

- une inondation à Fort Albany du 8 au 15 mai 1989 : 1800 sacs de couchage ont été mis à la disposition des évacués;

- des feux de forêt au Manitoba du 12 au 14 mai 1989 : un hélicoptère est intervenu pour évacuer du personnel menacé par les flammes dans le nord du Manitoba;

- l'évasion d'un prisonnier : entre le 1er et le 4 juin 1989, un hélicoptère a aidé la Sûreté provinciale de l'Ontario dans son opération de recherche;

- des feux de forêt en Ontario, les 20 et 21 juillet 1989 : un avion Hercules a transporté des approvisionnements et évacué les habitants de Webequie et de Landsdown House;

- des feux de forêt en Ontario, les 20 et 21 juillet 1989 : un avion Hercules a transporté des approvisionnements et évacué les habitants de Bearskin Lake; 300 sacs de

couchage et une ample provision de serviettes et d'oreillers a été mise à disposition des évacués;

- des feux de forêt au Manitoba du 22 juillet au 5 août 1989 : 13 avions et un radar mobile sont intervenus pour évacuer et approvisionner une population menacée dans le nord du Manitoba; sacs de couchage, tables et chaises fournis en grande quantité; le personnel des forces armées s'est chargé de l'organisation des centres d'accueil;

- des feux de forêt au Québec du 25 juillet au 4 août 1989 : un avion Hercules mis en état d'alerte pour évacuer la population de Radisson; un radar mobile a assuré la sécurité des vols civils;

- une personne disparue à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) du 19 au 21 août 1989 : 110 militaires ont participé à la recherche sur le terrain;

- une personne disparue à Masset (Colombie-Britannique) le 2 septembre 1989 : 15 militaires ont participé à la recherche sur le terrain;

- Opération *Hugo* : secours envoyés à Montserrat du 28 septembre au 28 octobre 1989 : une unité mobile de contrôle aérien et un détachement d'ingénieurs de campagne ont été acheminés vers Montserrat pour aider à la reconstruction de l'aéroport dévasté par l'ouragan *Hugo*;

- un plongeur disparu à Torbay (Terre-Neuve) du 19 au 27 octobre 1989 : huit plongeurs militaires ont participé aux opérations de recherche;

- recherche d'un présumé meurtrier à Newcastle (Nouveau-Brunswick) du 20 au 27 novembre 1989 : provisions et logement de campagne, vêtements d'hiver et projecteurs mis à la disposition de la GRC;

- dommages causés à un château d'eau à Glenwood (Terre-Neuve) le 6 février 1990 : un hélicoptère a aidé à l'inspection des dommages;

- un incendie de pneus à Hagersville (Ontario) du 12 au 28 février 1990 : un hélicoptère mis à la disposition des autorités ontariennes et 350 sacs de couchage et matelas fournis aux évacués;

- incident de Medevac le 28 février 1990 : un avion Hercules CCl 30 revenant d'un vol d'approvisionnement des Forces canadiennes de l'ONU au Nicaragua, a effectué l'évacuation médicale d'un civil canadien de Managua vers la base des Forces canadiennes de Trenton.

• Bureau du Conseil privé

La planification de la Régie nationale d'urgence pour l'information publique (RNUIP), qui a des répercussions sur toutes les autres RNU, progresse bien. Protection civile Canada effectue cette planification au nom du Secrétariat des communications du Bureau du Conseil privé. Tous les ministères fédéraux ainsi

que les organisations d'urgence provinciales et territoriales ont été consultés et ont participé à la planification. Les cadres supérieurs des médias ont fait l'objet d'un breffage, on a arrêté les détails des opérations, on a tenu des ateliers, on a communiqué les dispositions aux hauts fonctionnaires du gouvernement et les listes d'alerte des principaux intervenants sont mises à jour trimestriellement. Le *Plan national d'information publique en cas d'urgence* doit servir à coordonner l'information publique à l'échelle nationale s'il survient une situation critique. Les troisième et quatrième parties de la *Loi sur les mesures d'urgence* définissent une formule de coopération entre les divers ordres de gouvernement et le secteur privé pour faire face à une telle éventualité. Les dispositions qui y sont exposées devraient permettre aux divers organismes d'atteindre l'extraordinaire degré de coordination de l'information publique que nécessiterait une crise majeure. On a déjà entrepris la préparation d'un plan parallèle pour parer aux urgences prévues à la première et à la deuxième parties de la loi. Lorsqu'il sera complété, le plan d'ensemble fournira, pour la première fois, aux gestionnaires supérieurs des mesures d'urgence et à ceux de l'information publique des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, une approche commune à la coordination de l'information publique dans des situations d'urgence de toute nature.

Une brochure publiée par le BCP traite de la gestion des situations de crise dans leur ensemble. Elle a été préparée par les divers secrétariats et distribuée aux gestionnaires pour les aider à reconnaître et à gérer les crises de toute sorte. Ce document s'est révélé inestimable : il contient une liste de pointage pour contrôler la coordination efficace de l'intervention du gouvernement fédéral dans des situations d'urgence.

Une autre importante initiative de planification des mesures d'urgence a été l'élaboration d'un plan d'intervention pour le BCP et le Bureau des relations fédérales-provinciales. Ce plan a pour objet d'assurer au Premier Ministre un soutien logistique d'urgence pour qu'il puisse exercer son leadership, que le Cabinet puisse se réunir et agir et que le BCP puisse continuer de fonctionner. Le plan concerne l'aménagement des installations et du personnel nécessaires, la disponibilité et l'utilisation d'installations de rechange, y compris une source d'énergie et des appareils de communications de secours, et la mise sur pied d'un centre de crise à l'édifice Langevin, à Ottawa.

• Commission de la Fonction publique

Pour faire en sorte que la Commission puisse continuer de fonctionner, les gestionnaires ont préparé un plan qui assure la sécurité et le bien-être des employés advenant un incendie, une alerte à la bombe ou toute autre situation d'urgence. En outre, l'information essentielle au fonctionnement de la Commission a été entreposée électroniquement aux Archives publiques du Canada.

• Travaux publics Canada

Le ministère a complété la planification de la composante fédérale de la Régie nationale d'urgence pour la construction (RNUC) et l'élaboration des composantes provinciales a progressé dans toutes les

provinces sauf l'Ontario, le Québec et Terre-Neuve. Le Québec a accepté d'entreprendre la planification conjointe au début de l'année financière 1990-1991. On a publié des manuels de procédures et on a entrepris une étude de faisabilité pour un système de contrôle de l'inventaire des ressources. L'élaboration opérationnelle de la RNUC est prévue pour la fin de 1992. Cette régie pourrait être activée en vertu des parties I, II et IV de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

On a ébauché les plans de l'Annexe sur le soutien en ressources d'ingénierie et de construction, qui doit compléter le Plan intérimaire national de soutien en cas de séisme. On a aussi mis à jour les manuels de mesures d'urgence ministériels et régionaux concernant le bien-être et l'ordre publics, ainsi que les urgences internationales ou liées à un état de guerre. On a également ébauché un guide de conception pour les centres d'opérations d'urgence régionaux, ainsi que des manuels de procédures pour les opérations et le maintien des mesures dans chaque centre d'opérations d'urgence de la région du Pacifique. En outre, on a effectué une analyse des risques affectant la région d'Halifax, de Dartmouth et de Bedford. On installe présentement à l'administration centrale et dans les régions des centres de coordination des urgences qui comportent des systèmes sécuritaires de communications téléphoniques et de traitement des données.

Les priorités consistent :

- à élaborer les plans de la RNUC dans les provinces qui ne l'ont pas encore fait et à compléter les plans des organisations provinciales

- à continuer d'élaborer des plans ministériels en vue d'apporter un soutien national à une province en cas de séisme catastrophique

- à compléter les démarches pour l'émission d'un arrêté en conseil qui définisse les responsabilités du Ministre des Travaux publics en matière d'urgences

- à appliquer la stratégie de transfert, à Protection civile Canada, des installations gouvernementales d'urgence de même que de celles du Collège de la protection civile

- à mettre au point une stratégie convenable pour des dispositions nationales visant à protéger le public

- à élaborer, en collaboration avec PCC, une nouvelle stratégie concernant les besoins d'installations d'urgence du gouvernement, y compris leur approvisionnement.

• Revenu Canada, Douanes et Accise

Le ministère a examiné, mis à jour ou émis de nouveaux plans pour les 379 lieux de travail des Douanes et Accise qui emploient plus de quatre personnes. De même, il a amendé la politique ministérielle de planification des mesures d'urgence et a fait une présentation sur la protection civile aux directeurs régionaux des Services des finances et de l'adminis-

tration. Un plan consolidé de mesures d'urgence a été distribué à toutes les régions, mais aucun exercice de formation n'a eu lieu, quoique le besoin se soit manifesté : le transport de produits dangereux crée une menace à plusieurs postes de contrôle. La mise sur pied d'un Comité de coordination de la sécurité et des mesures d'urgence devrait donner de l'importance aux dispositions de protection civile au sein du ministère.

Au cours de l'incendie de pneus à Hagersville (Ontario), les points d'entrée de Toronto, Hamilton, Fort Erie, Niagara Falls et Windsor se tenaient prêts à appliquer l'*Ordre d'acheminement des produits destinés à un emploi d'urgence*. Cet ordre facilite le transport transfrontalier de l'équipement et des approvisionnements d'urgence.

• Revenu Canada, Impôt

Il existe des plans et procédures pour toutes les installations ministérielles, mais l'Impôt est conscient de la nécessité de planifier la remise en état de fonctionnement de son principal centre d'informatique advenant un désastre. À cette fin il a nommé un coordonnateur à plein temps pour assurer la mise en place des dispositifs nécessaires. En collaboration avec Douanes et Accise, on est à planifier l'installation d'un "lieu chaud" probablement dans le secteur privé. Cela assurerait la disponibilité d'un centre informatisé de relevé, complètement équipé et avec du personnel, pour que le service continue de fonctionner sans interruption, quelle que soit la nature de l'urgence. On a aussi commencé à planifier un système de relevé semblable, mais à l'interne, en répartissant les ressources de traitement dans plusieurs lieux.

• Secrétariat d'État du Canada

Le programme de mesures d'urgence du ministère porte sur la sécurité de ses employés advenant un incendie ou une alerte à la bombe à son administration centrale à Hull et dans ses autres bureaux au pays.

À cette fin, au cours de l'année écoulée, le ministère a :

- mis à jour les plans d'évacuation des édifices et préparé un relevé des mesures d'urgence de tous ses bureaux régionaux

- accru la formation des membres des comités locaux de santé et de sécurité pour y intégrer des éléments de protection civile

- lancé un projet pilote d'auto-évaluation concernant l'application des règlements et normes du *Code du travail du Canada*, partie II

- tenu des exercices de sauvetage en cas d'incendie, conformes aux normes promulguées; une brochure distribuée aux membres de l'organisation ministérielle de lutte contre les incendies indique les responsabilités de chacun

- recertifié l'organisation ministérielle de premiers soins et de lutte contre les incendies

- établi les priorités de l'année qui vient, lesquelles comptent la recertification des dispensateurs de premiers soins et une formation plus poussée dans le cadre des mesures d'urgence.

• Solliciteur général du Canada

Le ministère compte un secrétariat et quatre services opérationnels : la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Chaque service opérationnel a élaboré des plans de mesures d'urgence et des procédures liés aux besoins quotidiens de leurs opérations. Ces procédures individuelles viennent compléter le programme national de planification des mesures d'urgence du ministère, qui comprend le Plan national de mesures antiterroristes, accepté par le Cabinet en juin 1989. La responsabilité d'activer et de gérer le plan est confiée au Centre national de coordination de la sécurité du ministère.

La mise au point du Plan national de mesures antiterroristes a fait l'objet des principales préoccupations du Centre national de coordination de la sécurité au cours des 18 derniers mois. Suite à la publication, le 30 juillet 1987, du *Rapport du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique*, on a formé un groupe de travail. Son mandat était d'examiner la planification gouvernementale de mesures antiterroristes et les procédures prévues pour la gestion des crises, ainsi que d'y effectuer les améliorations nécessaires. Une ébauche fut approuvée par le Comité interministériel pour la sécurité et les renseignements et fut subséquemment mise à l'essai au cours d'un exercice transfrontalier majeur, TRANSBORD III, tenu avec les É.U.A. en juin 1989.

Les recommandations contenues dans le rapport d'après exercice ont été incorporées dans une nouvelle ébauche du plan qui sera réexaminée avec toutes les provinces et révisé de nouveau, s'il y a lieu, pour en arriver à l'élaboration d'un plan de mesures antiterroristes à caractère vraiment national. En même temps, le ministère focalisera son attention sur les urgences d'ordre public dont la responsabilité lui incombent en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Un agent supérieur du Centre national de coordination de la sécurité préside un groupe de travail et un comité directeur réunissant d'autres agents supérieurs de la planification des mesures d'urgence; ces groupes ont pour tâche de coordonner efficacement les procédures d'urgence du ministère, soit au sein de celui-ci, soit avec d'autres ministères. Protection civile Canada aura un rôle important à jouer dans ce processus en établissant un forum interministériel qui invite tous les agents de planification des mesures d'urgence du gouvernement à collaborer.

En plus de la participation active au programme national de mesures d'urgence coordonnées décrit ci-dessus, d'autres élé-

ments concernent les programmes respectifs de planification de mesures d'urgence de la GRC, du SCRS et du SCC :

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

- Au cours des derniers 12 mois, le plan ministériel des mesures d'urgence de la GRC a été mis à jour.

- On a apporté plusieurs améliorations au Centre national des opérations d'urgence (CNOU) ainsi qu'à l'étalement du tableau de service. On a installé un système de téléphone et de télécopieur sécuritaires au CNOU et on a mis en application un tableau de service de 24 heures désignant les commandants et leurs adjoints qui doivent être disponibles sur appel.

- La GRC a participé à l'exercice TRANSBORD III.

- Le 7 avril 1989, le Centre national des opérations d'urgence de la GRC fut activé lorsqu'un autocar en provenance de Montréal fut détourné sur la Colline parlementaire. Au cours de cet incident, le Centre national vint appuyer le Centre divisionnel des mesures d'urgence, établissant un lien direct avec les autres ministères fédéraux et réduisant de beaucoup la pression sur le Centre divisionnel des opérations.

- Parmi les priorités, il convient de mentionner le maintien de la préparation opérationnelle des centres des opérations d'urgence de la GRC, la dispensation d'une formation appropriée et l'obtention de l'équipement nécessaire pour satisfaire les exigences opérationnelles.

Service canadien du renseignement de sécurité

Au cours de l'année écoulée, le service a entrepris plusieurs initiatives, tant au niveau national que régional, dans le but de normaliser les procédures de protection civile; en particulier, il a effectué un examen des exigences des centres d'opérations d'urgence à l'administration centrale et dans les principaux bureaux régionaux. Le SCRC a participé à l'exercice TRANSBORD III et a siégé à divers comités et groupes de travail. Le service a également profité de la formation offerte par Protection civile Canada et s'est conformé à toutes les exigences du Programme de contrôle de la charge des lignes téléphoniques.

Mentionnons parmi les priorités :

- continuer d'accorder un soutien et de participer aux travaux des comités et groupes de travail de la protection civile

- mettre à jour les points de contact pour le contrôle de la charge des lignes téléphoniques

- mettre au point une politique des dossiers essentiels

- élaborer un plan de protection civile à l'échelle du service

- examiner et définir avec précision le mandat du SCRC en ce qui concerne le Programme de continuité du gouvernement.

Service correctionnel du Canada

Le Service tient chaque année des exercices de formation à tous ses établissements majeurs pour mettre à l'essai ses dispositions et ses ententes avec diverses agences externes, telles la police, les services d'incendie, le milieu médical, les services publics, les hôpitaux. De même, des candidats vont suivre des cours de planification d'urgence et de conception d'exercices au Collège de la protection civile du Canada. Le Service effectue un examen très poussé de la planification des mesures d'urgence ainsi que du programme et politiques d'intervention; cet examen devrait être complété en décembre 1990.

• Statistique Canada

Les activités liées à la protection civile se sont concentrées sur des mesures d'urgence locales visant le personnel et les installations du complexe de Tunney's Pasture à Ottawa. Environ 400 personnes sont chargées d'évacuer le personnel en cas d'incendie ou autre situation d'urgence et d'effectuer des fouilles advenant une alerte à la bombe.

Statistique Canada est représentée au Comité interministériel de mobilisation civile et au Sous-comité sur les besoins d'information. Elle donne des avis sur la disponibilité de certains renseignements ayant trait aux approvisionnements en denrées; les experts du ministère apportent aussi leurs connaissances ou leur expérience selon les circonstances. De plus, le modèle ministériel d'intrants et d'extrants sert à effectuer des études de simulation.

• Approvisionnements et Services Canada

Au cours de l'année écoulée, ce ministère a fait une analyse poussée de ses activités et, dans le cadre de ce processus, il a récemment entrepris un examen de sa planification de mesures d'urgence. La phase I de cet examen sera complétée au début de l'été et le projet complet aura pris forme à l'automne 1990. En outre, la planification de la protection civile s'étend :

- à la participation à CANATEX 90

- à la participation aux comités interministériels et aux groupes de travail sur les mesures d'urgence en cas de séisme, sur les points névralgiques et sur la continuité du gouvernement.

On note des progrès importants dans la préparation du *Manuel des mesures d'urgence*, Vol. II et du *Manuel d'alertes* du ministère. Les ébauches des deux manuels sont soumis à l'examen interne et seront en usage lors de l'exercice CANATEX 90.

• Transports Canada

Les activités poursuivies durant l'année écoulée montrent bien l'engagement constant de Transports Canada à la planification et à la mise en place de mesures d'urgence pour parer à des situations nationales ou internationales.

Pour s'acquitter de ses responsabilités de protection civile, Transports Canada a divisé sa planification en trois modules opérationnels de transport : aérien, maritime et terrestre, qui sont coordonnés par un quatrième, celui de la planification des mesures d'urgence. Ce dernier a la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle globale des interventions multimodales. Ensemble, ces quatre modules sont responsables de l'instauration de la Régie nationale d'urgence pour le transport (RNUTR) et doivent préparer le ministère à intervenir efficacement dans les situations d'urgence liées aux transports, qui peuvent survenir en tout temps.

Plusieurs incidents relevant de cette dernière catégorie se sont produits au cours de l'année. Le groupe de l'aviation et des aéroports a apporté un soutien opérationnel lors des feux de forêt qui ont dévasté le nord du Manitoba, à l'occasion de l'écrasement de deux avions en Colombie-Britannique, dans le contexte de deux alertes à la bombe et d'une fuite de gaz propane à l'aéroport d'Ottawa. Le groupe responsable des transports terrestres a reçu et traité 403 rapports initiaux d'incidents ferroviaires.

En plus des interventions opérationnelles, le ministère a réalisé des progrès importants dans la planification des mesures d'urgence nationales et, particulièrement, dans celle de la RNUTR. La composante centrale est maintenant complétée et le manuel ministériel des mesures d'urgence a été publié. La planification au sein des trois modules de transports a également progressé. La RNUTR (Air) sera complétée à la fin de 1990. Une ébauche du plan de la RNUTR (Maritime) est terminée et est présentement soumise à un examen critique. La planification se poursuit pour la RNUTR (Terrestre); elle entraîne une consultation constante avec la Colombie-Britannique, l'Ontario et Terre-Neuve concernant les voies terrestres et l'industrie du camionnage. Une planification conjointe se poursuit également avec les industries ferroviaire et traversière.

Parmi les activités connexes, il convient de noter les réalisations suivantes :

- la publication du Manuel d'alertes de Transports Canada et l'élaboration d'une première série d'amendements

- l'émission d'une directive ministérielle sur les points névralgiques

- l'élaboration d'un Protocole d'entente entre Transports Canada et l'industrie ferroviaire pour assurer certaines modalités de transport prioritaire

- l'aménagement des bureaux de Transports Canada au Centre des mesures d'urgence du gouvernement, à Carp (Ontario).

Le Protocole d'entente entre Transports Canada et l'industrie ferroviaire pour assurer certaines modalités de transport prioritaire a atteint les étapes finales.

Des membres du personnel de chacun des quatre modules opérationnels ont participé à des programmes de formation très diversifiés ainsi qu'à des exercices nationaux et internationaux, dont un

détournement simulé à l'aéroport international d'Edmonton et l'exercice canado-américain TRANSBORD III.

Parmi les priorités de l'année qui vient, il convient de noter la finalisation du Plan national d'intervention en cas de séisme, la planification préliminaire d'un programme de dossiers essentiels, la suite de la planification et la mise sur pied du Centre de crise de Transports Canada, la poursuite de la planification conjointe avec les gouvernements provinciaux et un examen des questions transfrontalières par le Groupe de travail canado-américain sur le transport ferroviaire.

• Conseil du Trésor du Canada

En plus de la planification interne pour maintenir ses propres opérations ministérielles dans une situation d'urgence, le Secrétariat du Conseil du Trésor participe aussi aux mesures de protection civile en tant qu'agence centrale du gouvernement. Pour assurer ce rôle essentiel de soutien aux opérations du gouvernement dans une situation de crise, le personnel du secrétariat a activement participé aux travaux des divers comités et a assisté à des séminaires pour se familiariser avec les questions névralgiques et prodiguer des conseils sur certains sujets tels que les ressources.

• Affaires des Anciens Combattants Canada

Le ministère a mis sur pied un programme au sein de la Direction des services de sécurité pour examiner et mettre à jour les plans qui concernent ses installations à travers le Canada. Le personnel reçoit une formation ponctuelle sur la sécurité dans les bureaux et participe à des exercices annuels pour mettre à l'essai la planification et les procédures.

*

En résumé, la plupart des ministères qui avaient la responsabilité d'élaborer des mesures d'urgence nationale spécifiquement liées aux parties III et IV de la *Loi sur les mesures d'urgence* ont complété l'élément fédéral de planification. On note une ou deux exceptions, mais les ministères en cause s'efforcent d'y arriver. Dans certains cas, on a même dépassé les attentes. Dans tous les ministères, on note un progrès important de la préparation du Plan national de soutien en cas de tremblement de terre. Cette entreprise doit servir de modèle pour la mise au point d'un ensemble de dispositions nationales correspondant à la Partie I de la *Loi des mesures d'urgence* : «Sinistre».

Une collaboration semblable s'est manifestée pour élaborer un Plan national de lutte antiterroriste. Ce plan représente une contribution majeure à la planification d'urgence nationale pour protéger l'ordre public, en vertu de la deuxième partie de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Ce plan a fait l'objet d'un essai au cours de l'exercice TRANSBORD III en juin 1989 et on est à y apporter certaines modifications résultant de l'exercice.

Plusieurs ministères ont déploré un manque de ressources humaines et financières se traduisant par des lenteurs dans l'élaboration des mesures d'urgence. Cette planification incombe à la haute gestion des agences et ministères fédéraux ainsi qu'aux sociétés

de la Couronne, mais un manque d'engagement dans certains secteurs est nettement inquiétant. Au cours de l'année écoulée, les programmes et activités ministériels de protection civile ont subi des pressions accrues suite aux compressions affectant une base de ressources déjà déficiente. Certaines priorités que les ministères considèrent plus pressantes et les contraintes budgétaires qui vont s'accentuant vont obliger les gestionnaires à faire preuve de créativité pour satisfaire les exigences de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Mise au point d'un modèle correspondant à la Partie I (sinistre) : plan national de soutien en cas de tremblement de terre

Comme on l'a déjà dit, les municipalités et les provinces ont la responsabilité de mettre au point des plans leur permettant d'intervenir efficacement en cas de désastre. Conformément aux dispositions constitutionnelles, ce sont les provinces qui doivent contrer les effets des catastrophes qui peuvent survenir sur leur territoire. Le gouvernement fédéral n'intervient que sur demande ou si l'événement est clairement de sa compétence. Toutefois, un désastre comme un tremblement de terre catastrophique (qui dépasserait 8,5 à l'échelle de Richter) poserait très probablement des problèmes qui débordent la capacité d'intervention d'une municipalité ou même celle d'une province. À cause de cela, le gouvernement fédéral a élaboré un plan de soutien national qui prend en compte le rôle de soutien des autres provinces et territoires.

Puisque la Colombie-Britannique est la région la plus exposée à ce genre de catastrophe, on a accordé une forte priorité à un plan de soutien pour porter secours à la province dans une telle éventualité. Les dirigeants de Protection civile Canada et les représentants de 14 autres ministères et sociétés de la Couronne ont collaboré étroitement avec les hauts fonctionnaires de la Colombie-Britannique pour établir un plan qui servirait de prototype d'intervention pour tout désastre majeur survenant n'importe où au Canada. Il s'agit du *Plan national de soutien en cas de tremblement de terre*. Ce dernier servira de modèle pour la mise au point d'un plan d'intervention nationale de portée générale pour faire face à toute urgence majeure mettant en danger le bien-être du public conformément à la Partie I de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Les responsables ont tenu de nombreuses consultations avec les planificateurs fédéraux et provinciaux et la planification de l'information publique au niveau fédéral a progressé parallèlement à la planification opérationnelle. PCC a commandité trois ateliers fédéraux-provinciaux et a pris des dispositions pour que les dirigeants de PCC puissent participer à des ateliers et des exercices en Californie et ailleurs pour profiter de l'expérience d'autres organismes.

PCC a sollicité l'aide de l'Association canadienne des chefs de nouvelles de la radio et de la télévision pour sensibiliser le public aux gestes qu'il faut poser avant, pendant et après un séisme. PCC a également formé et équipé le personnel du Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement, qui fonctionne à l'année, 24 heures sur 24.

Conformément au Programme conjoint de protection civile, le gouvernement a aidé à payer le salaire d'un planificateur provincial des mesures se rapportant à un séisme (75 pour cent la première année et 25 pour cent par la suite), et les frais d'impression (33 pour cent) dans les annuaires téléphoniques de la Colombie-Britannique des mesures à prendre en cas de tremblement de terre ou un tsunami.

Pour sensibiliser le public, PCC a également :

- produit un vidéo primé, intitulé *Tremblements de terre au Canada?* On y explique la nature des tremblements de terre, où et pourquoi ils se produisent, les incidents probables sur la Côte ouest et les gestes à poser avant, pendant et après un tremblement de terre pour réduire au minimum les effets néfastes;

- produit une série de messages d'intérêt public télévisuels stimulants sur ce qu'il faut faire en cas de tremblement de terre;

- distribué des centaines de milliers de brochures sur les mesures à prendre en cas de tremblement de terre;

- distribué des affiches sur les tremblements de terre qui donnent des indications de survie à la population scolaire et à certains organismes de la Colombie-Britannique;
- incité des centaines de journaux et bulletins d'organisations à reproduire le contenu de la brochure sur les séismes et incité aussi les médias ethniques à en faire la diffusion en plusieurs langues étrangères;

- produit une excellente brochure sur les techniques élémentaires de sauvetage spécialement conçue pour aider la population de la Colombie-Britannique à se préparer à un séisme et a publié des articles dans la presse, y compris la *Revue de la protection civile.*

- activement recherché les occasions de donner des entrevues à la radio et à la télévision sur les gestes à poser avant, pendant et après un séisme; cet effort a été particulièrement intense dans les jours qui ont suivi les tremblements de terre du Québec et de la Californie, alors que l'intérêt public était à son comble; PCC a aussi distribué au public de nombreuses feuillets de documentation sur divers aspects des séismes. Le personnel régional de PCC en Colombie-Britannique a saisi toutes les occasions de s'adresser aux écoles et aux groupes intéressés pour leur indiquer les mesures que peuvent prendre les individus avant, pendant et après un tremblement de terre pour protéger leur vie et leurs biens.

Les plans ne sont jamais définitifs; les essais révèlent des lacunes et il faut alors les réviser et les soumettre à de nouveaux essais. Toutefois, le Plan national de soutien en cas de tremblement de terre, qui peut s'adapter à toutes sortes de situations d'urgence dans les provinces et territoires, avance aussi rapidement que le permet la participation des provinces concernées. Le progrès réalisé dans ce secteur n'a pas laissé les médias indifférents; ils ont rapporté abondamment et de façon favorable les efforts déployés par le gouvernement fédéral.

Examen fédéral de la sécurité des navires citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversement maritime

Le 14 avril 1989, l'honorable Lucien Bouchard, ministre de l'Environnement, annonçait que le gouvernement fédéral mènerait un examen interministériel des mesures de prévention et de la capacité d'intervention du Canada en ce qui concerne les déversements pétroliers. Pour compléter cet examen interne, le Premier ministre annonçait à son tour (le 8 juin 1989) la création d'un bureau d'examen public présidé par Me David Brander-Smith, c.r., de Vancouver, expert en droit maritime.

Le déversement de l'*Exxon Valdez* en Alaska en mars 1989 et celui du *Nestucca* au large de l'état de Washington le 23 décembre 1988 ont été à l'origine de la création de ces deux organismes, qui avaient pour mandat d'examiner la politique canadienne sur les déversements ainsi que les mesures de prévention et la capacité d'intervention et de nettoiement, advenant un déversement pétrolier ou chimique dans les eaux de l'Arctique, sur les côtes du Pacifique ou de l'Atlantique ou encore dans les Grands lacs ou le Saint-Laurent.

Environnement Canada a coordonné l'examen interministériel en collaboration avec Transports Canada et Pêches et Océans Canada; un comité directeur formé des trois sous-ministres concernés avait pour tâche d'orienter les activités. Deux cadres supérieurs de Protection civile Canada ont participé à l'examen, conseillant les responsables sur les politiques et les mesures de protection civile se dégageant de l'objet de l'enquête. Les conclusions et recommandation furent adressées au bureau d'examen.

Continuité du gouvernement

La *Loi sur les mesures d'urgence* charge Protection civile Canada d'établir les dispositifs nécessaires pour assurer la continuité du gouvernement dans une situation d'urgence. À la fin des années 1950, dans le climat de guerre froide qui sévissait alors, on avait mis en place un programme assurant la continuité du gouvernement élu advenant une attaque nucléaire sur l'Amérique du Nord. On avait alors construit un réseau de quartiers généraux, reliés à des infrastructures régionales et locales, que les gouvernements pourraient occuper dans une situation d'urgence. Ce programme fut mis en veilleuse en 1968, mais il fait maintenant l'objet d'un examen pour déterminer les dispositions nécessaires à la continuité du gouvernement selon les divers types d'urgences identifiées dans la Loi sur les mesures d'urgence.

Cet examen sera entrepris dans le cadre d'une enquête plus englobante sur les objectifs du programme et sur les facteurs additionnels dont les planificateurs gouvernementaux des mesures d'urgence devraient tenir compte dans leurs prévisions.

COOPÉRATION ENTRE LE FÉDÉRAL, LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES

La protection civile est la somme d'un grand nombre de parties; pour maintenir et développer un système national de préparation aux urgences, il faut compter sur l'esprit d'équipe. La force de ce système n'est pas supérieure à celle du maillon le plus faible. C'est sur ce principe que se fonde l'engagement du gouvernement fédéral à la coopération dans le domaine de la planification et des initiatives qui se rapportent aux mesures d'urgence. Les désastres ne tiennent aucun compte des personnes, du temps et du lieu. Il importe donc que les responsables de la protection civile, partout au pays, travaillent ensemble à mettre au point de nouvelles formes, plus efficaces, de mesures d'urgence.

Protocoles d'entente

Afin d'établir une base de coopération intergouvernementale pour les mesures d'urgence touchant l'ensemble des désastres qui pourraient s'abattre sur le Canada, le gouvernement fédéral a négocié, avec les provinces et les territoires, des protocoles d'entente en matière de protection civile. À ce jour, de tels protocoles ont été signés avec huit des 10 provinces ainsi qu'avec les deux territoires.

Rôle des bureaux régionaux de PCC

Dans une perspective fédérale, la clé d'une coopération réussie est d'avoir un représentant fédéral sur les lieux, travaillant en étroite collaboration avec les responsables provinciaux, territoriaux et autres, pour coordonner la planification et pour faire en sorte que le gouvernement fédéral soit sensible à leurs besoins et à leurs désirs.

Pour ces raisons, PCC maintient un directeur régional dans chacune des capitales provinciales. Deux d'entre eux, en Colombie-Britannique et en Alberta, desservent aussi respectivement le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Ils aident à l'administration des programmes fédéraux de protection civile, facilitent les entreprises conjointes avec les provinces et les territoires et s'assurent que les projets fédéraux de planification des mesures d'urgence s'intègrent à ceux qu'entreprennent les provinces et territoires. Ils ont aussi l'avantage de focaliser l'accès au gouvernement fédéral en ce qui concerne tous les dossiers de protection civile.

Au cours de 1989-1990, les directeur régionaux se sont trouvés engagés dans des activités extrêmement diverses :

- coopération avec un chantier naval du Québec pour élaborer des plans conjoints de mesures d'urgence avec la Garde côtière canadienne, les autorités portuaires de Québec et les municipalités environnantes
- coordination du soutien fédéral pour assurer le transport et l'hébergement des personnes évacuées au moment où les feux de forêt faisaient rage au Manitoba
- coordination des travaux d'un groupe de travail fédéral-provincial-municipal

de la Nouvelle-Écosse qui avait pour tâche d'élaborer un programme de formation en protection civile et, en particulier, un exercice majeur auquel doivent participer 500 personnes et 11 ministères fédéraux dans la région d'Halifax-Dartmouth en mai 1990

- effort d'intégration des bandes autochtones de la Saskatchewan dans la planification des mesures d'urgence des communautés voisines.

Conférences fédérales-provinciales-territoriales

On veut encourager la consultation sur la protection civile entre le fédéral, les provinces et les territoires en tenant des conférences où se réunissent les cadres supérieures et les ministres responsables des mesures d'urgence. Ces conférences offrent un forum supérieur ou peuvent se discuter les politiques, la planification et les aspects opérationnels qui revêtent un intérêt mutuel.

À la fin de juin 1989, les ministres se sont rencontrés à Charlottetown (Î.-P.-É.). Les hauts fonctionnaires qui s'étaient alors rencontrés, se sont de nouveau réunis à Ottawa en février 1990.

Nombre de décrets découlant de la *Loi sur les mesures d'urgence* devront, de toute nécessité, faire interface avec les dispositions provinciales et territoriales dans le même domaine. Pour faciliter les choses, on a amorcé, au cours de l'année écoulée, un processus de consultations fédérales-provinciales conformément aux dispositions de la Loi.

Les terres fédérales

L'une des questions abordées cette année à la conférence concernait les interventions d'urgence sur les terres fédérales. Partout au Canada, de vastes étendues de territoire relèvent de la compétence fédérale: parcs nationaux, réserves autochtones, bases militaires. Pour plusieurs de ces lieux, des plans de mesures d'urgence sont déjà élaborés, mais ils ne s'accordent par nécessairement avec les plans municipaux, provinciaux ou territoriaux; ils ne tiennent pas toujours compte non plus de l'aspect des compétences politiques.

Suite aux discussions tenues lors de la conférence, on a formé un groupe de travail fédéral-provincial, sous la coprésidence de Protection civile Canada et la Planification des mesures d'urgence de l'Ontario, pour clarifier les procédures et les responsabilités fédérales et provinciales touchant les interventions d'urgence sur les terres fédérales.

Le groupe de travail s'est réuni en novembre 1989 pour élaborer une série de lignes directrices qui puissent être utiles aux planificateurs fédéraux, provinciaux et territoriaux. Un rapport a été soumis à la conférence des cadres supérieurs de la protection civile qui a lieu en février.

Programme conjoint de protection civile (PCPC)

Ce programme coûte environ 6,5 millions $ par année, soit 25 cents par Canadien, et il représente 35 pour cent du budget annuel de PCC. Il permet au gouvernement du Canada, en consultation et en coopération

avec les gouvernements des provinces et des territoires, de contribuer à des projets provinciaux, territoriaux et municipaux qui accroissent la capacité nationale d'intervention en cas d'urgence.

Les projets soumis par les organisations des mesures d'urgence provinciales et territoriales sont évalués par les directeurs régionaux et les cadres supérieurs de PCC selon une grille de critères préétablis. La contribution du gouvernement fédéral fait l'objet de négociations distinctes pour chaque projet et les fonds sont débloqués lorsque les conditions négociées sont remplies et que le projet est réalisé.

En 1988-1989, la contribution fédérale a atteint 6 552 571.31 $. Au mois de décembre 1989, l'allocation entière pour 1989-1990 était déjà engagée et on recevait déjà des propositions pour la prochaine année financière.

Comme par le passé, les octrois favorisaient particulièrement l'élaboration et l'évaluation des plans d'urgence ainsi que la formation et l'achat de matériel de communications et d'intervention.

Au cours de l'année écoulée, PCC a également mis au point un mécanisme d'évaluation pour rationaliser le processus décisionnel d'évaluation des projets. Ce mécanisme fera l'objet de discussions avec les provinces et les territoires et, lorsqu'il sera adopté, il assurera l'utilisation la plus efficace possible des fonds du PCPC.

L'Annexe A reproduit la liste des projets approuvés en vertu du PCPC.

Aide financière en cas de catastrophe

Protection civile Canada administre, au nom du gouvernement du Canada, les Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AFC).

Ces accords ont pour but d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux qui doivent faire face à des indemnités liées à des catastrophes, qui dépassent ce qu'ils pourraient raisonnablement débourser dans de telles circonstances.

Selon ces accords et à la demande de la province ou du territoire, le gouvernement fédéral fournit une aide financière qui se fonde sur une formule établie en fonction de la population (voir l'Annexe B). De façon générale, les paiements servent à remettre en état les infrastructures et à faciliter la restauration des biens essentiels et de la propriété personnelle des citoyens, des fermes et des petites entreprises.

La formule de calcul prévoit que le partage des coûts s'applique lorsque les dépenses provinciales admissibles au titre d'un désastre quelconque, dépassent une somme qui équivaut à un dollar *per capita* de la population provinciale ou territoriale. Lorsque les dépenses sont supérieures à ce niveau, le montant de l'aide fédérale payable à la province augmente progressivement, comme il est indiqué à l'Annexe B.

Au cours de l'année financière 1989-1990, le gouvernement fédéral a ainsi payé environ 13 millions $ pour le redressement

des frais dus à des catastrophes survenues au cours d'années antérieures. La somme la plus considérable (10 millions $) a été versée au Québec au titre de dommages causés par une forte tempête survenue en 1983 dans le golfe du Saint-Laurent. Le Nouveau-Brunswick a reçu un paiement final de 2 910 456 $ en réparation des dommages subis en 1987, lorsque le fleuve Saint-Jean a quitté son lit. Le Manitoba a aussi reçu un paiement anticipe de 270 000 $ s'appliquant aux dommages causés par les inondations du printemps 1988. Un autre paiement de 450 000 $ est en voie d'être réglé, suite aux inondations du printemps 1989 dans les Territoires du Nord-Ouest. En tout, en incluant les contributions de 1989, les paiements du gouvernement fédéral au chapitre des désastres, depuis 1970, totalisent 147 millions $.

Indemnisation des travailleurs bénévoles

Protection civile Canada est en train de renégocier, avec chaque province et territoire, un protocole d'entente pour indemniser les bénévoles blessés ou tués, victimes de leur dévouement dans des situations d'urgence. À ce jour, sept provinces ont signé des protocoles; il s'agit de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique. Les négociations se poursuivent.

Les protocoles ont pour objet d'encourager la participation des bénévoles aux activités d'intervention d'urgence et d'apporter une aide fédérale à l'indemnisation des travailleurs bénévoles blessés, ou à leurs héritiers s'ils sont tués au cours d'un programme de formation ou d'activités liées à une intervention d'urgence. Le gouvernement fédéral rembourse ainsi 75 pour cent des versements consentis par les commissions de sécurité au travail suite aux blessures ou au décès de bénévoles participant à des interventions d'urgence.

Le Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement

Ce centre joue un rôle-clé de surveillance et de compte rendu des urgences appréhendées, en voie de prendre forme ou se produisant concrètement. C'est à partir de ce centre que PCC peut regrouper les effectifs fédéraux pour intervenir dans une situation d'urgence, si cela est nécessaire.

Le personnel du centre vérifie les services de presse et reçoit des rapports d'un réseau de contacts provinciaux, fédéraux et internationaux. L'information ainsi recueillie est analysée pour identifier les urgences qui peuvent nécessiter l'intervention des autorités fédérales, soit dans une conjoncture relevant nettement du Fédéral, soit à la demande d'une province. Situé à l'administration centrale de PCC, au centre-ville d'Ottawa, le centre dispose de la technologie de pointe pour assurer la cueillette et la diffusion rapide de l'information pertinente aux ministres et aux ministères, agences et sociétés de la Couronne qui ont une responsabilité d'intervention.

Au cours de l'année 1989, le centre a installé plusieurs nouvelles bases de données informatisées qui ont grandement accru sa capacité de fournir des renseigne-

ments pertinents et à jour. L'équipement comprend un système de repérage géographique sur vidéodisque qui peut reproduire des cartes de tous les coins du pays. Lorsqu'il sera tout à fait au point, ce système permettra au personnel d'afficher des cartes géographiques sur un écran d'ordinateur et d'y faire apparaître par superposition des renseignements ponctuels tels que le lieu exact d'une urgence, la densité de la population dans la région immédiate, les installations sensibles qui s'y trouvent (hôpitaux, écoles, etc.) et toute autre information pertinente.

Tout aussi utile, une autre base de données est venue du Centre canadien de santé et de sécurité au travail. On peut en obtenir des renseignements à jour sur des milliers de produits chimiques, sur leurs effets nocifs possibles et sur les traitements médicaux recommandés contre l'intoxication qu'ils provoquent. À l'aide de cette base de données, le personnel peut rapidement transmettre de l'information d'appoint aux intervenants qui participent à des interventions d'urgence impliquant des produits chimiques.

Toujours désireux de jouer pleinement son rôle de source centrale de renseignements pour les interventions d'urgence, le centre a également installé une base de données livrant des statistiques climatiques du monde entier.

Si on réclame une intervention fédérale d'urgence, le centre, qui fonctionne 24 heures par jour et sept jours par semaine, peut servir de relais électronique central pour les opérations gouvernementales d'urgence. C'est un lieu central par lequel on peut acheminer toutes les communications opérationnelles et depuis lequel les cadres supérieurs des ministères peuvent coordonner le soutien, l'analyse de la situation et une intervention adaptée à des conditions changeantes.

Le centre est parfaitement autonome et repose sur des systèmes indépendants de télécommunications, d'électricité, de chauffage, d'aération, etc. Si cela devient nécessaire, un ministère quelconque peut s'y installer à un moment d'avis et s'en servir comme d'un quartier général d'opérations d'urgence, d'un centre de liaison et de coordination ou encore l'un et l'autre. Une salle de conférence adjacente munie d'un réseau de télévision en circuit fermé peut servir à breffer les médias. L'adaptabilité est le critère principal du centre.

Au cours de l'exercice 1989-1990, le centre a tenu le gouvernement fédéral au courant de diverses situations d'urgence: tornades en Saskatchewan, inondations dans les Territoires du Nord-Ouest et déversement pétrolier de l'*Exxon Valdez* sur la Côte ouest. Le centre a également déployé une activité intense pendant les feux de forêt du Manitoba, faisant rapport sur la situation des personnes évacuées, sur le nombre et l'ampleur des foyers actifs et sur les ressources fédérales et provinciales mises en oeuvre pour venir en aide aux personnes déplacées et pour combattre l'incendie. Le centre a aussi suivi les opérations sur le site de l'incendie de pneus à Hagersville (Ontario) et a fait en sorte que la haute direction des ministères fédéraux concernés soient tenus au courant jusqu'à ce qu'on ait désigné un ministre et un ministère responsables pour coordonner toute intervention fédérale qu'aurait pu réclamer l'Ontario.

Programme des documents essentiels

Protection civile Canada coordonne un programme fédéral visant à déterminer et à conserver les documents essentiels au fonctionnement du gouvernement durant et après une crise nationale. Le gouvernement et les organismes privés à travers le pays sont de plus en plus conscients de la nécessité de trouver des solutions de rechange pour l'entreposage des documents essentiels dans l'éventualité où la bonne marche de leurs activités serait mise en danger.

Programme des points névralgiques

Un certain nombre d'installations, d'usines et de services sont essentiels au fonctionnement de notre société. Afin de protéger ceux-ci dans l'éventualité d'une situation d'urgence, PCC, recourant au Comité consultatif interministériel sur les points névralgiques, a mis en place un programme visant à déterminer quelles installations et quels services doivent être protégés.

Il existe deux catégories de points névralgiques.

Dans la première, on en trouve un petit nombre qui sont de la plus haute importance pour l'ensemble du pays. En règle générale, il s'agit d'installations appartenant au gouvernement fédéral et, en raison de leur importance, le Solliciteur général est chargé d'assurer leur protection en temps de crise.

Dans la seconde, on compte un plus grand nombre de points névralgiques; il s'agit d'installations de tout genre dont la protection incombe à leurs propriétaires respectifs. Dans cette catégorie, on trouve les installations portuaires, les centrales nucléaires, les stations de pompage de carburants et les systèmes téléphoniques.

La GRC maintient à jour des listes informatisées des installations et de leur situation opérationnelle. Les points névralgiques qui figurent sur la liste du gouvernement fédéral sont choisis par les ministères pour approbation; c'est le comité consultatif en la matière qui confirme l'inclusion de ceux-ci dans le répertoire central. Les points névralgiques à l'échelon provincial sont déterminés par les provinces, et les détails à cet égard sont transmis par l'entremise des directeurs régionaux de PCC. Les listes provinciales et territoriales sont confiées au Comité consultatif sur les points névralgiques qui a pour tâche de les coordonner.

En 1989-1990, les progrès dans ce domaine se sont poursuivis à un rythme constant, et la GRC a continué d'effectuer des inspections de sécurité. Les données concernant les points névralgiques sont accumulées dans un ordinateur. On est à mettre au point un programme informatisé plus simple et plus efficace pour faciliter l'accès aux données.

Comité de coordination des accidents industriels majeurs

Après la publication du rapport sur la tragédie survenue à Bhopal, qui estimait la probabilité d'une catastrophe industrielle semblable survenant au Canada, on a mis sur pied le Comité de coordination des accidents industriels majeurs (CCAIM).

Ce comité combine les efforts des secteurs privé et public pour insister sur la prévention des accidents majeurs dans des installations de produits dangereux et pour assurer une intervention adéquate s'il en survenait un. Ce comité est commandité par Protection civile Canada, Transports Canada et Environnement Canada. L'organisme qui fixe sont orientation est le Comité directeur, où siègent des représentants des ministères fédéraux commanditaires; des délégués; des gouvernements de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec; diverses associations industrielles, dont l'Association pour la conservation de l'environnement canadien, l'Association des pompiers et l'Association canadienne de la sécurité.

Le comité directeur, qui bénéficie du soutien d'un secrétariat (qui traite les affaires courantes du CCAIM), et huit groupes de travail créés pour s'occuper des questions qui préoccupent les membres, assurent une participation active.

L'événement majeur concernant le CCAIM en 1989-1990 fut l'assemblée générale annuelle tenue à Toronto, en novembre. Plus de 40 pour cent des participants représentaient l'industrie, une proportion plus forte que lors des trois années précédentes. L'aspect utilitaire des communications et des plans d'action présentés par les groupes de travail marquait un progrès certain de l'organisation. Un coordonnateur a été désigné pour faciliter les activités des groupes de travail chargés de questions particulièrement importantes, telles que:

- des lignes directrices pour l'évaluation des risques industriels
- des normes pour le personnel de la protection civile
- la planification des solutions de rechange pour les municipalités
- l'analyse des tendances en matière d'accidents
- des spécifications concernant les zones tampons autour des municipalités
- les transports
- la coordination des centres d'information sur les produits chimiques
- la médecine d'urgence, les agents biologiques et les vêtements protecteurs
- la planification des solutions de rechange et de la prévention des accidents dans les industries.

On a déjà mis au point les plans d'ateliers futurs auxquels participeront les secteurs public et privé et une évaluation des structures actuelles et du financement du CCAIM est actuellement en cours.

Protection civile Canada appuie un engagement plus poussé des secteurs public et privé dans la planification des mesures d'urgence en publiant dans la *Revue de la protection civile* des plans et des dispositions dont le succès a été démontré.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Canada collabore avec ses voisins et ses alliés pour faire face aux situations d'urgence éventuelles. C'est la raison pour laquelle les activités de PCC s'étendent souvent outre frontières. PCC coordonne les activités qui découlent des responsabilités assumées par le Canada en matière de protection civile en sa qualité de membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et entretient une étroite relation à cet égard avec les États-Unis auxquels le Canada est lié par un *Accord détaillé sur la protection civile et la gestion qui s'y rattache*, signé en 1986. Cet accord prévoit la tenue d'une réunion annuelle pour discuter les questions d'intérêt commun et pour passer en revue les activités des groupes de travail permanents dont le mandat porte sur les transports, les services de santé, les communications et les exercices. De façon habituelle, ces réunions sont alternativement commanditées par Protection civile Canada et son homologue américaine, la *Federal Emergency Management Agency* (FEMA).

En novembre 1989, la troisième réunion du groupe de consultation avec la haute direction de la FEMA et de PCC s'est tenue à Washington (D.C.). Les discussions se sont étendues à de nombreux sujets et on a réalisé des progrès dans plusieurs domaines touchant les mesures d'urgence et la planification dans leurs aspects transfrontaliers. Le travail accompli dans le domaine des services de santé est particulièrement digne de mention. On a mis la dernière main à une entente pour faciliter le transport outre frontière du matériel et de l'équipement médicaux s'il survenait une situation d'urgence. On s'attend à ce qu'un accord soit signé en 1990 entre le U.S. Department of Health et Santé et Bien-être social Canada au nom des deux gouvernements.

On a aussi noté une collaboration accrue dans l'important domaine des exercices bilatéraux parrainés par le groupe de travail sur les exercices. En conséquence, plusieurs exercices sont prévus pour l'année qui vient. Au cours des 12 derniers mois, un exercice antiterroriste majeur a permis aux deux pays de mettre à l'essai leurs plans et leurs dispositifs destinés à faire échec à un complot terroriste transfrontalier. Pour faciliter les activités bilatérales, PCC et la FEMA ont signé un protocole d'entente concernant l'échange d'agents de liaison lors d'exercices bilatéraux ou dans une situation d'urgence.

En plus de collaborer avec les États-Unis, le Canada devient aussi un acteur sur la scène internationale des mesures d'urgence. À cet échelon, plusieurs nations et organisations échangent des renseignements et des idées pour en arriver à trouver des solutions plus valables à des problèmes communs. PCC, qui appuie au Canada le Comité de coordination des accidents industriels majeurs, et Environnement Canada ont ensemble envoyé une délégation canadienne au groupe spécial d'experts sur les accidents industriels dus à des substances dangereuses, mis sur pied par le Comité de l'environnement de l'Organisation de coopération et de

développement économique (OCDE). Le programme de cet organisme est lié à celui des Nations Unies pour la préparation aux situations d'urgence auquel participe aussi PCC au niveau du programme local.

Au cours de l'année écoulée, l'OCDE a parrainé trois ateliers internationaux pour échanger de l'information et des idées sur les moyens de réduire les effets, la fréquence et la gravité des accidents industriels par des mesures de prévention et des systèmes améliorés d'anticipation des urgences.

PCC est représenté au Comité d'intervention pour les urgences se produisant outre-mer, qui étudie les moyens de coordonner et de raffiner les efforts du Canada pour venir en aide aux nations frappées par des désastres naturels ou autres.

La décennie internationale pour la réduction des désastres

Toujours dans le domaine des activités internationales, la Société royale du Canada et la Canadian Academy of Engineering ont formé un comité spécial qui a pour mission d'élaborer pour le Canada un plan de participation à la Décennie internationale pour la réduction des désastres, parrainée par les Nations-Unies. PCC appuie ce comité dont le président a été invité à prendre la parole lors de la rencontre des hauts fonctionnaires de la protection civile. PCC est en outre disposée à jouer un rôle dans la formation, l'établissement des critères et le fonctionnement du Comité national canadien et le comité interministériel du gouvernement canadien qui sera établi à cet effet.

Collaboration avec l'OTAN

Au cours de la période considérée, PCC a continué de coordonner la participation canadienne aux activités de l'OTAN en matière de planification civile des urgences. Le ministère a pris des dispositions pour assurer la représentation canadienne aux comités de planification civile des urgences, qui sont responsables de déterminer les ressources nécessaires à l'Alliance en temps de guerre et d'élaborer des plans et prendre des dispositions pour que les agences civiles de l'OTAN pour les périodes de conflit puissent satisfaire ces exigences.

La structure des comités de l'OTAN comprend un Haut comité des plans d'urgence dans le domaine civil (HCPUDC), qui relève directement du Conseil de l'OTAN en matière de politique, et huit comités de soutien chargés de domaines de planification particuliers. Parmi ces derniers, on note ceux dont le mandat se rapporte les transports en haute mer, l'agriculture et l'alimentation, les ressources pétrolières, l'industrie civile, les communications et la défense civile.

PCC à un représentant permanent au sein de la délégation du Canada au quartier général de l'OTAN à Bruxelles; il a pour mission d'assurer la liaison avec les pays membres de l'Alliance et de conseiller l'ambassadeur sur les questions liées à la protection civile. L'Administrateur général

de PCC représente le Canada aux séances plénières du HCPUDC et un cadre supérieur de l'administration centrale assiste à la réunion annuelle du Comité de la protection civile. Des agents de planification des mesure d'urgence d'autres ministères sont également désignés pour représenter le Canada au sein des autres comités de l'OTAN et PCC en assure le coordination. Cette coordination se traduit par des dispositions qui visent à assurer le respect des politiques du gouvernement en ce qui concerne la protection civile.

Dans le même ordre d'idées, Protection civile Canada a directement participé et a coordonné la participation d'autres ministères à un cours sur la coopération entre les autorités civiles et militaires, qui a eu lieu à l'école de l'OTAN, à Oberammergau en République fédérale d'Allemagne.

Symposium de l'OTAN

Du 1er au 3 mai 1989, l'OTAN a tenu à Ottawa son Symposium sur la planification civile des mesures d'urgence. C'était la première fois que cet événement triennal avait lieu au Canada. En tant qu'organisme du gouvernement du Canada, PCC a organisé l'événement et a été l'hôte de plus 100 participants, représentant presque tous les pays membres de l'OTAN. Le symposium de 1989 avait pour thème *La gestion des crises et la prise de décisions.*

EXERCICES

Un plan de mesures d'urgence qui n'est jamais mis à l'essai est à peu près nul. Ce n'est que par l'exercice qu'on peut évaluer un plan pour savoir si ce qui est proposé en théorie est valable dans la pratique.

Plusieurs ministères ont collaboré à TRANSBORD III, un exercice antiterroriste bilatéral (Canada-États-Unis) tenu en juin 1989. Au nom du Canada, PCC a co-parrainé l'exercice avec le Solliciteur général du Canada. Cette participation satisfaisait notre mandat en ce qui concerne la protection civile au niveau national, de même que l'accord de coopération qui nous lie aux États-Unis dans le même domaine.

En juillet, PCC a coordonné la participation canadienne à un exercice international majeur qui a eu lieu au Collège naval de Newport (Rhode Island). Cet exercice constituait un forum très complet pour discuter et mettre à l'essai les mesures de protection civile établies pour intervenir dans une situation de crise internationale.

Outre l'opportunité de préparer et mettre à l'essai les plans d'urgence en période de calme relatif, la *Loi sur la protection civile* **exige** explicitement un entraînement approprié et des exercices pour mettre à l'essai la planification de protection civile.

La loi nous oblige en effet à préparer de tels plans et à les mettre à l'essai et il semble très sensé de le faire en période de calme relatif pour assurer la sécurité et le bien-être de la population. Cependant, il est difficile pour un gouvernement, en période de transformations sociales profondes à l'échelle mondiale, accompagnées d'appels à la paix et au désarmement, de s'engager dans des activités qui pourraient sembler provocatrices. L'OTAN a été suffisamment sensible aux événements qui bouleversaient le bloc de l'Est et l'Union Soviétique pour annuler son exercice annuel au début de 1990. Cet exercice était conçu pour mettre à l'essai la capacité des nations membres à répondre aux menaces éventuelles des pays du Pacte de Varsovie.

CANATEX 90 est un exercice civil national que PCC a commencé à planifier il y a trois ans et qui aura lieu à l'automne 1990. Il doit prendre en compte les préoccupations du public en ce qui concerne la protection civile. L'exercice permettra aux planificateurs de mettre à l'essai le processus décisionnel dans une situation d'urgence internationale potentielle sans recourir à un scénario se prêtant à une fausse interprétation. La planification fédérale a atteint le stade où il faut mettre à l'essai et évaluer les mesures établies de façon théorique. C'est le premier exercice du genre en 20 ans dans le secteur civil.

FORMATION

Au cours de l'année écoulée, le Collège de la protection civile du Canada à Arnprior (Ontario) a donné 120 cours et a formé 3000 fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux aux techniques de planification et d'intervention dans des situations d'urgence. Le collège est sous la gouverne de Protection civile Canada; il disposait d'un budget de 2,1 millions $ pour l'année financière 1989-1990. Il a reçu d'innombrables témoignages d'appréciation de maires et d'autres représentants élus indiquant l'aspect rentable de la formation en matière de protection civile. Le collège organise aussi, sur demande, des séminaires, ateliers et symposiums. En 1989, parmi ces programmes spéciaux il convient de souligner l'atelier sur les mesures d'urgence pour les commissions scolaires, l'atelier sur l'information du public lors de situations d'urgence, le symposium national portant sur le coût social des sinistres et l'atelier d'Agriculture Canada sur l'état de préparation à l'intervention qui permettrait de faire face à l'invasion d'une maladie animale exotique.

Au cours de l'année, le collège a aussi lancé trois nouvelles initiatives majeures touchant l'instruction et la formation en protection civile. L'une des plus remarquables concernait la mise au point d'un cours s'adressant spécialement aux responsables élus du nord canadien. Ce cours a été donné en premier lieu à Iqaluit (avec interprétation simultanée en inuktituk), à un groupe d'Inuit venant de toutes les régions de l'est de l'Arctique. À un autre moment, le même cours a été offert à Fort Providence, aux maires et échevins dénés de la région du Bas-Mackenzie. À cette occasion, également, l'interprétation simultanée en deux dialectes dénés a permis au personnel du collège de communiquer avec son auditoire.

Toujours soucieux de maintenir et améliorer la qualité de son programme de formation, le collège a donné, pour la première fois, en avril 1989, son cours de méthodologie de formation des adultes, fournissant ainsi l'occasion aux instructeurs en protection civile d'améliorer leurs techniques et d'échanger avec d'autres professionnels du même domaine.

La construction d'une nouvelle résidence de 120 chambres pour remplacer celle de 85 chambres aménagée dans des locaux "temporaires" datant de la Deuxième Guerre mondiale, devrait être terminée en avril 1991.

Depuis quelques années, le nombre des demandes d'inscription au collège s'est accru de façon marquée, dépassant de beaucoup le nombre de personnes que l'établissement peut accueillir. Au cours de l'année financière 1989-1990, le nombre de délégués provinciaux à la Conférence fédérale-provinciale de formation a confirmé cette déficience et fait ressortir le manque de ressources. Cela a déclenché une étude du processus de sélection concernant les inscriptions. Chaque province possédait à cet égard des lignes directrices, mais il n'y en avait pas à l'échelon national. On a donc rédigé de telles lignes direc-

trices, qui sont maintenant appliquées par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux.

En outre, en 1987, la Conférence fédérale-provinciale de formation avait indiqué la nécessité de formuler des normes nationales de formation. On a donc établi des normes prévoyant que les cours de base du collège sont une exigence préalable à une formation plus avancée. Cela a pour effet de relever le niveau général du programme.

Les représentants provinciaux ont exprimé l'avis que les trois niveaux de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) devraient partager la responsabilité de la formation. À cette fin, le collège a mis sur pied, en 1989, un programme de formation des instructeurs pour faire en sorte que le cours de planification et d'opérations du collège puisse se donner à l'extérieur; on l'a donc présenté une fois dans la région de l'Atlantique et une autre fois dans l'Ouest. Avec l'aide du collège, des instructeurs provinciaux ont pu donner le cours à l'Île-du-Prince-Édouard et en Alberta, en assurant le même niveau élevé d'instruction qu'à Arnprior. Toutefois ces deux séances sont demeurées des exceptions. Le manque de ressources humaines et financières empêchera probablement le gouvernement fédéral de continuer de dispenser des cours en région.

En 1989, la conférence fédérale des cadres supérieurs a reconnu le besoin pressant d'offrir la formation de base à un plus grand nombre de personnes. En conséquence, la conférence a mis sur pied un groupe de travail sur la formation et la recherche. Ce groupe de travail a demande au Groupe de travail permanent de la conférence fédérale-provinciale de formation d'élaborer des lignes directrices pour évaluer, de façon réaliste, le nombre de personnes qui ont besoin d'une formation en protection civile au Canada. Ce genre d'information est essentiel pour établir une stratégie d'expansion de la formation et de l'instruction en matière de protection civile.

Le groupe de travail a considéré diverses options pour évaluer les critères de sélection des participants aux cours offerts par le collège de la protection civile du Canada. Il en a conclu que c'est le besoin opérationnel qui devrait déterminer les inscriptions, c'est-à-dire le nombre minimal d'intervenants supplémentaires qu'il faut dans une communauté pour planifier et appliquer adéquatement les mesures d'urgence.

Pour faire en sorte que les lignes directrices s'appliquent universellement, le groupe de travail a défini la 'communauté' en termes de préparation et d'intervention d'urgence : "Une communauté doit être gouvernée par une assemblée de représentants élus qui ont le pouvoir d'adopter des règlements et des résolutions, et doit avoir accès à des services d'urgence essentiels".

Nonobstant cette définition, le groupe a reconnu que certaines régions du pays sont uniques, par ex. certains territoires, districts et propriétés fédérales, y compris les bases militaires et les réserves indiennes. Le groupe de travail a également inclus, dans cette catégorie, les parcs fédéraux et provinciaux (qui connais-

sent un achalandage saisonnier considérable) ainsi que d'autres zones non organisées qui ont conclu des protocoles d'aide mutuelle.

On a ensuite analysé les fonctions de protection civile des groupes visés. En disposant ces fonctions sur une grille matricielle ainsi que les cours offerts à Arnprior, et tenant compte des cours qui sont jugés nécessaires comme pré-requis à une formation plus poussée, il a été possible d'établir le nombre minimal de personnes qu'il faut former. Il fallait estimer ce nombre pour fixer des objectifs réalistes.

Étant donné le nombre critique de places disponibles pour la formation à l'égard de la protection civile, à l'échelle du pays, le groupe de travail à réduit l'admissibilité aux seules personnes qui doivent obligatoirement recevoir la formation.

L'étude a conclu que le besoin minimal annuel de formation pour les 10 cours jugés essentiels englobe un contingent de 20 000 personnes. Le Collège de la protection civile du Canada ne forme que 10 pour cent de ce contingent. Pour satisfaire la demande, il faudrait présenter annuellement plus de 600 cours additionnels à l'extérieur du collège.

Les données ont aussi indiqué une demande pour des cours plus avancés, tels la gestion des lieux au cours d'une intervention et des cours spécialisés comme les communications et l'information publique en situation d'urgence. Les candidats ne manquent pas!

L'INFORMATION PUBLIQUE

Les objectifs de communications du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la protection civile sont d'assurer que les Canadiens connaissent la nature et les conséquences probables des situations d'urgence, les moyens d'en prévenir ou d'en atténuer les effets et les dispositions que peut prendre le gouvernement fédéral pour intervenir.

Les perceptions du public

Au cours de l'année financière 1989-1990, Protection civile Canada a compilé et analysé les résultats de 2006 entrevues réalisées entre le 3 et le 31 décembre 1988. L'échantillonnage représentait la population canadienne de plus de 18 ans et visait à déterminer les connaissances du public sur le système canadien d'intervention et sur les mesures qu'il convient de prendre pour protéger la vie des gens et leurs biens dans différentes situations d'urgence. On estimait que ces renseignements étaient essentiels pour établir un programme d'information publique adapté à la situation.

Les résultats, partagés avec les organisations provinciales et territoriales, indiquaient qu'un pourcentage considérable de Canadiens (78 p.c.) déclaraient ne pas recevoir suffisamment d'information sur ce qu'il faut faire en cas d'urgence, et qu'un pourcentage encore plus grand serait très intéressé à recevoir des renseignements sur la protection civile ou sur la planification des mesures d'urgence.* En outre, le sondage a indiqué que, de façon générale, le public confondait les niveaux de gouvernement responsables des interventions et qu'il était d'avis que les autorités n'affectaient pas suffisamment de fonds à la protection civile. La plupart croyait que la planification d'urgence devrait se situer très haut dans l'ordre des priorités gouvernementales. Par contre, les résultats ont montré qu'un nombre étonnant de Canadiens semblent savoir ce qu'ils devraient avoir sous la main ou ce qu'ils devraient faire dans une situation d'urgence.

Les Canadiens ont indiqué que les urgences ou les désastres les plus probables dans leur région touchaient la détérioration de l'environnement (77 pour cent), les accidents industriels (60 pour cent) et les sinistres naturels (50 pour cent). On fera un suivi à ce sondage en 1991 pour déterminer l'effet d'un effort constant de communications.

* Cet intérêt se manifeste par le nombre des demandes d'information reçues à l'administration centrale de PCC à Ottawa: on y reçoit près de 40 p.c. de plus de demandes d'information et trois fois plus de demandes de publications, qu'il y a deux ans. En outre, à cette époque, le tirage de la *Revue de la protection civile* était de 5000 exemplaires; au 31 mars dernier, il était passé à 17 000 exemplaires et des sondages menés auprès des lecteurs indiquent que les planificateurs, administrateurs et intervenants canadiens trouvent l'information qui y est diffusée des plus pertinentes.

La collaboration avec les provinces et les territoires

La collaboration est un moyen efficace d'accroître le rendement des rares ressources disponibles. Par conséquent, Protection civile Canada et les organisations des mesures d'urgence des provinces et territoires collaborent pour mettre à la disposition des uns et des autres leur matériel d'information tel que les vidéos, les messages d'intérêt public et les publications, et pour informer le public de la disponibilité de ce matériel d'information.

La collaboration avec les médias

La Direction des communications de Protection civile Canada recherche activement les occasions de collaborer avec les médias pour diffuser l'information qui relève du mandat du gouvernement concernant la protection civile. Elle a distribué une série de messages d'intérêt public télévisuels, qui s'appuient sur les observations du sondage et qui mettent en vedette des personnalités bien connues. Les résultats sont très encourageants : on estime avoir bénéficié d'un temps d'antenne valant quelque trois millions de dollars. Chaque message donne des conseils sur la façon de se tirer d'affaire, par ex. où se réfugier en cas de tremblement de terre, ou l'importance d'avoir en sa possession des provisions d'eau et d'aliments. Le message essentiel est demeuré constant : «Cela PEUT ARRIVER ici... Planifiez dès aujourd'hui!»

On a élaboré des stratégies de communications soigneusement adaptées pour faire connaître aux Canadiens les projets conjoints de protection civile du gouvernement fédéral et l'aide financière accordée en compensation pour les dommages subis lors de désastres en planifiant des activités de relations publiques lors de la remise de chèques d'indemnisation. Les contacts médiatiques font l'objet d'un suivi constant. PCC est conscient que la remise des chèques est une bonne occasion d'expliquer le rôle des divers ordres de gouvernement dans l'intervention d'urgence et dans l'assistance accordée aux sinistrés.

L'appui du secteur privé

PCC ne dispose pas de fonds publicitaires. En conséquence, la Direction des communications a tenté de persuader un certaine nombre de sociétés privées de diffuser le thème des mesures d'urgence dans **leur** publicité. C'est ainsi qu'elle a approché des chaînes de supermarchés, une importante maison d'accessoires d'autos et de quincaillerie domestique, un distributeur national de matériel électronique et l'une des plus puissantes sociétés d'assurance du pays, pour les inciter à commanditer des messages de protection civile. Leur réaction première a été encourageante et est de bon augure pour l'avenir.

L'élaboration d'une culture de la protection civile

Le gouvernement fédéral est bien conscient que l'école est le lieu idéal pour commencer à sensibiliser la population aux principes et à l'application des mesures de protection civile. Les jeunes d'aujourd'hui deviendront les citoyens autonomes de demain. Il importe de leur

faire comprendre que le gouvernement "ne peut tout faire seul"; qu'il appartient aux individus de savoir comment se comporter lors d'une catastrophe. Dans cette optique, PCC a commandité, en collaboration avec Protection civile Ontario et le ministère de l'Éducation de cette province, une étude de faisabilité visant à déterminer s'il y a place dans le programme scolaire pour une instruction sur les mesures d'urgence. Au cours de l'année écoulée, on a donc mis à l'essai une trousse scolaire bilingue, multimédias, dans 15 écoles de la province. Ces écoles représentaient un échantillonnage mixte d'élèves des milieux urbain et rural, anglophones et francophones. La réaction des élèves et des enseignants a été des plus favorables. PCC recherche présentement l'appui du secteur privé pour distribuer efficacement les trousses aux écoles du pays tout entier.

LA RECHERCHE ET LES PROJETS SPÉCIAUX

Le bien fondé des mesures d'urgence et de la préparation de la population devient de plus en plus évidente pour des motifs tant humains qu'économiques. Il y a donc lieu de poursuivre un programme de recherche et de développement pour trouver de meilleurs moyens d'appliquer la planification, de meilleures méthodes de formation et une intervention plus rapide et plus efficace en cas de sinistre.

Au cours de l'année écoulée, Protection civile Canada a commandité un certain nombre de projets :

Analyse de la vulnérabilité sismique. Cette étude a pour objet de faire la démonstration d'une méthodologie de zonage sismique tenant compte de trois sortes de données : la stabilisation des pentes, le potentiel de liquéfaction des sols et les caractéristiques des sols révélées par divers niveaux d'amplification des ondes sismiques. L'étude est presque terminée et elle devrait nous donner une meilleure connaissance de la réaction des sols et des édifices à une secousse sismique.

Babillard électronique. Le but de ce projet pilote est de faciliter l'échange et la dissémination de renseignements parmi les professionnels de la protection civile. À l'aide d'un ordinateur personnel et d'un logiciel existant, spécialement adapté, un utilisateur peut se brancher à un réseau de données choisies provenant de diverses sources nord-américaines. Ces données peuvent se rapporter à des domaines aussi divers que les services sociaux d'urgence, la recherche et le sauvetage et la planification d'urgence au niveau communautaire.

Initiatives universitaires. PCC a fourni une contribution financière à l'Université de la Colombie-Britannique afin d'aider à l'élaboration d'un matériel pédagogique pour un programme universitaire de recherche sur les sinistres et de planification d'urgence. Une aide financière semblable a aussi été accordée à l'Université du Québec à Rimouski. Ces deux établissements sont confiants de trouver des commanditaires privés pour poursuivre ce programme de façon continue.

Évaluation de la vulnérabilité municipale. Le but de cette étude est d'estimer la fréquence, l'ampleur et le genre de sinistres naturels qui peuvent survenir dans une région donnée, en l'occurrence, la province du Québec. À l'aide de cartes informatisées, les municipalités seront en mesure de préciser quels sont les sinistres les plus menaçants et d'y adapter leur planification de mesures d'urgence. Lorsque l'étude sera complétée, la méthodologie et les techniques d'analyse auront une valeur inappréciable pour faire d'autres évaluations informatisées du même genre s'appliquant à d'autres régions du Canada.

Utilisation des services communautaires. Les services de santé communautaires peuvent jouer un rôle prépondérant dans toute situation d'urgence. À partir de cette constatation, PCC a commandité deux études visant à déterminer comment les services de santé

communautaires de deux grandes villes canadiennes interviennent lorsqu'il se produit une urgence. L'une des études a documenté l'intervention des services de santé d'Edmonton à la suite de la tornade qui a frappé cette ville; l'autre a analysé les systèmes et procédures de santé communautaire qui sont en usage dans la région de Québec pour intervenir en cas de sinistre. Les leçons tirées de ces deux études permettront de formuler des lignes directrices pour les autres communautés désireuses d'améliorer l'efficacité de leurs services de santé communautaires.

Codage géographique des dangers environnementaux et sanitaires. PCC a financé un projet qui vise à constituer un inventaire des dangers environnementaux et sanitaires de la région de Québec. Il s'agit d'établir une base de données qui puisse s'incorporer à la Station "géomatique" de simulation des dangers que PCC est en voie d'élaborer. L'élaboration de cette station a débuté en 1988; c'est un système de renseignements géographiques destiné à afficher les ressources d'intervention d'urgence présentes dans une région donnée. Le système peut aussi servir à simuler les panaches de dispersion des produits chimiques. Ensemble, ces deux projets rendront des services inestimables aux gestionnaires des mesures d'urgence. Ils auront ainsi accès à un programme informatique complet pour reconnaître les dangers qui pèsent sur une région et les ressources dont elle dispose. Ils pourront aussi estimer les effets potentiels des sinistres qui peuvent survenir dans n'importe quelle région géographique faisant partie de la base de données.

Le symposium national. Le sujet du symposium tenu au Collège de la protection civile du Canada, du 26 au 28 septembre 1989, était *Les coûts sociaux des sinistres*. L'auditoire regroupait des planificateurs, des cadres supérieurs des gouvernements, des spécialistes de la santé mentale et des universitaires. Pendant trois jours, les conférences, présentations et discussions ont porté sur des sujets aussi variés que les effets de l'évolution des milieux culturels sur la protection civile et le rétablissement et la rééducation des victimes d'un sinistre.

La bourse de recherche Stuart-Nesbitt-White. Protection civile Canada commandite un programme de bourses pour venir en aide aux étudiants qui veulent poursuivre des études de deuxième ou troisième cycle dans les domaines liés à la protection civile. L'objectif de la remise de cette bourse est d'encourager la recherche sur les catastrophes et la planification des mesures d'urgence au Canada, en permettant la formation de professionnels compétents dans ce domaine.

En 1989, le récipiendaire était Scott Christie d'Halifax (Nouvelle-Écosse). Il préparera un doctorat en psychologie clinique au Albert Einstein College of Medicine à l'université Yeshiva de New York. Son domaine de recherche portera sur les réactions psychologiques des victimes de sinistres.

La bourse porte le nom de l'ancien Directeur général de PCC. Elle a une valeur d'environ 11 000 $ et est octroyée annuellement. Elle peut être accordée pour

une période allant jusqu'à quatre ans et elle est administrée par l'Association des collèges et universités du Canada. Trois autres récipiendaires en bénéficient actuellement.

Questionnaire de l'OTAN. Dans le cadre de la participation du Canada à l'OTAN, PCC a mis au point un questionnaire exhaustif pour évaluer la situation de la protection civile chez les pays membres. Un rapport sera publié en 1991 et les résultats serviront à établir des politiques et des objectifs de protection civile pour l'Alliance. Les données seront aussi utilisées en partie pour évaluer la contribution à l'OTAN de chacun des pays membres.

CONCLUSION

Les Canadiens deviennent de plus en plus conscients des périls qui les menacent quotidiennement lorsque les médias leur montrent des sinistres comme les tornades à Barrie et à Edmonton, des déraillements de convois ferroviaires, des accidents impliquant des produits dangereux, les incendies de St-Basile-le-Grand et de Hagersville et qu'ils entendent parler des tremblements de terre prévus en Colombie-Britannique. Tout cela PEUT ARRIVER ici!

L'objectif principal de la protection civile fédérale est de promouvoir l'adoption de mesures d'urgence pour être prêt à faire face à des sinistres de toute sorte.

La protection civile doit être un projet de coopération auquel participent tous les Canadiens, dans chaque province et dans chaque territoire. La planification des mesures d'urgence ne concerne pas que les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral : c'est l'affaire de toute le monde de "planifier aujourd'hui pour demain"!

Protection civile Canada est l'appareil de coordination qui permet aux gouvernements fédéral ainsi qu'à ceux des provinces et des territoires de progresser ensemble, de façon concertée. Leurs efforts conjoints visent à soutenir les activités des administrations municipales et des citoyens canadiens.

Des progrès importants ont marqué l'exercice financier 1989-1990. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. L'adoption d'ordres et de règlements sera d'une importance particulière pour établir un partage clair des responsabilités ministérielles en ce qui a trait aux dispositions nationales d'urgence. L'utilisation efficace des ressources d'urgence, qui se font de plus en plus rares dans les ministères, et l'établissement de priorités pour les programmes à l'échelle du gouvernement continueront de poser un défi aux ministres et à leurs cadres supérieurs.

Annexe A

PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE

Crédits engagés pour l'année 1989-1990

Provinces et territoires	Description des projets	Répartition des coûts $	
Colombie-Britannique	Information du public - Insertion dans les annuaires téléphoniques	Féd.	5 000
		Prov.	10 000
	Agent de planification - séisme / tsunami	Féd.	40 125
		Prov.	13 375
	Agent de planification Régie nationale d'urgence	Féd.	40 125
		Prov.	13 375
	Source d'énergie en cas d'urgence North Saanich	Féd.	10 250
		Prov.	10 250
	Centre des opérations d'urgence (analyse sismique) - Oak Bay	Féd.	1 500
		Prov.	1 500
Alberta	Planification pour la protection du public, la continuité du gouvernement et la gestion des ressources	Féd.	40 847
		Prov.	13 616
	Validation du sous-programme des services sur le terrain et mise au point d'un modèle	Féd.	4 207
		Prov.	4 207
	Système de communications Ville de Rimbey	Féd.	18 115
		Prov.	18 115
	Matériel de communications et de secours Comté de Stettler N^{O} 6	Féd.	29 759
		Prov.	29 759

Provinces et territoires	Description des projets	Répartition des coûts $	
Alberta	Système régional de communications Ville de Bruderheim	Féd. Prov.	11 339 11 339
	Système de communications Comté de Smoky Lake	Féd. Prov.	21 733 21 733
	Véhicule d'intervention régional District N^{O} 5 Comté de Kananaski	Féd. Prov.	9 863 9 863
	Véhicule de sauvetage Village de Coutts	Féd. Prov.	6 950 6 950
	"Mâchoires de survie" Comté de Lethbridge	Féd. Prov.	14 900 14 900
	Matériel de communications Comté de Camrose	Féd. Prov.	5 282 5 282
	Centre des opérations d'urgence Ville de Lethbridge	Féd. Prov.	76 349 76 349
	Amélioration des communications régionales - Ville de Canmore	Féd. Prov.	4 745 4 745
	Équipement pour les matières dangereuses - Ville de Grande-Prairie	Féd. Prov.	30 290 30 290
	Véhicule d'intervention d'urgence Ville de Swan Hills	Féd. Prov.	55 500 55 500
	Système régional de communications District N^{O} 15	Féd. Prov.	26 222 39 332
	Équipement du véhicule de sauvetage Ville d'Edson	Féd. Prov.	9 876 9 876
	Matériel d'intervention Ville de Three Hills	Féd. Prov.	8 953 8 953

Provinces et territoires	Description des projets	Répartition des coûts $	
Alberta	Amélioration du matériel régional d'intervention - Ville de Barrhead	Féd.	10 300
		Prov.	11 700
	Matériel d'intervention Ville de Lac-la-Biche	Féd.	11 400
		Prov.	11 400
	Matériel d'intervention pour les matières dangereuses - Smoky River	Féd.	8 336
		Prov.	8 336
	Véhicule d'intervention régionale Ville d'Evansburg	Féd.	11 407
		Prov.	11 407
	Validation des services sociaux en cas de sinistre et mise au point d'un modèle	Féd.	8 650
		Prov.	8 650
Yukon	Système de radio mobile interministériel	Féd.	124 000
		Terr.	516 000
	Système de communications d'urgence Village de Carmacks	Féd.	3 963
		Terr.	3 963
	Système de communications d'urgence Village de Mayo	Féd.	6 020
		Terr.	6 020
Territoires du Nord-Ouest	Génératrice - Hay River	Féd.	18 000
		Terr.	12 000
	Matériel d'intervention régionale Baffin	Féd.	29 734
		Terr.	19 823
	Programme continu pour élaborer et maintenir une capacité d'intervention d'urgence sur l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest	Féd.	158 029
		Terr.	129 297
	Système de communications d'urgence Ville de Yellowknife	Féd.	27 984
		Terr.	41,975

Provinces et territoires	Description des projets	Répartition des coûts $	
Territoires du Nord-Ouest	Branchement téléphonique d'urgence Ville de Yellowknife	Féd.	1 571
		Terr.	1 047
	Matériel d'intervention d'urgence - Baker Lake	Féd.	22 200
		Terr.	14 800
	Matériel de prévision des inondations - Hay River	Féd.	3 600
		Terr.	2 400
Saskatchewan	Programme continu visant à améliorer la situation générale de protection civile de la province	Féd.	209 057
		Prov.	233 562
	Système de communications Région d'entraide de Gull Lake	Féd.	10 499
		Prov.	10 499
	Système de communications Région d'entraide de Creighton	Féd.	16 030
		Prov.	16 030
	Système de communications Région d'entraide d'Hudson Bay	Féd.	9 268
		Prov.	9 268
	Véhicule de sauvetage Région d'entraide de Wadena	Féd.	38 511
		Prov.	38 511
	Matériel de communications Prince-Albert	Féd.	442
		Prov.	442
	Matériel de communications Région d'entraide de Big Muddy	Féd.	37 029
		Prov.	37 029
	Véhicule de sauvetage - Région d'entraide de North Saskatoon	Féd.	7 051
		Prov.	7 051
	Système de communications - Région d'entraide de North Saskatoon	Féd.	14 211
		Prov.	14 211
	Véhicule d'intervention - Région d'entraide d'Esterhazy	Féd.	6 741
		Prov.	6 741

Provinces et territoires	Description des projets	Répartition des coûts $	
Saskatchewan	Combinaison protectrices contre les produits chimiques Région d'entraide de Battleford	Féd.	4 760
		Prov.	4 760
	Véhicule de sauvetage Région d'entraide de Herbert	Féd.	12 085
		Prov.	12 085
	Poste de commande mobile Région d'entraide de Wadena	Féd.	35 221
		Prov.	35 221
	Poste de commande mobile Région d'entraide de Wadena	Féd.	5 937
		Prov.	5 937
	Poste de commande mobile Région d'entraide de St. Walburg	Féd.	12 428
		Prov.	12 428
	Système de communications Région d'entraide de Meadow Lake	Féd.	15 687
		Prov.	15 687
	Système de communications Région d'entraide de Moose Jaw	Féd.	7 438
		Prov.	7 438
	Système de communications Région d'entraide de Lake Lee	Féd.	28 154
		Prov.	28 154
	Matériel de sauvetage - Région d'entraide de Carrot River Valley	Féd.	3 320
		Prov.	3 320
	Système de communications Région d'entraide de North Saskatoon	Féd.	9 309
		Prov.	9 309
	Matériel de sauvetage Région d'entraide de Maple Creek	Féd.	2 150
		Prov.	2 150
Manitoba	Programme continu visant à améliorer la situation générale de protection civile de la province	Féd.	268 100
		Prov.	463 300

Provinces et territoires	Description des projets	Répartition des coûts $	
Manitoba	Véhicule de commandement et de sauvetage - Ville de Brandon	Féd.	78 016
		Prov.	78 016
	Système de communications Ville de Brandon	Féd.	46 714
		Prov.	46 714
	Système d'information d'urgence (OMU)	Féd.	6 394
		Prov.	6 394
	Système de communications Village de Somerset / M.R. de Lorne	Féd.	9 884
		Prov.	9 884
	Véhicule de commandement et de sauvetage - Village de Glenboro et M.R. de South Cypress	Féd.	33 009
		Prov.	33 009
	Système de communications Ville de Rivers	Féd.	4 787
		Prov.	4 787
	Matériel de communications Ville de Snow Lake	Féd.	5 340
		Prov.	5 340
	Matériel de communications Moose Lake	Féd.	5 900
		Prov.	5 900
	Matériel de décarcération Ville de Rivers	Féd.	5 490
		Prov.	5 490
	Système de communications Ville de Killarney / M.R. de Turtle Mountain	Féd.	7 031
		Prov.	7 031
	Système de communications Ville de Roblin / M.R. de Shell River	Féd.	6 274
		Prov.	6 274
	Combinaisons protectrices, appareils respiratoires et génératrice M.R. de Hanover	Féd.	3 665
		Prov.	3 665

Provinces et territoires	Description des projets	Répartition des coûts $	
Manitoba	Véhicule d'intervention - Village de Teulon / M.R. de Rockwood	Féd.	17 264
		Prov.	17 264
	Vidéo (OMU) - Feux de forêt de 198	Féd.	5 000
		Prov.	5 000
	Poste de commande mobile Ville de Morris	Féd.	54 592
		Prov.	54 592
Ontario	Programme continu visant à améliorer les capacités de planification et d'intervention provinciales et municipales	Féd.	1 900 000
		Prov.	2 100 000
Québec	Réseau de communications intégré (Phases 3 et 4)	Féd.	1 500 000
		Prov.	1 833 333
Nouveau-Brunswick	Programme de planification d'urgence (temps de guerre)	Féd.	34 500
		Prov.	11 500
	Véhicule de sauvetage Région du sud-est du N.-B.	Féd.	59 100
		Prov.	59 100
	Véhicule de sauvetage Vallée de la Miramichi	Féd.	80 000
		Prov.	80 000
Nouvelle-Écosse	Installations de commandement, de contrôle et de communications	Féd.	300,000
		Prov.	300,000
	Planification des mesures d'urgence (temps de guerre) et formation	Féd.	37 500
		Prov.	12 500
Île-du-Prince-Édouard	Programme provincial continu de protection civile	Féd.	106 700
		Prov.	106 700
	Formation des pompiers volontaires	Féd.	36 682
		Prov.	14 062
	Programme continu de protection civile, continuité du gouvernement et planification	Féd.	33 750
		Prov.	11 250

Provinces et territoires	Description des projets	Répartition des coûts $	
Île-du-Prince-Édouard	Système intégré de communications radio	Féd.	500 000
		Prov.	680 000
	Véhicule d'intervention d'urgence Région d'entraide de Charlottetown	Féd.	31 204
		Prov.	31 204
	Génératrice - Three Oaks	Féd.	22 000
		Prov.	22 000
	Amélioration du plan provincial d'abris	Féd.	31 431
		Prov.	7 858
	Matériel de sauvetage - Région d'entraide de Montague	Féd.	16 904
		Prov.	16 904
	Véhicule d'intervention d'urgence Région d'entraide de New Glasgow	Féd.	36 935
		Prov.	36 935
Terre-Neuve	Programme continu de protection civile	Féd.	59 160
		Prov.	39 440
	Planificateur des mesures d'urgence	Féd.	30 000
		Prov.	10 000
	Matériel de sauvetage Ville de Lewisporte	Féd.	29 131
		Prov.	19 421
	Véhicule d'intervention d'urgence Ville de Mount Pearl	Féd.	54 000
		Prov.	36 000
	Système de communications d'urgence Ville de Stephenville Crossing	Féd.	13 299
		Prov.	8 866
	Système de communications d'urgence Ville de Grand Bank	Féd.	8 940
		Prov.	5 660
	Génératrice Ville de Corner Brook	Féd.	21 000
		Prov.	14 000
	Matériel de sauvetage Port-aux-Basques	Féd.	4 623
		Prov.	3 082

Annexe B

ACCORDS D'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE CATASTROPHE

Contributions versées en 1989-1990

Province	Événement	Contribution versée en 1989-1990
Québec	Tempêtes de 1983	10 000 000 $ (avance)
Nouveau-Brunswick	Inondations de 1987	2 910 456 $ (paiement final)
Manitoba	Inondations de 1988	270 000 $ (avance)

Formule de partage

(répartition per capita)

Dépenses provinciales admissibles	Portion fédérale
Premier $1	Nil
2 $ suivants	50 p.c.
2 $ suivants	75 p.c.
Le reste	90 p.c.

Exemple : Population 800 000. Dépenses admissibles : 24 000 000 $.

		Provincial	Fédéral	Portion fédérale
Premier 1 $ per capita	800 000 $	800 000 $	0 $	Nil
2 $ suivants per capita	1 600 000	800 000	800 000	50 p.c.
2 $ suivants per capita	1 600 000	400 000	1 200 000	75 p.c.
Le reste	20 000 000	2 000 000	18 000 000	90 p.c.
	24 000 000 $	4 000 000 $	20 000 000 $	

Annexe C
PROTECTION CIVILE CANADA

Jusqu'à ce que PCC devienne une entité au sein de la Fonction publique, le 1er octobre 1988, le ministère de la Défense nationale lui fournissait plusieurs services de soutien centralisés. Après cette date, PCC a commencé à dispenser ses propres services et est en voie de se détacher entièrement de la Défense nationale.

Au cours de l'année écoulée, PCC a réorienté la planification ministérielle ainsi que les systèmes et procédés opérationnels et administratifs pour tirer tous les bénéfices possibles qu'offrent l'économie et l'efficacité de la technologie informatique. Pour rationaliser la charge de travail, on a installé un réseau de micro-ordinateurs qui relient le centre administratif, le Collège, les bureaux régionaux de PCC et les bureaux-clés de l'administration fédérale. Le personnel a reçu une formation pour exploiter à fond ce réseau.

Deux conférences de planification stratégique ont eu lieu à l'administration centrale pour préciser le rôle futur de PCC et son mode de fonctionnement dans le cadre général.

Mandat

En vertu de la *Loi sur la protection civile*, PCC a le mandat "de faire progresser la protection civile au Canada contre les urgences de toute espèce... en facilitant et en coordonnant, avec les institutions gouvernementales et en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les gouvernements étrangers et les organismes internationaux, la mise au point et l'application d'une planification de protection civile."

Objectif du programme

L'objectif est de faire progresser la protection civile au Canada contre les urgences de toute espèce.

Description du programme

PCC collabore avec d'autres agences et ministères fédéraux et avec d'autres ordres de gouvernement, et conformément aux dispositions des ententes internationales, pour gérer un programme de planification coordonnée, d'élaboration et d'application de politiques, de formation et de communications, dans le domaine de la protection civile et de l'intervention en cas d'urgence. À ces fins, elle fournit des services de soutien administratifs et organisationnels.

Organisation structurelle du programme

L'organisation est placée sous l'autorité d'un Administrateur général qui relève du Ministre responsable de la protection civile. L'Administrateur général est secondé par un Directeur général, État de préparation et opérations, par un Directeur général, Élaboration de programmes et par un Directeur général, Programmes ministériels.

La **Direction générale, État de préparation et opérations** a pour tâche :

- d'assurer la liaison avec les organisations provinciales de protection civile par l'intermédiaire des bureaux régionaux de PCC dans chacune des capitales provinciales
- de fournir un programme complet d'information publique sur une vaste gamme d'activités liées à la protection civile
- de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la continuité du gouvernement en temps de crise
- de maintenir un centre de coordination des mesures d'urgence pour surveiller l'évolution des urgences et en faire rapport, et pour mettre un centre d'opérations à la disposition des ministres et du Cabinet advenant une situation de crise
- de gérer le Programme conjoint de protection civile
- de gérer les ententes d'aide financière en cas de catastrophe
- de gérer les accords sur l'indemnisation des travailleurs des services d'urgence
- de gérer le Programme des points névralgiques
- de gérer le Programme de protection des dossiers essentiels advenant une attaque sur l'Amérique du Nord.

La **Direction générale, Élaboration de programmes** a pour tâche :

- de coordonner et faciliter l'élaboration des programmes et des politiques du gouvernement fédéral en protection civile
- de contrôler et d'évaluer le degré de préparation aux situations de crise du gouvernement fédéral
- de commanditer des travaux de recherche dans le domaine de la protection civile
- de mettre en pratique et évaluer les plans et les accords relatifs à la gestion des crises
- de coordonner les activités des ministères et organismes fédéraux ainsi que des sociétés d'État pour tout ce qui touche à la protection civile, soit au niveau international, soit au niveau provincial et territorial
- de mettre au point et offrir des programmes de formation
- de préparer et tenir des conférences et des symposiums nationaux.

La **Direction générale, Programmes ministériels** a pour tâche :

- d'assurer la gestion financière dans les secteurs du budget, des prévisions, des plans opérationnels pluriannuels et des services comptables

- de gérer les ressources humaines dans le domaine des relations de travail, de la dotation en personnel, de la classification, de l'indemnisation, de la formation, des plans de carrière, des langues officielles et de l'équité en matière d'emploi

- de faire une planification intégrée à long terme; de procéder à l'analyse des politiques; de fournir des services de soutien juridique, de secrétariat, d'évaluation et de vérification comptables, de liaison avec le Parlement et les agences centrales et de contrôle réglementaire; d'assurer l'accès à l'information et aux services de traduction

- d'élaborer des systèmes d'information pour les gestionnaires

- d'offrir un soutien administratif pour la gestion, le personnel, les finances, la gestion des dossiers, l'informatique, l'administration des contrats et l'aménagement des lieux de travail.

Pour l'année financière 1989-1990, le budget de Protection civile Canada s'élevait à 18, 674 millions $, répartis comme l'indique le diagramme ci-dessous :

PROTECTION CIVILE CANADA
BUDGET 1989-1990

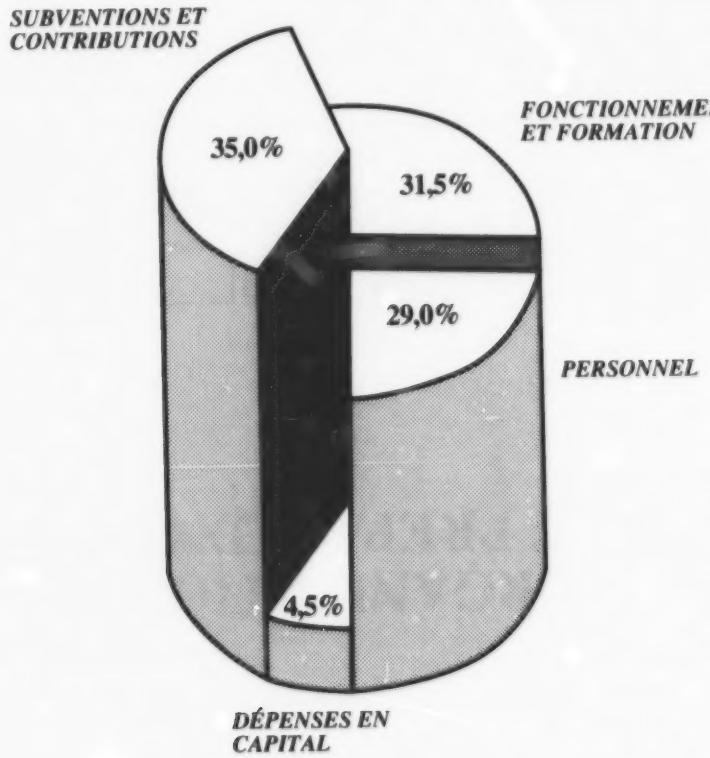
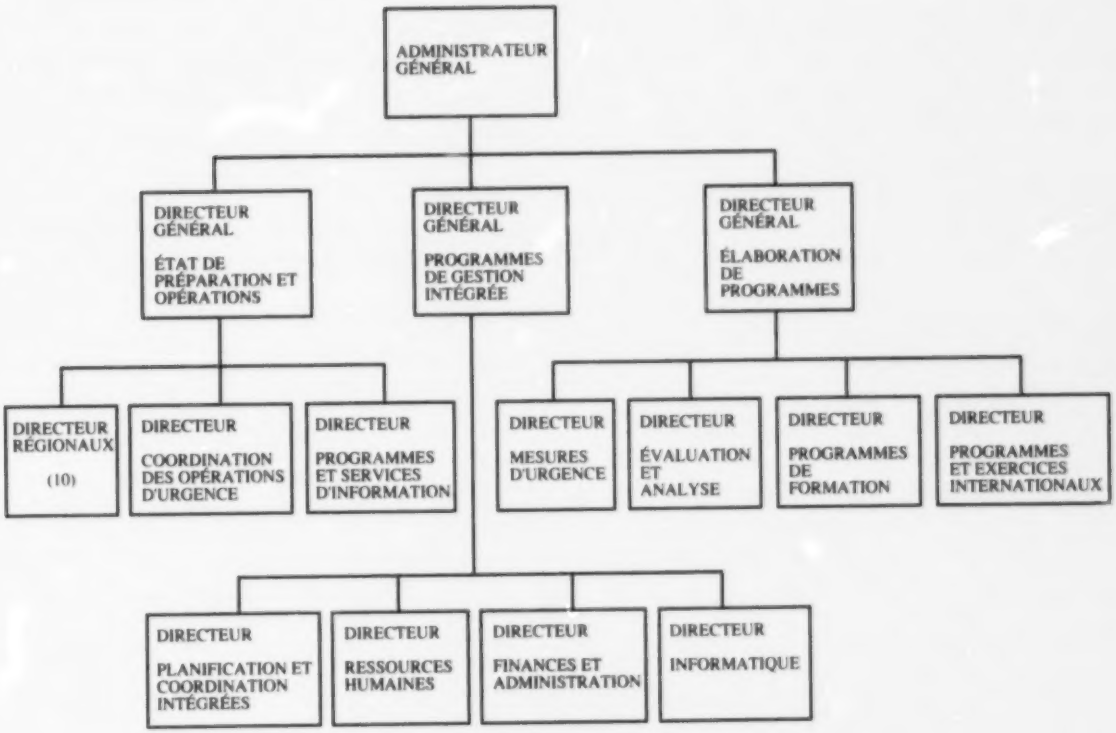
ORGANISATION
PROTECTION CIVILE CANADA